DEUXIÈME RAPPORT D'ÉTAPE DU CANADA

SUR

la mise en œuvre du Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire

En réponse au Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation

Canada

On pourra trouver le *Deuxième rapport d'étape du Canada sur la mise en œuvre du Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire, en réponse au Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation* et les hyperliens connexes à l'adresse Internet suivante :
http://www.agr.gc.ca/misb/fsb/FSB2fre.html
ou à l'adresse postale suivant :

Section des publications
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Édifice Sir-John-Carling
930, avenue Carling
Ottawa (Ontario)
K1A 0C5
(613) 759-6610

Numéro de publication : 2132/F, 2002
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2002

This document is available in English under the title:
"Canada's Second Progress Report on Canada's Action Plan for Food Security: In Response to the World Food Summit".

Références photographiques (couverture)
Jeune Colombienne avec poissons : photographe de l'ACDI, Ellen Tolmie
Fermiers des Philippines : photographe de l'ACDI, David Barbour
Malienne dans un marché : photographe de l'ACDI, Pierre St-Jacques

103-00191/

Deuxième rapport d'étape du Canada

au

Comité de la sécurité alimentaire mondiale de la FAO

sur la mise en œuvre du

Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire

en réponse au

Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation

Mai 2002

Organisme responsable

Bureau de la sécurité alimentaire
Bureau des affaires internationales
Direction générale des services à l'industrie et aux marchés
Agriculture et Agroalimentaire Canada

Personne-ressource

Eileen Durand
Directrice exécutive p. i.
Bureau des affaires internationales
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Édifice Sir-John-Carling, pièce 833
930, avenue Carling
Ottawa (Ontario), Canada
K1A 0C5
Téléphone : (613) 759-7567
Télécopieur : (613) 759-7504
Courriel : durande@em.agr.ca

Préparé par

D[r] I.R. Reid
pour le Bureau de la sécurité alimentaire

Avertissement

L'information contenue dans le présent document est celle qui a été fournie par les collaborateurs de divers paliers de l'administration publique et des organisations de la société civile. Elle ne reflète pas nécessairement la position du gouvernement canadien et ne signifie pas non plus qu'il la sanctionne. Sa Majesté du chef du Canada, ses employés, ses agents et ses représentants ne seront pas tenus responsables de l'utilisation de cette information.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ 1

INTRODUCTION 7

I CONTEXTE 8

1.1 But 8
1.2 Présentation requise 8
1.3 Mesures institutionnelles de suivi du SMA 9
1.4 Population totale du Canada 9

II PRIORITÉS DU CANADA EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE 10

2.1 Contexte canadien 10
2.2 Priorités canadiennes 12

III RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE AU CANADA 15

Engagement trois : Agriculture et développement rural durables 15
Engagement quatre : Commerce et sécurité alimentaire 29
Engagement six : Promouvoir les investissements 30
Partie IV : Mise en œuvre et surveillance du Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire 36

IV RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE INTERNATIONALE 38

Engagement trois : Agriculture et développement durables 39
Engagement quatre : Commerce et sécurité alimentaire 53
Engagement six : Promouvoir les investissements 58
Engagement sept : Mise en œuvre et surveillance du Plan d'action du sommet mondial de l'alimentation 61

V LEÇONS RETENUES 67

VI PROCHAINES ÉTAPES 72

VII LE POINT SUR DES PARTIES DU PREMIER RAPPORT D'ÉTAPE DU CANADA (Décembre 1999) 77

Engagement un : Un environnement propice 77
Engagement deux : Accès à la nourriture 81
Engagement cinq : État de préparation aux mesures d'urgence 90

LECTURE RECOMMANDÉE 91

REMERCIEMENTS 91

BIBLIOGRAPHIE 92

ANNEXE I Membres du Groupe consultatif mixte pour la sécurité alimentaire 93

ANNEXE II Acronymes et abréviations 98

RÉSUMÉ

Le Sommet mondial de l'alimentation (SMA) a été convoqué en 1996 devant la persistance et l'étendue du problème de la sous-nutrition et le doute croissant au sujet de la capacité de l'agriculture de répondre aux besoins alimentaires futurs. Les participants au Sommet ont décidé que : « La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. » Dans sa publication, *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2001*, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) définit l'insécurité alimentaire comme suit : « cohabiter avec la faim et redouter la famine ».

Au SMA de 1996, des représentants de 187 pays se sont fixé comme objectif de réduire de moitié le nombre d'affamés sur la planète avant 2015. Cela était censé être une étape vers l'élimination complète de la faim dans le monde. La *Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale* énonce sept engagements, qui sous-tendent la réalisation de la sécurité alimentaire durable pour tous, et le Plan d'action énonce les objectifs et les mesures à prendre pour concrétiser ces sept engagements. En réponse à ces initiatives, le *Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire*[1] a vu le jour en 1998.

Les participants au SMA ont convenu de tenir un examen de mi-parcours en 2006 et de demander aux pays membres de rendre compte tous les deux ans des progrès qu'ils auraient accomplis dans la concrétisation de leurs engagements. Conformément aux décisions prises au Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) de la FAO, on demande maintenant aux pays membres de le faire pour les engagements trois, quatre et six "centrés sur le développement" ainsi que sur les parties pertinentes de l'engagement sept. Le présent document constitue un rapport d'étape au regard des engagements "centrés sur le développement" tels qu'intégrés au Plan d'action du Canada. Il s'agit d'une compilation des contributions de divers ministères et organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi que d'organisations non gouvernementales et de la société civile intéressées. Ce n'est pas un document stratégique pas plus qu'un rapport exhaustif de toutes les activités pertinentes réalisées par les organisations canadiennes au Canada et à l'étranger.

Réalisations du Canada liées aux engagements centrés sur le développement

Engagement trois : Agriculture et développement rural durables

Le Canada a toujours été un fervent défenseur de l'agriculture et du développement rural, tant chez lui qu'à l'étranger. L'engagement trois s'intéresse aux dimensions nationales et internationales de l'agriculture et du développement rural durables (ADRD), comme en atteste le présent rapport avec ces exemples notables :

- Le Canada est déterminé à mettre en œuvre la *Convention sur la diversité biologique* (ayant été l'un des premiers pays à la ratifier en 1992), et il continue d'être l'hôte de son secrétariat permanent, à Montréal.

- Le Canada est déterminé à mettre en œuvre la *Convention des Nations Unies sur la désertification*, tant à titre de pays touché (les provinces des Prairies, qui constituent la plus grande région agricole du Canada, souffrent en partie de la sécheresse) que pour seconder les efforts des pays en

[1] Le Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire se trouve sur le site Web du Bureau de la sécurité alimentaire, à : http://www.agr.gc.ca/misb/fsb/FSB2fre.html

développement pour réduire la pauvreté. Le premier rapport officiel du Canada, *Désertification : un point de vue canadien*, a été mis à jour en l'an 2000.

- Le gouvernement du Canada participe activement à la rédaction du texte définitif du *Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques* et a signé le protocole en avril 2001.

- Des installations modernes pour la préservation des ressources phytogénétiques ont été mises en place, et le Canada a participé à la préparation du texte final du *Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*.

- De la recherche se fait sur le développement de systèmes durables de production de cultures.

- Un Programme national de conservation du sol et de l'eau a été établi.

- On est en train de mettre au point de nouvelles technologies de production animale afin d'en réduire les coûts, trouver des solutions aux problèmes environnementaux que posent les déchets, améliorer la qualité des produits et la santé des animaux.

- Le Canada s'est doté à la fois d'une stratégie nationale sur les forêts et d'un cadre de critères et d'indicateurs pour leur gestion. En 2003, il sera l'hôte du XII[e] Congrès forestier mondial.

- Le Canada s'est engagé à respecter le Protocole de Kyoto sur les émissions de gaz à effet de serre. La gestion des substances toxiques et leur réduction dans l'environnement sont une priorité nationale, et des lois appropriées ont été promulguées en conséquence. Des programmes sont en place pour cibler les polluants organiques persistants (POP), les métaux lourds et les radionucléides. Le Canada a ratifié la *Convention de Stockholm sur les POP* et s'apprête à ratifier la *Convention de Rotterdam sur le consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international.* Le travail menant à l'élaboration d'une Stratégie de conservation de l'eau douce pour la santé humaine et de l'environnement se poursuit.

- Un certain nombre de programmes sont en place pour assurer des pêches stables et durables au Canada. Ils visent la conservation et la protection des environnements côtiers et marins et répondent à la *Convention des Nations Unies pour le droit de la mer* et à d'autres accords internationaux. L'un de ces programmes consistait à élaborer le *Code de conduite canadien pour une pêche responsable*, dont l'application réussie a valu au Canada la médaille Margarita Lizárraga de la FAO.

- Le Canada accorde également son soutien à la recherche internationale et nationale, notamment un soutien appréciable au Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), à des réseaux régionaux et à des organisations nationales de recherche en agriculture.

L'engagement du Canada à l'égard de cet ensemble de programmes, de politiques et de conventions internationales se reflète dans ses programmes d'aide publique au développement (APD) et dans les nombreux projets que réalisent au pays et à l'étranger des organisations non gouvernementales et de la société civile. En ce qui concerne l'aide au développement en matière d'agriculture et de développement rural durables, on insiste sur le rôle des femmes et des pauvres dans la prise de décisions et sur la nécessité du développement des capacités dans les collectivités et les institutions.

Engagement quatre : Commerce et sécurité alimentaire

De l'avis du Canada, des échanges et un système commercial multilatéral ouvert, fonctionnant bien, jouent un rôle déterminant et positif dans le renforcement de la sécurité alimentaire. Ils peuvent faciliter l'accès à un plus large éventail de produits à des prix abordables et accroître les possibilités d'emploi et de revenu. Le Canada s'est engagé à s'employer à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à la mise en place d'un système de commerce agricole équitable et orienté vers le marché. Pour le Canada, cet objectif ne pourra être atteint que par la poursuite de la réforme du commerce agricole en vue d'améliorer l'accès au marché, de réduire le soutien interne qui provoque des distorsions des échanges et de la production et d'éliminer les subventions à l'exportation.

Parallèlement, la libéralisation du commerce à elle seule ne suffit pas pour garantir la sécurité alimentaire dans les pays en développement. Pour parvenir à une réforme du commerce agricole qui tient compte de ces besoins, des négociateurs commerciaux, des fonctionnaires fédéraux et des représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) du Canada ont entrepris des discussions sur les enjeux et sur les mesures éventuelles qui permettraient de régler certaines préoccupations particulières, comme celles des agriculteurs pauvres à faible revenu dans les pays en développement.

Le Groupe de travail des ONG canadiennes sur le plan d'action en matière de sécurité alimentaire constitue une tribune efficace pour des échanges de point de vue et pour une meilleure compréhension des questions de commerce et de sécurité alimentaire. Depuis le lancement des négociations de l'OMC en agriculture en 2000, le Groupe a tenu un certain nombre de séances, notamment des discussions sur la sécurité alimentaire et ses liens avec l'Accord de l'OMC sur l'agriculture, de même que sur des questions liées à l'aide alimentaire. Des différences entre les priorités demeurent — les politiques officielles visent une plus grande libéralisation du commerce agricole, tandis que la société civile cherche à attirer l'attention sur les besoins en développement des pauvres et des affamés. Dans bien des cas (mais pas tous), ces objectifs peuvent être complémentaires. Cependant, il est possible d'appuyer davantage l'engagement du Canada à veiller à ce que le commerce et les politiques commerciales soient propices à la sécurité alimentaire, en particulier pour les pauvres.

Le Canada souscrit activement au renforcement des capacités dans les pays en développement afin de promouvoir une participation efficace dans les négociations commerciales multilatérales et de rendre ces pays mieux aptes à tirer profit des possibilités qui s'offrent à eux.

Engagement six : Promotion des investissements

Le Canada a à cœur la mise en place d'initiatives pour améliorer la qualité de vie dans les régions rurales et éloignées de son territoire. Étant donné qu'un bon nombre des solutions font appel à plus d'un ministère ou organisme fédéral, on a créé le Secrétariat rural pour faire le pont entre eux. Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est désigné ministre de la Coordination des affaires rurales, et il est aidé dans ce travail par un secrétaire d'État au Développement rural. Rappelons que les ministères et organismes fédéraux sont tenus d'évaluer les répercussions qu'auront sur les Canadiens des milieux ruraux les nouveaux programmes, politiques et services, avant que ces initiatives puissent être approuvées et mises en œuvre.

Un certain nombre d'initiatives améliorent l'accès des Canadiens des régions rurales et éloignées aux programmes et services du gouvernement, qu'il s'agisse de soins de santé, d'éducation, de financement, de diversification économique, de partenariats pour le développement des collectivités, d'amélioration de l'infrastructure rurale, de possibilités données à la jeunesse rurale ainsi que d'aide au leadership et au renforcement des capacités des collectivités. Mentionnons aussi l'accès à Internet pour les écoles et

collectivités rurales ainsi que des programmes de financement des fermes, de protection du revenu agricole et de développement des entreprises.

Par l'Aide publique au développement (APD), le Canada apporte une assistance pour promouvoir un environnement propice au développement du secteur privé, comme l'amélioration des marchés, l'analyse des politiques et du commerce, la diversification et la promotion des produits, le microcrédit et le développement de microentreprises. Le développement des capacités et l'action concertée pour des initiatives du secteur privé reçoivent l'aide spécifique du Programme de coopération industrielle de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Des organisations non gouvernementales (ONG) réalisent aussi un certain nombre de projets d'aide internationale.

Engagement sept : Mise en œuvre et surveillance du Plan d'action du SMA

Le Canada s'est acquitté de son obligation de rendre compte de ses progrès au Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) de la FAO. Avant d'élaborer le *Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire*, en 1998, le gouvernement canadien a préparé un rapport sur les activités liées au Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation qui faisait état des progrès réalisés jusqu'à la fin de 1997, rapport qu'il a remis au CSA de la FAO. Il a ensuite produit un rapport d'étape sur la mise en œuvre des engagements "centrés sur les personnes" du Plan d'action du Canada jusqu'à la fin de 1999, intitulé : *Rapport d'étape présenté par le Canada au Comité de la sécurité alimentaire mondiale concernant la mise en œuvre du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation.* L'information pour ces rapports a été recueillie auprès de divers ministères et organismes gouvernementaux ainsi qu'auprès d'organisations non gouvernementales et de la société civile.

Le Canada est depuis longtemps un grand partisan de l'amélioration des relations de travail au sein des Nations Unies et des collectivités intéressées par le développement, y compris des démarches de gestion fondées sur les résultats. Il a joué un rôle actif dans le processus d'établissement de systèmes de cartographie et d'information sur l'insécurité et la vulnérabilité alimentaire (SCIIVA), mais il reconnaît la nécessité de poursuivre le travail, tant chez lui que dans le monde, pour cerner les indicateurs de sécurité alimentaire et les méthodes de surveillance appropriées. En particulier, il faut plus de travail pour recueillir une meilleure information pour à la fois améliorer les programmes et satisfaire à l'obligation de rendre des comptes. Le Canada presse la communauté internationale à se pencher sur cette question le plus tôt possible.

Leçons retenues

Il est clair que les programmes de réduction de la pauvreté sont critiques, mais un plus grand nombre de programmes de sécurité alimentaire précis et ciblés dans les plans de réduction de la pauvreté aident à mieux régler le problème de l'insécurité alimentaire.

Le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre du *Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation* ne peut se faire que si l'on dispose d'indicateurs fiables de la sécurité alimentaire et qu'on les surveille. Grâce à eux, on peut établir de bons repères pour évaluer les progrès. On doit effectuer plus de travail, chez nous et dans le monde, pour s'attaquer à cette question. Tandis que l'on effectuera ce travail, les mesures existantes serviront de guides permettrant de mesurer les résultats.

De plus, un dialogue multilatéral, y compris avec les organisations non gouvernementales, la société civile et le secteur privé, sur les grandes orientations stratégiques touchant à la sécurité alimentaire est essentiel pour que les programmes de sécurité alimentaire réussissent le plus possible à réduire la faim. Le Canada est très fier de sa démarche multilatérale pour l'étude de l'insécurité alimentaire au niveau

tant de ses politiques que de ses programmes et mise sur des partenariats de longue date pour obtenir des résultats durables.

Notre pays préconise une démarche fondée sur le savoir pour résoudre le problème de l'insécurité alimentaire et favorise le partage d'information, que ce soit les résultats de la recherche officielle ou les connaissances des gens du milieu, dans une perspective de collaboration. Il a à cœur le renforcement des capacités des collectivités et des organisations pour qu'elles puissent participer davantage à la recherche de solutions.

Les programmes de sécurité alimentaire doivent tenir compte de trois aspects : disponibilité, accès et utilisation. Cela nécessite une démarche plurisectorielle, cohérente et coordonnée, qui englobe des secteurs clés comme l'agriculture, la nutrition, l'éducation, la gestion de l'eau et l'hygiène, ainsi que la santé. En particulier, la relation entre l'alimentation et la santé est un facteur important de l'amélioration des moyens de subsistance des pauvres, tant chez nous qu'ailleurs dans le monde.

La société civile trouve que la mise en œuvre des divers aspects du droit à la nourriture a progressé lentement et qu'il y a encore du travail à faire.

Prochaines étapes

Dans le cadre de sa présentation au cours de la Conférence internationale pour le financement du développement, laquelle a eu lieu à Monterrey, au Mexique, le 21 mars 2002, le premier ministre Chrétien a fait part de l'intention du Canada d'augmenter de 8 p. 100 par année sa contribution à l'aide publique au développement (APD). Ainsi, le Canada devrait doubler sa performance actuelle en matière d'aide d'ici huit ou neuf ans.

Le premier ministre Chrétien a déclaré, dans une allocution qu'il a prononcée à l'assemblée plénière du Forum économique mondial, à New York, que les initiatives de conversion de la dette pour les pays pauvres très endettés (PPTE) demeureraient l'une des priorités du Canada. Il a noté que le gouvernement canadien avaient fait grâce de plus de un milliard de dollars de dette extérieure active des pays en développement.

Dans les pays où la sécurité alimentaire est une priorité en matière de programmes, le Canada continuera à promouvoir une vaste démarche intégrée propice à la sécurité alimentaire, notamment la production, l'accès et l'utilisation de la nourriture, en insistant fortement sur les femmes compte tenu du rôle d'importance qu'elles jouent dans la production et la sécurité alimentaires. Le Canada, avec d'autres pays du G8, s'est engagé à élaborer un plan d'action pour l'Afrique en réponse au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA), un plan de développement exhaustif défendu par les leaders africains. Le NPDA porte sur un large éventail de problèmes déterminants pour le développement de l'Afrique, notamment la production agricole et la réduction de la pauvreté. Le premier ministre met de l'avant le développement de l'Afrique comme thème principal de la réunion des pays du G8 qui aura lieu au Canada en juin 2002 et a alloué 500 millions de dollars à un fonds pour le développement de l'Afrique.

L'administration fédérale et les gouvernements provinciaux et territoriaux travaillent de concert avec le secteur agricole et agroalimentaire à l'élaboration d'un cadre stratégique pour l'agriculture afin de contribuer à la croissance et à la rentabilité du secteur pour le XXIe siècle.

L'objectif de cette nouvelle démarche est de positionner le secteur pour qu'il devienne le chef de file mondial en matière de salubrité des aliments, d'innovation et de production respectueuse de l'environnement. Cette démarche procurera aussi des avantages considérables aux Canadiens puisqu'elle encourage une meilleure gérance de l'environnement ainsi que la mise en place de systèmes plus complets de salubrité alimentaire et d'assurance de la qualité des aliments.

À l'échelle internationale, cette démarche permettra de lier tous les aspects des activités internationales du Canada dans le domaine de l'agriculture, du développement des marchés internationaux et de l'investissement, de la politique commerciale, des questions techniques et du développement international. Reconnaissant l'importance de l'amélioration des compétences dans les pays en développement, le Canada augmentera ses efforts de travail avec les pays et de partage de ses compétences dans le domaine des politiques de commerce agricole.

Le Canada continuera à promouvoir l'importance d'une démarche coordonnée à l'égard des indicateurs d'insécurité alimentaire en vue de l'élaboration de repères agréés permettant de juger des progrès. Sinon, il sera très difficile de poursuivre les efforts pour rendre compte de ceux-ci.

Le Canada continuera à participer à plusieurs forums internationaux afin de concourir à l'élaboration soutenue d'un cadre réglementaire international cohérent sur les questions relatives à la sécurité alimentaire, cadre reposant à la fois sur la science et sur des règles. Tous les pays en bénéficieront, puisque les producteurs pourront compter sur des marchés stables, et les consommateurs, sur des produits sains et de qualité.

Le Canada continuera à promouvoir le respect de la *Convention sur la diversité biologique* et d'autres initiatives environnementales, comme la *Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification*, la *Convention sur les POP*, et la *Convention de Rotterdam sur le consentement préalable en connaissance de cause*, dans l'élaboration de programmes et l'attribution d'un soutien stratégique.

Les organisations non gouvernementales (ONG) et celles de la société civile (OSC) qui apportent leur contribution se proposent de maintenir leurs programmes et leurs projets actuels, en accordant une attention accrue aux liens importants entre les programmes sur la nutrition et d'autres questions de sécurité alimentaire.

INTRODUCTION

Le *Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire* tenait compte du fait que, pour réussir à concrétiser les engagements énoncés dans le *Plan d'action du SMA*, il fallait la participation de tous les paliers de l'administration publique et de la société civile. Une bonne partie des services qui se greffent aux programmes gouvernementaux sont exécutés au niveau local par des organisations locales de la société civile. En conséquence, pour englober un large éventail de points de vue, un groupe mixte consultatif comprenant non seulement des fonctionnaires fédéraux, mais aussi des représentants des gouvernements provinciaux ainsi que des organisations non gouvernementales et de la société civile a été créé pour élaborer le Plan d'action du Canada.

Rendre compte adéquatement de tout ce qui se passe au Canada pose des difficultés. Bien qu'il ait été relativement simple de faire rapport sur les actions qui entrent dans le mandat de ministères fédéraux bien précis, un certain nombre d'activités comprises dans le Plan d'action du Canada font appel à de nombreux intervenants. En conséquence, il demeure important de promouvoir une coopération combinée et améliorée entre tous les acteurs. Un autre défi consiste à créer des mécanismes pour mettre en œuvre ces initiatives, les suivre et en rendre compte.

Le Bureau de la sécurité alimentaire, une organisation virtuelle faisant partie du Bureau des affaires internationales (BAI) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), a été créé pour être la plaque tournante de l'information sur la sécurité alimentaire afin de renseigner les acteurs sur les principales politiques et activités dans ce domaine ainsi que d'informer, d'encourager et d'aider les partenaires, les intervenants et la population en général à se tenir au courant de ce qui s'y passe. Le Bureau de la sécurité alimentaire continuera d'inclure la société civile et les organisations non gouvernementales canadiennes dans les délégations du Canada auprès du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) de la FAO et au *Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après* (SMA +5), pour solliciter l'apport de ces organisations ainsi que pour participer aux pourparlers avec la FAO et d'autres acteurs internationaux sur des sujets se rapportant à la sécurité alimentaire.

Le présent document est un rapport sur les progrès accomplis par le Canada dans la concrétisation des engagements centrés sur le développement exposés dans le *Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation*, qui ont été repris dans le *Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire*. Il ne s'agit pas d'un document stratégique ni d'un exposé des grandes orientations, mais d'un rapport compilé à partir des contributions de divers ministères et organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi que des organisations non gouvernementales et de la société civile intéressées. Bien que les activités rapportées soient représentatives de celles qui sont en cours, le rapport ne doit pas être considéré comme un répertoire exhaustif de toutes les activités pertinentes.

I CONTEXTE

But

En adoptant la *Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire* et le *Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation* (SMA) en 1996, le Canada s'est engagé à présenter tous les deux ans un rapport sur les réalisations liées aux sept engagements du *Plan d'action du SMA* au Comité de la sécurité alimentaire mondiale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Le présent document, deuxième rapport périodique du Canada sur la mise en œuvre du Plan d'action du Canada, couvre les engagements sociaux centrés sur le développement, plus particulièrement les engagements trois, quatre et six, ainsi que des parties pertinentes de l'engagement sept. De la sorte, on y rend compte d'importants programmes, politiques et activités liés à la sécurité alimentaire qui ont été mis en œuvre au Canada entre décembre 1997 (date de son premier rapport) et la fin 2001. En 2000, le Canada a publié son rapport sur les engagements "centrés sur les personnes" pour la période allant jusqu'à la fin de 1999, soit:

Engagement un: un environnement propice
Engagement deux: accès à la nourriture
Engagement cinq: état de préparation aux mesures d'urgence, ainsi que des parties pertinentes de Engagement sept: mise en œuvre et surveillance du Plan d'action du SMA.

Présentation requise

Le présent document suit le modèle demandé par le CSA pour faire le suivi des engagements précisés dans le *Plan d'action du SMA*. Fait exception à cette règle le Rapport de mise en œuvre, qui se divise en deux parties (nationale et internationale) pour correspondre au *Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire*. Le présent rapport comporte donc les sept parties suivantes:

- Contexte
- Priorités du Canada en matière de sécurité alimentaire
- Rapport sur la mise en œuvre au Canada
- Rapport sur la mise en œuvre internationale
- Leçons retenues
- Prochaines étapes
- Le point sur des parties du premier rapport d'étape du Canada (décembre 1999).

La dernière partie "Le point sur des parties du premier rapport d'étape du Canada (décembre 1999)" a été ajoutée pour répondre au vif désir de certaines organisations de rendre compte de leurs progrès dans la concrétisation des engagements dont elles faisaient état dans le premier rapport.

Afin de signaler les mesures qu'il a prises pour concrétiser le *Plan d'action du SMA*, le Canada mettra en lumière les initiatives qui répondent directement aux objectifs énoncés dans son propre plan d'action pour la sécurité alimentaire http://www.agr.gc.ca/misb/fsb/fsap/fsapfe.html). Toutefois, ce document ne peut saisir au complet les nombreux programmes et activités de toutes sortes qui ont été mis en place ni rendre justice à leurs moindres aspects, surtout ceux qui sont réalisés à l'échelle communautaire. Ce rapport se concentrera donc sur les principales réalisations, les leçons apprises et les prochaines étapes, telles que signalées par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que par les

organisations de la société civile. On n'y tente pas d'analyser l'état de la sécurité alimentaire au Canada, mais plutôt de produire un tableau équilibré montrant les réussites aussi bien que les situations qui laissent encore à désirer, en tenant compte de diverses perspectives. Ce rapport sera affiché sur le site Web du Bureau de la sécurité alimentaire d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (*www.agr.ca/misb/fsb/FSB2fre.html*).

Les énoncés des engagements et des mesures sont présentés dans ce rapport comme ils le sont dans le *Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire*. Lorsqu'un nom a été changé ou modifié, ou lorsque les événements ont dépassé l'énoncé, le fait est noté sans que l'énoncé en question ne soit changé.

Mesures institutionnelles de suivi du SMA

Le *Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire* est la principale réponse du Canada à l'engagement pris par la communauté internationale lors du SMA de réduire de moitié le nombre de personnes sous-alimentées d'ici à 2015. Lancé à l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation, le 16 octobre 1998, le Plan d'action du Canada est le fruit de consultations poussées entre les représentants des divers paliers de l'administration publique, de la société civile et du secteur privé. Les priorités régissant les mesures prises par le Canada ont été établies collectivement sous la coordination d'un groupe consultatif mixte.

Le Plan d'action du Canada comprend à la fois des mesures nationales et internationales. Il répond aux sept engagements formulés dans le *Plan d'action du SMA* et constitue un cadre pour poursuivre les efforts destinés à améliorer la sécurité alimentaire au Canada et à l'étranger. La mise en œuvre du Plan d'action est une responsabilité que le gouvernement canadien partage avec ses citoyens.

Le Bureau de la sécurité alimentaire a créé le Groupe consultatif mixte pour la sécurité alimentaire comptant des représentants des ministères et organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux et une trentaine d'organisations non gouvernementales du domaine de la sécurité alimentaire national et international pour procéder à des consultations sur la sécurité alimentaire et rédiger ce rapport. De plus, on a créé un formulaire de compte rendu interactif sur le site Web du Bureau de la sécurité alimentaire pour faciliter l'apport des organisations à ce document.

Population totale du Canada

1996 : 29 671 900
2001 : 31 081 900
(Source : Statistique Canada[16])

II PRIORITÉS DU CANADA EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

2.1 Contexte canadien

Les Canadiens ont la chance de vivre dans un pays où la paix, la démocratie et les droits de la personne existent et sont respectés. En 1960, le gouvernement du Canada a adopté la *Déclaration canadienne des droits*, qui est une « loi ayant pour objets la reconnaissance et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales » pour tous les Canadiens. De plus, la Charte canadienne des droits et libertés fait partie de la Constitution du Canada depuis 1982.

Le Canada dispose d'un système agricole et alimentaire bien organisé, qui jouit d'antécédents de pourvoyeur stable de quantités abondantes d'aliments sains. Ce système, associé à un bon réseau de transport et à des politiques de libéralisation du commerce et d'ouverture des frontières, a permis au Canada de se positionner parmi les grands producteurs et pourvoyeurs d'aliments de qualité dans le monde. Cette situation est en partie attribuable aux ressources du Canada : quantité abondante d'eau douce, de forêts, de terres arables, de ressources marines, de minéraux et d'énergie. Elle est aussi attribuable à la productivité et à l'efficacité des secteurs agricole et agroalimentaire du Canada qui ont traditionnellement joué un rôle déterminant dans la prospérité économique du pays.

Les Canadiens sont des chefs de file mondiaux en recherche et développement agricoles, et leur expertise est reconnue dans des domaines comme les pratiques d'agriculture durable, les coopératives, la biotechnologie et la gestion forestière durable. En faisant bénéficier d'autres pays de ses compétences, le Canada a apporté une contribution précieuse à la sécurité alimentaire mondiale, comme en atteste la médaille Agricola[2] que lui a décernée la FAO.

Le Canada est parmi les pays où le revenu disponible et la quantité d'aliments par habitant sont les plus élevés au monde et parmi ceux où les coûts réels des aliments et la part du revenu consacrée à la nourriture sont les plus faibles. De la sorte, on peut dire que la majorité des 31 millions d'habitants du Canada ne connaît pas l'insécurité alimentaire. Toutefois, certains groupes de personnes peuvent représenter un plus grand risque d'insécurité alimentaire que d'autres, comme le démontre un certain nombre d'études. Selon Statistique Canada[3], on estime que près de 2,5 millions de personnes ont dû compromettre[4] la qualité de leur alimentation au moins une fois en 1998-1999, et, au cours de la même période, un autre 0,5 million de personnes ont craint de ne pas avoir assez à manger. On peut considérer que ces Canadiens, soit environ 10 p. 100 de la population, vivaient dans des conditions contribuant à une insécurité alimentaire à un moment quelconque de 1998-1999. Il reste du travail à faire dans le domaine des indicateurs de l'insécurité alimentaire, et d'autres critères, tels que l'utilisation des banques d'alimentation et les niveaux de revenu relatif[5], peuvent indiquer un risque d'insécurité alimentaire.

---

[2] En octobre 1999, le très honorable Jean Chrétien, premier ministre du Canada, a reçu cette médaille de M. Jacques Diouf, directeur général de la FAO.

[3] *L'insécurité alimentaire dans les ménages canadiens*, Rapports sur la santé, Statistique Canada, 2001.

[4] Enquête nationale sur la santé de la population 1998-1999 – Ménages « Insécurité alimentaire », une réponse affirmative à au moins l'une des questions suivantes : « Au cours des 12 derniers mois, est-il arrivé que vous ou quelqu'un d'autre de votre ménage : ayez craint qu'il n'y ait pas suffisamment à manger à cause d'un manque d'argent? ou n'ayez pas mangé des aliments de la qualité ou de la variété désirée à cause d'un manque d'argent? ou que vous n'ayez pas suffisamment de nourriture à cause d'un manque d'argent? »

[5] Bibliographie 9, 10, 11, 12, 20

Malgré les efforts à long terme pour résoudre ce problème au Canada, l'insécurité alimentaire demeure un sujet de préoccupation. Au Canada, la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire est généralement associée aux bénéficiaires de l'aide sociale ou aux personnes à faible revenu qui ne peuvent subvenir à leurs besoins alimentaires sans sacrifier d'autres nécessités fondamentales. C'est souvent le résultat d'un revenu précaire ou insuffisant, du chômage et d'un faible niveau de scolarité. Les femmes, les enfants et les peuples autochtones sont surreprésentés parmi les pauvres et les bénéficiaires des banques alimentaires. De plus, les personnes atteintes de handicaps physiques et mentaux et celles qui souffrent de maladies aiguës ou chroniques sont souvent considérées comme vulnérables à l'insécurité alimentaire. Le Canada continue de travailler à encourager et à soutenir ses citoyens qui sont aux prises avec l'insécurité alimentaire.

Comme dans tout autre pays, le secteur de l'alimentation au Canada est complexe. En raison de son régime fédéral, le gouvernement du Canada partage des responsabilités législatives avec dix provinces et trois territoires. Bon nombre de dossiers alimentaires au Canada ont des origines et des effets différents, selon les régions touchées. Par exemple, le problème de l'insécurité alimentaire dans le Nord, ou dans les populations des Premières Nations hors des villes ne peuvent nécessairement être réglés par les mêmes mécanismes proposés pour l'insécurité alimentaire dans les régions rurales ou les centres urbains. Les solutions à l'insécurité alimentaire au Canada appellent une coordination et un dialogue intergouvernementaux, ainsi que la volonté d'en comprendre les sources. De plus, les initiatives législatives et stratégiques pertinentes visant à régler le problème de la faim ne peuvent être lancées que par l'ordre de gouvernement compétent et le secteur privé.

Les valeurs traditionnelles du Canada que sont la croissance économique à grande échelle et la justice sociale sont des fondements essentiels de la sécurité alimentaire. Le soutien du revenu assuré par les programmes provinciaux et nationaux de sécurité sociale vise à assurer aux citoyens les services sociaux fondamentaux, comme les soins de santé et le développement des ressources humaines, pour combler leurs besoins de base et leur donner la chance d'améliorer leur situation. Ces valeurs, si elles sont assorties du financement approprié et associées à des lois fédérales et provinciales pertinentes et efficaces, peuvent réduire la faim et promouvoir la sécurité alimentaire. À l'échelle nationale, il existe des programmes comme la Stratégie emploi jeunesse, l'Initiative nationale pour les sans-abri, la Prestation nationale pour enfants, la Sécurité de la vieillesse, les initiatives autochtones et de nombreux programmes de santé et d'éducation qui visent à assurer la sécurité alimentaire. Ces programmes sont souvent complétés par des programmes provinciaux. Les ont fait l'objet de discussion en profondeur dans le premier rapport d'étape du Canada, à la partie concernant les progrès vers la réalisation de l'engagement un : un environnement propice, et de l'engagement deux : accès à la nourriture. Le présent rapport fournit d'autres renseignements sur ces programmes à la partie VII du présent rapport : Le point sur des parties du premier rapport d'étape du Canada.

Même si l'on constate certaines améliorations, les indicateurs sociaux, économiques et de la santé dans les communautés autochtones sont bien inférieurs à ceux d'un grand nombre de Canadiens. Cette situation est très inquiétante puisque beaucoup d'Autochtones au Canada, en particulier ceux des communautés éloignées, vivent tous les aspects ou presque de l'insécurité alimentaire. Cette situation est attribuable aux faibles revenus, aux risques sanitaires résultant des polluants dans l'approvisionnement traditionnel et aux problèmes d'accès à la nourriture en raison d'interruptions dans le transport des marchandises ou à des changements du mouvement migratoire des animaux. Le coût des aliments commerciaux est élevé, de même que le coût du matériel de pêche et de chasse. La transition d'une société vivant de la chasse et de la cueillette à une société axée sur les échanges en espèces présente des défis tout particuliers pour les communautés autochtones, conçernant la sécurité alimentaire.

2.2 Priorités canadiennes

Le *Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire* expose le point de vue du Canada sur le dossier complexe de la sécurité alimentaire. Il précise ses principales préoccupations ainsi que les objectifs détaillés pour chacun des engagements de la *Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire* et du *Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation*. Comme le Canada a déjà mis en œuvre un nombre important de politiques et de programmes à l'appui des objectifs du *Plan d'action du SMA*, son plan d'action sert uniquement à mettre en relief les domaines dans lesquels les Canadiens croient que l'on devrait redoubler d'effort pour améliorer la sécurité alimentaire tant au pays qu'à l'étranger. Les priorités canadiennes, établies dans le Plan d'action du Canada, avec de légères mises à jour, sont répétées ci-après, mais pas nécessairement dans l'ordre d'importance.

PRIORITÉ 1 : LE DROIT À LA NOURRITURE – Cette priorité confirme la foi du Canada en l'importance de ce droit pour la sécurité alimentaire et souligne la nécessité de mieux définir celui-ci ainsi que les mesures à prendre pour le faire respecter. Ces mesures comprennent l'appui de la société civile au *Code international de conduite sur le droit des personnes à une alimentation adéquate* et la participation de tous les secteurs aux efforts nationaux et internationaux pour clarifier la signification du droit à la nourriture en vue de son exercice progressif et intégral.

PRIORITÉ 2 : LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ – Elle constitue un élément important de la stratégie visant à instaurer des mesures, au pays et à l'échelle internationale, pour s'attaquer à l'insécurité alimentaire. Cette priorité repose sur l'idée selon laquelle une des conditions clés de la sécurité alimentaire est l'accès à des ressources suffisantes pour acheter de la nourriture ou en produire. Les mesures au pays visent l'amélioration des conditions sociales, en particulier par des programmes s'adressant aux segments les plus vulnérables de la population. Quant aux mesures prises par le Canada au niveau international, elles dépendent de l'accent qu'il met sur la réduction de la pauvreté dans son programme d'aide au développement. Ces mesures consistent, entre autres, à consacrer au moins 25 p. 100 de l'Aide publique au développement (APD) aux investissements dans les besoins humains fondamentaux, notamment l'alimentation et la nutrition, l'éducation et les soins de santé primaires. Le Plan réaffirme aussi la détermination du Canada à mobiliser les citoyens dans le processus d'élaboration de politiques et de programmes de lutte contre la pauvreté.

PRIORITÉ 3 : LA PROMOTION DE L'ACCÈS À UNE NOURRITURE SALUBRE ET NUTRITIVE – Cette priorité est perçue comme un élément essentiel de la sécurité alimentaire. Dans les pays en voie de développement (PVD), l'apport complémentaire de micronutriments et de vitamines contribue à une meilleure nutrition. L'allaitement est également considéré comme crucial pour la santé et la nutrition des nourrissons du monde entier. Au Canada, l'engagement à cet égard se manifeste par des mesures qui visent à soutenir : les mères au travail, les programmes hospitaliers, les soins de santé destinés aux mères et aux enfants et d'autres initiatives à l'appui du *Code international de commercialisation des substituts du lait maternel*. Au-delà de la promotion et de la protection de l'allaitement et des autres conditions de sécurité alimentaire, les soins à l'enfant et les mesures de santé et d'éducation s'avèrent primordiales pour la sécurité alimentaire des mères et des enfants, en particulier dans les pays en voie de développement, mais aussi ailleurs.

PRIORITÉ 4 : L'INNOCUITÉ DES ALIMENTS – Cette priorité souligne l'existence de nouvelles menaces pour l'approvisionnement alimentaire de la planète : essor rapide et forte pénétration d'aliments nouveaux et exotiques provenant d'une multitude de partenaires commerciaux pouvant mettre en danger la sécurité et la santé; contamination de l'environnement, notamment des sources

traditionnelles de nourriture du Grand Nord canadien, ce qui est aussi une menace pour la sécurité; crises ou cataclysmes, qui peuvent, par exemple, causer des problèmes de contamination par des produits chimiques dangereux ou des microorganismes pathogènes. En outre, l'ignorance des bonnes méthodes de préparation et d'entreposage des aliments est considérée dangereuse, principalement à l'échelle des ménages. Les mesures visant un approvisionnement et une manipulation sûrs des aliments passent par une sensibilisation plus poussée du public, un étiquetage adéquat, une solide évaluation de la biotechnologie, des méthodes de surveillance améliorées et des partenariats plus solides entre les secteurs. De la recherche se fait dans le but de fournir le savoir et la technologie nécessaires pour garantir la sécurité du système alimentaire et produire une nourriture de qualité qui répond aux besoins actuels et futurs des consommateurs.

PRIORITÉ 5 : LES MÉTHODES TRADITIONNELLES D'OBTENTION DE LA NOURRITURE DES AUTOCHTONES ET DES COLLECTIVITÉS CÔTIÈRES – Cette priorité reconnaît l'importance de la chasse, de la pêche, de la cueillette, du troc et des échanges pour la sécurité alimentaire de nombreuses collectivités du Canada et d'ailleurs. En partageant leur connaissance des aliments traditionnels et leur savoir des pratiques d'exploitation durable des ressources naturelles, les peuples autochtones peuvent contribuer grandement à l'atteinte de l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation. Les mesures visant la réduction de la contamination de l'environnement, la gestion durable des ressources (y compris les ressources halieutiques) et la supplémentation du régime par des aliments commerciaux de haute qualité améliorent l'accès de ces communautés à la nourriture.

PRIORITÉ 6 : LA PRODUCTION ALIMENTAIRE – Cette priorité fait ressortir le rôle vital de la recherche, du développement rural et des investissements pour la productivité du secteur agricole et agroalimentaire. Elle constitue un trait d'union solide entre l'aménagement durable des ressources productives et une production suffisante d'aliments nutritifs et sans danger pour tous. Elle montre la nécessité de soutenir la production locale, notamment dans les pays en voie de développement où la réforme agraire, la participation des collectivités touchées (y compris des agricultrices) et la satisfaction des besoins humains de base sont essentiels à la réussite des programmes de développement rural. Au Canada, on cherche à augmenter la production agricole par des mesures visant à appuyer l'aménagement durable des ressources, à continuer d'accroître la capacité de recherche et d'y investir ainsi qu'à encourager l'investissement dans les régions rurales. Le Canada produit des aliments de qualité mais à bon marché, dont la disponibilité contribue à la sécurité alimentaire dans d'autres pays.

PRIORITÉ 7 : L'IMPORTANCE ACCORDÉE AUX PRATIQUES ÉCOLOGIQUES – Cette priorité porte sur certains des défis les plus pressants qui se posent en production alimentaire. Les mesures prises par le Canada au regard de cette priorité passent par son appui à toutes sortes d'engagements contractés en vertu d'accords internationaux en vigueur. Sur la scène internationale, on se penche sur les défis auxquels sont confrontés les pays en voie de développement dans des domaines comme l'aménagement des ressources hydriques, la foresterie communautaire, la croissance démographique viable, la gestion et la conservation des terres, ainsi que le respect et la préservation des connaissances des autochtones. Pour le Canada comme tel, des mesures supplémentaires viennent se greffer à ces accords pour améliorer l'intendance des ressources naturelles, qu'il s'agisse de lutte contre la pollution dans le Nord, de pêches durables, de biotechnologie, de changements climatiques, de biodiversité et de ressources génétiques.

PRIORITÉ 8 : LES ÉCHANGES COMMERCIAUX LOYAUX – Cette priorité expose les répercussions potentielles des régimes de libéralisation des échanges sur les revenus et le bien-être général de la population, et tient compte également de la possibilité qu'il y ait des coûts d'ajustement dans les secteurs non concurrentiels. Les mesures se rapportant à cette priorité consistent à intensifier les échanges commerciaux dans les secteurs agroalimentaires, notamment pour les pays en voie de développement, tout en cherchant à mieux comprendre les répercussions de la libéralisation des échanges sur les personnes exposées à l'insécurité alimentaire.

PRIORITÉ 9 : LA RECONNAISSANCE DE LA PAIX COMME CONDITION PRÉALABLE À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE – Cette priorité souligne la nécessité d'un accès sûr et sans danger aux moyens de production, plus particulièrement aux terres arables et aux eaux de pêche. Les mesures répondant à cette priorité visent à renforcer les plans d'urgence, la prévention des conflits, les initiatives de paix et la sécurité civile au Canada et à l'étranger.

PRIORITÉ 10 : UN SYSTÈME DE SURVEILLANCE DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE – Cette priorité désigne la nécessité de posséder un ensemble complet d'indicateurs convenus pour déterminer la nature, l'étendue et l'évolution de l'insécurité alimentaire, à la fois pour trouver des solutions convenables et pour en surveiller l'efficacité. Le plan prévoit la collaboration du gouvernement et de la société civile à l'élaboration d'indicateurs pour les systèmes nationaux et internationaux, et à leur utilisation à des fins de surveillance.

III RAPPORT SUR LA MISE EN OEUVRE AU CANADA

En fonction de sa mise en oeuvre nationale, le Plan d'action du Canada comprenait des engagements liés à l'agriculture et au développement rural durables; aux politiques agrocommerciales et commerciales cadres, ainsi qu'aux politiques sur la sécurité alimentaire; à la promotion des investissements dans des systèmes alimentaires, agricoles, halieutiques et forestiers durables.

En juin 2001, les ministres de l'Agriculture des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont adopté un accord de principe sur un plan d'action visant la mise en place d'un cadre stratégique pour l'agriculture composé de cinq éléments : salubrité et qualité des aliments; environnement; science et innovation; renouveau; gestion des risques d'entreprise. Les éléments individuels du cadre stratégique pour l'agriculture ne sont pas nouveaux. En fait, les intervenants de l'industrie et les gouvernements ont fortement défendu la prise de mesures à l'égard de ces éléments par le passé. Ce qui est nouveau, c'est de lier ces éléments dans une perspective d'ensemble de sorte que les intervenants du secteur agricole et agroalimentaire canadien disposent d'une plate-forme solide à partir de laquelle ils peuvent maximiser les possibilités sur le marché international, ce qui entraîne une augmentation de la rentabilité par la croissance, la diversification et des activités à valeur ajoutée.

Ce cadre stratégique dépasse la portée de l'industrie agricole et agroalimentaire; il offre également des avantages aux Canadiens. Ces avantages comprennent l'amélioration des systèmes d'assurance de l'innocuité et de la qualité des aliments de la ferme à l'épicerie, l'accélération des initiatives de gérance de l'environnement dans les exploitations agricoles et le positionnement du deuxième plus grand secteur de l'économie canadienne pour une croissance encore plus grande.

Engagement trois : Agriculture et développement rural durables

Nous poursuivrons des politiques et méthodes participatives et durables de développement alimentaire, agricole, halieutique, forestier et rural dans les régions à potentiel élevé comme dans celles à faible potentiel, qui sont essentielles pour assurer des approvisionnements alimentaires adéquats et fiables aux ménages ainsi qu'aux échelons national, régional et mondial, et lutterons contre les ravageurs, la sécheresse et la désertification, considérant le caractère multifonctionnel de l'agriculture.

Le Canada a des antécédents de partisan des efforts mondiaux visant l'agriculture et le développement rural durables, comme en atteste sa participation active à des tribunes comme la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992 et à la quatrième Conférence technique internationale pour la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques en 1996. Des activités plus récentes sont décrites ci-dessous en réponse aux mesures énoncées.

Mesure — Participer au Système global de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) visant les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et, dans ce contexte, mettre en œuvre le *Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.*

Le Canada participe activement au Système global de la FAO visant les ressources phytogénétiques et a participé activement aux négociations intergouvernementales conduites sous l'égide de la Commission FAO des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui ont abouti à l'adoption du texte définitif du *Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, à la conférence de la FAO en novembre 2001.

À l'échelle nationale, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a construit une installation des plus modernes aux Ressources phytogénétiques du Canada pour la conservation à température contrôlée de ressources génétiques de cultures semencières. L'infrastructure et les activités de la Banque canadienne de clones ont été améliorées en 1996-1997. Du matériel génétique nouveau a été acquis pour combler les lacunes de ces collections et pour inclure des végétaux indigènes du Canada. Le Réseau d'information sur les ressources génétiques du Canada a été créé en 1997 pour gérer l'information liée au matériel génétique conservé dans le réseau et est devenu disponible sur l'Internet en avril 2001. L'ensemble de l'Amérique du Nord partage maintenant un système commun de gestion d'une banque de données, ce qui en facilite l'accès et intensifie la sensibilisation à l'environnement.

AAC a publié un livre et créé un site Web intitulés *Les cultures médicinales canadiennes*, qui diffusent de l'information sur l'utilisation durable des principales plantes médicinales indigènes du Canada. Une série de publications sur le développement durable des principales cultures alimentaires indigènes du Canada a été lancée, avec des articles sur l'ail des bois, les patates en chapelet et les crosses de fougères.

Mesure — Mettre en œuvre la *Stratégie canadienne de biodiversité*, qui comprend des orientations stratégiques visant la conservation et l'utilisation durables de la diversité biologique des ressources agricoles que les autres partenaires utilisent pour guider leurs actions.

Le Canada souscrit fermement à la Convention internationale sur la diversité biologique (Convention sur la biodiversité) entrée en vigueur en décembre 1994. Le Canada demeure l'hôte du Secrétariat permanent de la Convention et est en train de renouveler son engagement financier à l'égard du Secrétariat.

En réponse à la Convention sur la biodiversité, le Canada a élaboré la *Stratégie canadienne de biodiversité* et demeure pleinement déterminé à la mettre en œuvre. Dans ce qui suit, nous présentons des exemples d'initiatives nationales dignes de mention visant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et des ressources naturelles du Canada.

Un partenariat a vu le jour entre le Musée canadien de la nature, Environnement Canada et Ressources naturelles Canada en vue du lancement d'une initiative canadienne nationale d'information sur la biodiversité de façon à accroître notre capacité d'accéder électroniquement à une information digne de foi sur la biodiversité, laquelle est répartie entre les principales collections de ressources biologiques au Canada. AAC s'est employé avec ses partenaires américains et mexicains à élaborer une version améliorée du Système d'information taxonomique intégré, une base de données/dictionnaire taxonomique internationaux, et mis au point son premier moteur de recherche fondé sur la biologie.

Agriculture et Agroalimentaire Canada a élaboré le *Plan d'action pour la biodiversité* qui contribue à la mise en œuvre de la *Stratégie canadienne de biodiversité* et constitue un cadre de travail avec ses différents partenaires en ce qui concerne la diversité biologique dans les écosystèmes agricoles. Un inventaire des projets des agriculteurs canadiens relatifs à la biodiversité montre que ces exploitants participent activement au maintien et à l'amélioration de la biodiversité, par exemple, par la mise en valeur de la végétation à la ferme et des bandes de protection riveraines. Le plan d'action a été mis à jour et introduit dans les affaires courantes par l'introduction d'un chapitre sur la biodiversité intitulé "Agriculture en harmonie avec la nature" dans la *Stratégie de développement durable* d'AAC pour 2001-2004.

Le Programme national de conservation des sols et de l'eau, doté d'un budget de 10 millions de dollars, a été créé pour verser dans chaque province des fonds servant à prendre en charge les enjeux prioritaires liés à la durabilité environnementale comme les plans environnementaux à la ferme et les pratiques agricoles durables. Des accords de contribution ont été conclus avec la Fédération canadienne de l'agriculture et Habitat faunique Canada pour le programmee "Paysage agricole canadien," un programme visant à encourager les agriculteurs à protéger l'habitat faunique; avec le Conseil de conservation des sols du Canada pour mettre en place le Programme de transfert des compétences et des connaissances sur le changement climatique, appelé "Taking Charge."

Au chapitre de la préservation de l'habitat faunique, AAC a élaboré un indicateur de changement de l'habitat faunique sur les terres agricoles par le truchement du Projet des indicateurs agroenvironnementaux (PIA). Le Ministère entretient un réseau de pâturages communautaires dans l'Ouest du Canada pour promouvoir la conservation à long terme de terres marginales et de réserves d'espèces sauvages en danger. Le Ministère participe à plusieurs projets de coopération en matière d'aménagement des terres avec Canards illimités, le Service canadien de la faune et la Saskatchewan Wetland Conservation Corporation afin d'améliorer l'habitat faunique tout en préservant la production animale. Des politiques et des directives ont été énoncées sur la collecte de matériel végétal indigène sur les terres gérées afin de garantir la durabilité de ces espèces.

AAC collabore avec les provinces et la clientèle rurale en vue de réduire la dégradation des terres des Prairies par la distribution de six millions de plantes brise-vent par année, par l'organisation de démonstrations et de journées champêtres et par la préparation de feuilles de renseignements sur les pratiques durables d'aménagement et de gestion des terres ainsi que sur la qualité de l'eau et sa quantité. L'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) du Ministère, de concert avec l'ACDI, s'emploie également à lier ses mesures de lutte contre la dégradation des terres, la sécheresse et la désertification dans les Prairies canadiennes au cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. L'ACDI et l'ARAP/AAC ont conjointement publié en 2001 le premier rapport officiel du Canada à titre de pays touché, partie à la Convention sur la lutte contre la désertification intitulé "La désertification : regard sur le Canada."

Mesure — Prendre toutes les mesures convenables pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le changement climatique est un problème environnemental d'importance qui a des répercussions sur la qualité de vie de milliards de personnes dans le monde entier. Le Canada y est particulièrement vulnérable et s'est engagé à respecter le Protocole de Kyoto et à réduire les gaz à effet de serre (GES) de 6 p. 100 par rapport au niveau de 1990 d'ici à 2008-2012. Le premier ministre, en choisissant la façon dont le Canada devrait s'y prendre pour respecter ses engagements en matière de changement climatique, a prévu deux conditions préalables: l'élaboration d'un plan pratique et des consultations exhaustives des provinces, des territoires, des intervenants et des Canadiens. Pour élaborer ce plan, le gouvernement du Canada a préparé un *Document de discussion sur la contribution du Canada à la lutte contre les changements climatiques*. Le document établit ce que nous savons déjà sur le changement climatique, ce que nous avons fait jusqu'à maintenant, et ce qui reste à faire. Il décrit également quatre options de discussion quant à la façon de respecter les engagements du Canada en matière de changement climatique.

Le gouvernement du Canada a élaboré un plan en trois volets pour faire avancer le Canada vers l'objectif qui lui est fixé par le Protocole de Kyoto. Le premier volet comprend les mesures que le

Canada a déjà appliquées pour réduire les émissions provenant de son territoire et mettre en œuvre les règles internationales. Le deuxième indique les investissements que les sociétés canadiennes peuvent effectuer pour aider les pays en développement à réduire les émissions en utilisant des sources d'énergie ainsi que des technologies propres. Le troisième comprend un ensemble de nouvelles politiques et mesures dont un système national d'échange de droits d'émission, des règlements et des incitatifs pour promouvoir d'autres réductions d'émissions, de façon rentable, à l'échelle nationale.

Le Plan d'action 2000 énonce un train de mesures qui seront prises dans tous les secteurs de l'économie canadienne et jette les bases d'un changement comportemental, technologique et économique à long terme. Les initiatives lancées en application de ce plan réduiront considérablement les émissions de mégatonnes. Le Canada cherche à obtenir des crédits appréciables, aux termes des règles internationales qu'il a négociées avec succès concernant les puits de carbone, en reconnaissance des bonnes pratiques de gestion forestière et agricole qu'il applique déjà. Nous faisons des investissements particulièrement importants dans deux secteurs: l'énergie renouvelable, avec l'attribution d'incitatifs pour la production d'énergie éolienne, et la mise en place de mesures fiscales[7] pour d'autres initiatives sur l'énergie renouvelable et le rendement énergétique; de plus nous doublons l'investissement initial de 125 millions de dollars en Fonds municipaux verts.

Dans le secteur de l'agriculture, AAC a été le chef de file de deux grandes initiatives engageant de multiples intervenants qui visaient à renforcer l'actuelle base de connaissances scientifiques sur le changement climatique associé à l'agriculture et à déterminer les actions prioritaires qui permettraient de réduire les émissions de GES par le secteur. Ces initiatives ont servi de base sur laquelle se sont fondés les ministères de l'agriculture fédéral et provinciaux ainsi que des organisations agricoles pour déterminer ensemble d'autres mesures qui permettraient de régler les problèmes de changement climatique auxquels le secteur est confronté. Par exemple, le Programme de transfert des compétences et des connaissances sur le changement climatique aide à sensibiliser davantage les agriculteurs aux effets du changement climatique sur le secteur agricole et à déterminer les meilleures pratiques de gestion pour réduire les émissions de GES. La plupart des programmes et des initiatives concernant la gérance devraient donner lieu à d'autres réductions des émissions de GES attribuables à l'agriculture.

Mesure — Veiller à l'exploitation stable et durable des ressources halieutiques, avec la coopération des organisations de pêcheurs, en accordant la taille des flottilles de pêche avec les ressources existantes à l'aide des mesures de contingentement des captures (comme les contingents individuels), des rachats de permis, des mesures de reconstitution des stocks, etc.

L'environnement marin revêt une signification sociale et culturelle et recèle une valeur économique considérable pour les habitants du Canada. Pour la plupart des résidents des zones côtières, l'océan constitue une source importante et peu coûteuse d'aliments. Il existe des liens intrinsèques entre l'utilisation durable des ressources côtières, la santé, la productivité et la biodiversité de l'environnement marin, d'une part, et la santé et le bien-être des populations riveraines, d'autre part.

La conservation et l'utilisation durables des ressources halieutiques demeurent le point central des activités océaniques au Canada. Les défis de la conservation des stocks, les conflits entre groupes d'utilisateurs attribuables aux allocations, les différends internationaux transfrontaliers, les capacités de pêche excessives et les contraintes budgétaires ont forcé le gouvernement fédéral à chercher une

[7] Programme d'encouragement fiscal du Canada à la recherche scientifique et au développement expérimental (RS et DE) — Engagement six

stratégie pour promouvoir la restructuration de l'industrie et à apporter des changements aux politiques de pêche et aux pratiques de gestion à l'échelle nationale et internationale. Ces changements ont pour objectif de créer un secteur des pêches durable sur les plans économique et environnemental. Les gouvernements provinciaux et territoriaux s'emploient de concert à améliorer la gestion des pêches. Dans cette entreprise, le Canada est guidé par les principes suivants:

- la conservation prévaut;
- les droits des Autochtones doivent être respectés;
- la capacité de l'industrie doit être harmonisée avec la capacité de charge de l'environnement marin de la ressource;
- le gouvernement et l'industrie doivent déployer des efforts de collaboration.

Les plus grandes menaces à la santé, la productivité et la biodiversité de l'environnement marin découlent, en grande partie, de la pollution des côtes et des zones intérieures engendrée par les activités humaines, dont quelque 80 p. 100 sont attribuables aux déchets et aux eaux de ruissellement de municipalités, d'industries et d'exploitations agricoles. Sous l'effet du transport à longue distance des polluants, par l'intermédiaire des dépôts atmosphériques ou des courants océaniques, des toxines peuvent voyager à des milliers de milles de leur source. Ces impuretés touchent la plupart des zones productives de l'environnement marin, y compris les estuaires et les eaux côtières. En outre, il existe des menaces d'altérations physiques locales du milieu côtier, notamment la destruction d'habitats d'importance vitale pour la santé de l'écosystème.

Les initiatives nationales prises par le Canada pour conserver et protéger les environnements côtiers et marins sont les suivantes: *la Stratégie de gestion des océans, le Programme d'action national du Canada pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres*, la *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer* (UNCLOS), des initiatives visant les écosystèmes ainsi que des initiatives internationales concernant les océans, soit le *Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres(GPA)*. Par des actions coordonnées aux échelons locaux, régionaux, nationaux et mondiaux, ces initiatives contribuent à protéger la santé humaine, à réduire la dégradation de l'environnement marin, à restaurer les zones endommagées, à promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources côtières et marines, et à conserver la capacité de production et la biodiversité des environnements côtiers et marins.

Au cours de la dernière décennie, l'industrie de l'aquaculture a connu une croissance à deux chiffres sous l'effet combiné de l'augmentation de la demande mondiale de fruits de mer et de la baisse de la production des secteurs aux méthodes traditionnelles de capture. L'évolution rapide s'est accompagnée de nouveaux débouchés et défis pour le secteur de l'aquaculture canadienne, et le Canada a réagi à cette mutation de la situation internationale en mettant au point un *Plan d'action pour l'aquaculture* en six points en vue de redonner au public confiance en la durabilité de l'aquaculture et d'accroître la compétitivité du secteur sur les marchés mondiaux. Par ce plan d'action, le ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO) propose:

- de renforcer sa base d'information scientifique sur l'aquaculture et de piloter des initiatives sur l'innovation en vue du développement responsable du secteur de l'aquaculture;
- de mener à terme l'élaboration du *Cadre politique de l'aquaculture*;
- de mettre en place un cadre réglementaire qui permettra au secteur de l'aquaculture de se développer;
- d'élaborer des options visant la protection de la santé des animaux aquatiques du Canada et d'autres programmes stratégiques de développement du secteur;

- de s'employer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux à concevoir un plan d'action canadien pour améliorer le processus de demande de site pour l'aquaculture et coordonner la recherche et le développement à l'échelle nationale;
- de procéder, de concert avec Environnement Canada, à des analyses sur la qualité sanitaire et bactériologique des eaux des zones côtières vouées à la conchyliculture;
- de communiquer avec les Canadiens pour contribuer au dialogue éclairé sur le développement de l'aquaculture durable;
- d'élaborer des politiques de soutien comme la *Politique nationale sur l'introduction et le transfert d'organismes aquatiques*.

Mesure — Mettre en œuvre le Programme d'ajustement et de restructuration des pêches canadiennes (PARPC), qui permettra la réduction de la capacité de pêche de poisson de fond, ce qui augmentera la disponibilité des ressources et aidera les participants à s'ajuster dans d'autres secteurs économiques.

En 2000–2001, le MPO a consacré 112,8 millions de dollars au Programme d'ajustement et de restructuration des pêches canadiennes (PARPC), pour des initiatives du Pacifique et de l'Atlantique. Le gros de ce budget est allé à des programmes de contribution liés à l'ajustement et à la restructuration des pêches.[6]

Dans les régions de l'Atlantique, les dépenses du MPO, en 2000-2001, ont été consacrées au retrait de permis de pêche du poisson de fond et la portion non utilisée des fonds a été reportée à l'exercice 2001-2002 pour être consacrée à l'achèvement du Programme de retrait des permis de pêche du poisson de fond de l'Atlantique. Le programme est terminé dans la région du Golfe et la région Laurentienne et se poursuit dans les régions des Maritimes et de Terre-Neuve.

Dans la région du Pacifique, le programme a été conçu pour revitaliser les pêches dans la région du Pacifique du Canada, notamment pour réduire la capacité de pêche commerciale du saumon. Les ressources ont été consacrées à la restructuration des pêches, notamment à des initiatives de pêche sélective et au développement des pêches, dont "Développement économique des collectivités et adaptation » et « Reconstituer la ressource."

Le programme de retrait des permis de pêche du saumon du Pacifique, maintenant terminé, a permis de réduire la taille de la flottille de pêche du saumon du Pacifique de 43 p. 100 depuis son lancement à l'automne 1998. Depuis 1996, la flottille admissible de pêche commerciale du saumon a été réduite de 54 p. 100. La réduction du nombre de permis dans le cadre du programme a aussi été répartie de façon équilibrée entre tous les types d'engins de pêche comme les intervenants l'ont recommandé : 44 p. 100 de tous les permis de pêche à la senne, 40 p. 100 des permis de pêche au filet maillant et 46 p. 100 des permis de pêche à la traîne.

---

[6] Rapport 2001-2001, *Loi sur le développement de la pêche* , http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/reports/fda/fda2000_f.htm - Pêches et Océans Canada, Rapport ministériel sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 2001, http://www.dfo-mpo.gc.ca/publication_f.htm

Mesure — Mettre en œuvre les nouvelles *Stratégies de développement durable* exigées par suite de la révision de la *Loi sur le vérificateur général.*

En 1997, à la suite de modifications de la *Loi sur le vérificateur général*, les ministères et certains organismes fédéraux devaient préparer des stratégies de développement durable et les mettre à jour tous les trois ans, afin de promouvoir une amélioration constante à long terme. Les modifications prévoyaient également la création d'un poste de commissaire à l'environnement et au développement durable qui présenterait annuellement un rapport au Parlement sur la mise en œuvre des stratégies ainsi que sur d'autres questions.

Les ministères ont polarisé leur attention, entre autres, vers l'amélioration du travail conjoint pour régler les problèmes de développement durable qui recoupent les mandats ministériels. Un certain nombre de comités interministériels ont été créés pour seconder ces efforts de collaboration et de coordination. L'un d'eux, le Comité de coordination du développement durable, composé de 14 sous-ministres, assure la gestion globale des initiatives de développement durable et veille à l'adoption d'une démarche cohérente du plan de travail fédéral sur le développement durable. De plus, le Réseau interministériel sur les stratégies de développement durable examine les questions émergentes et participe aux initiatives.

Ensemble, les ministères ont cerné huit secteurs prioritaires pour lesquels il existe des possibilités de progresser en adoptant une démarche pangouvernementale. Ce sont:

- le développement durable dans les opérations gouvernementales;
- les aspects internationaux du développement durable;
- la stratégie de développement durable fédérale pour le Nord;
- le développement durable et des Canadiens en santé;
- les aspects sociaux et culturels du développement durable;
- la productivité par l'écoefficience;
- les connaissances et l'information ou les indicateurs et les rapports de développement durable;
- la durabilité dans les collectivités.

Bon nombre des stratégies de développement durable mises à jour intègrent des engagements relatifs à ces aspects prioritaires.

Les ministères ont aussi profité des opinions qui ont découlé du Forum des leaders sur le développement durable en avril 2000. À ce forum, quelque 60 cadres supérieurs de la société civile et du gouvernement ont discuté des défis et des possibilités du développement durable qui se présentent au Canada. Ce forum a reflété l'engagement du gouvernement à mettre au point les stratégies d'une manière ouverte et transparente et à travailler avec les Canadiens afin de réaliser des progrès en matière de développement durable. De plus, lors de la mise à jour de leurs stratégies de développement durable, les ministères ont consulté par divers moyens un large éventail de Canadiens.

Les exemples suivants, pris dans les secteurs de l'agriculture et des pêches, illustrent les initiatives entreprises.

AAC a publié et mis en œuvre le document *Agriculture en harmonie avec la nature : Stratégie pour un environnement agricole et agroalimentaire durable au Canada* (SDA-1) de 1997 à 2000. La stratégie et son plan d'action reposent sur quatre orientations stratégiques :

- accroître la compréhension;
- faire la promotion de la bonne gérance de l'environnement et de ses ressources;
- proposer des solutions ingénieuses;
- saisir les possibilités du marché.

Cette stratégie a été suivie par la SDA-2, pour les années 2001 à 2004, qui intègre quatre piliers aux politiques, programmes et opérations ministériels :

- le développement durable des ressources naturelles;
- un secteur prospère et viable par le développement durable;
- des contributions au développement durable des collectivités;
- le développement durable.

Le MPO a élaboré sa *Stratégie de développement durable 2001-2003* (www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd/index_f.htm) et s'emploie à poursuivre les objectifs et les buts de la stratégie. Avec la collaboration d'autres ministères fédéraux, le ministère continue à mettre à contribution d'anciennes initiatives de développement durable qui sont déterminantes pour le maintien des ressources halieutiques, comme la création de programmes de conservation des pêches, de protection de l'habitat du poisson et de protection de l'environnement marin. Dans ce qui suit, nous présentons plusieurs exemples de réalisations visant la promotion du développement durable des pêches depuis 1997:

- Mise en œuvre de la *Loi sur les océans* avec la collaboration d'autres ministères et organismes fédéraux, de gouvernements provinciaux et territoriaux, d'organisations autochtones, de collectivités côtières et d'autres intervenants et Canadiens intéressés. Les programmes comprennent:
  - les zones de protection marines (ZPM);
  - la gestion intégrée (GI);
  - la qualité du milieu marin (QMM);
  - les initiatives relatives aux écosystèmes.

  Ces programmes, ainsi que le Programme d'action national pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (PAN) sont déterminants pour la productivité et la protection des ressources alimentaires marines du Canada.
- Établissement de nouveaux cadres stratégiques comme *Une nouvelle orientation pour les pêches du saumon du Pacifique*, le *Document de travail sur la politique relative au saumon sauvage*, et la Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique.
- Responsabilité et partage de la gérance accrus avec les intervenants grâce au soutien à l'application par l'industrie du *Code canadien de conduite sur les pratiques de pêche responsables*.
- Coopération internationale et négociations de régimes de pêche internationaux conformes aux objectifs de conservation nationaux du Canada, par exemple l'Accord à long terme concernant le *Traité sur le saumon du Pacifique* et la participation à des négociations multilatérales en vue de l'application de l'*Accord des Nations Unies sur la gestion des stocks de poissons chevauchant et des stocks de poissons grands migrateurs* (ANUP).

Mesure — Mettre en œuvre des mesures efficaces et bien fondées de gestion des produits chimiques, reposant sur le principe de précaution, en les combinant à la prévention de la pollution et à des mesures législatives et administratives de contrôle fondées sur la recherche et le développement.

Le Canada a mis en œuvre un certain nombre d'initiatives pour se plier à cette exigence. Dans sa *Politique de gestion des substances toxiques*, le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME), où sont représentés les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, fait une priorité nationale de la gestion et de la réduction des substances toxiques dans l'environnement. La politique du CCME concourt à la coordination des initiatives gouvernementales en matière de gestion des substances toxiques, en garantissant que la démarche complète la Politique de gestion des substances toxiques (PGST) et d'autres activités au niveau national.

La PGST prévoit l'élimination virtuelle des substances toxiques jugées persistantes et bioaccumulables résultant principalement de l'activité humaine. Les 12 substances assujetties au projet de *Convention sur les polluants organiques persistants* (CPOP) sont prises en charge dans le cadre de la PGST. Les lois fédérales invoquées pour poursuivre les objectifs de la PGST sont, entre autres, la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)*, la *Loi sur les produits antiparasitaires (LPA)*, la *Loi sur les pêches (LP)* et la *Loi sur les produits dangereux (LPD)*.

Par le processus des Standards pancanadiens, le CCME prend en charge des questions clés de protection de l'environnement et de réduction des dangers pour la santé, qui demandent des normes environnementales communes à l'échelle du pays. En juin 2000, les ministres ont approuvé le principe des normes dans deux secteurs prioritaires émettant des dioxines et des furannes : l'incinération des déchets et les chaudières côtières brûlant du bois chargé de sel. Le groupe de travail industrie-gouvernement sur le bromure de méthyle (pesticide utilisé par l'industrie alimentaire) élabore et expérimente des solutions de rechange puis en fait la promotion, afin d'honorer les obligations du Canada concernant l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone selon les termes du Protocole de Montréal.

Le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord (PLCN) a été créé en 1991 à la suite des études scientifiques qui avaient montré la présence de contaminants dans l'écosystème arctique. Le PLCN vise à réduire et, si cela est possible, à éliminer les contaminants des aliments récoltés dans le Nord, tout en informant les particuliers et les collectivités pour qu'ils puissent prendre des décisions éclairées sur leurs aliments. Le programme cible trois principaux groupes de contaminants : les polluants organiques persistants (POP), les métaux lourds et les radionucléides.

Aux termes de la *LCPE* de 1999, la démarche du contrôle des nouvelles substances est proactive, préventive et prudente; elle repose sur un mécanisme de notification avant importation ou avant fabrication et d'évaluation prévu par le *Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles* (RRSN). Lorsque ce mécanisme met en évidence une nouvelle substance qui peut constituer un risque pour la santé ou l'environnement, la Loi habilite Environnement Canada à intervenir avant ou pendant les premiers stades de son introduction au Canada. Le Règlement impose l'évaluation de la toxicité possible ainsi que la mise en œuvre de mesures de contrôle appropriées ou exigées. Cette aptitude à agir précocement fait du programme sur les substances nouvelles un volet unique et fondamental de la gestion des substances toxiques par le gouvernement fédéral.

Mesure — Mettre en œuvre la Convention de Rotterdam (Programme des Nations Unies sur l'environnement et FAO) sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause dans le cas de certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, grâce à l'adoption ou à la modification de mesures législatives nationales.

Le règlement sur l'exportation des substances couvertes par la Convention de Rotterdam et les mesures administratives connexes sont actuellement en préparation et devraient entrer en vigueur en 2002. Ils permettront au Canada de ratifier la *Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable dans le cas de certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international*, qui entrera en vigueur 90 jours après avoir été ratifiée par 50 Parties.

Mesure — Mettre en œuvre la *Stratégie nationale sur les forêts* (1998-2003), le plan provisoire du Canada axé sur l'intendance durable des forêts pour le nouveau millénaire, et faire rapport de la mise en œuvre des critères et des indicateurs de l'aménagement durable des forêts.

La Stratégie nationale sur les forêts[7] a été mise en œuvre ainsi qu'un cadre de critères et d'indicateurs de l'aménagement forestier durable. La Stratégie reflète les valeurs forestières que les Canadiens veulent préserver et améliorer. S'appuyant sur la vision canadienne en matière de foresterie durable, le Canada fait des progrès collectifs vers l'objectif qui est de garder les forêts du pays saines, productives et bénéfiques. Ces progrès, obtenus grâce à l'engagement, à la participation, à la collaboration et à l'adaptabilité de tous les intervenants du secteur forestier, ont permis au Canada d'acquérir une reconnaissance internationale en tant que modèle pratique de l'aménagement forestier durable.

Les provinces et territoires canadiens ont leurs propres lois, règlements, normes et programmes encadrant l'allocation des droits d'exploitation des ressources et les responsabilités en matière de gestion des forêts. En outre, beaucoup de provinces et de territoires disposent de lois qui exigent la participation du public à la planification de l'aménagement forestier et au processus d'allocation. La vaste gamme des utilisateurs de la forêt — le public, les industries forestières, les groupes autochtones, les organisations environnementales — est consultée pour que, de la sorte, les valeurs liées aux loisirs, à la culture, aux espèces sauvages et à l'économie soient incorporées à la planification de l'aménagement forestier et au processus décisionnel.

Mesure — Élaborer un *Code de conduite canadien sur les pratiques de pêche responsable* faisant écho au *Code de conduite pour la pêche responsable* édicté par la FAO.

Le *Code de conduite canadien sur les pratiques de pêche responsable* s'inspire des principes invoqués pour la création du Code de conduite de la FAO. La pêche sélective, la surveillance des prises, la collaboration industrie-gouvernement, la recherche et l'éducation du public et des intervenants font partie des thèmes contenus dans ses lignes directrices. Le Code a été mis en œuvre avec succès à titre d'initiative d'inspiration communautaire par les pêcheurs et pour les pêcheurs, et représente un changement fondamental dans la démarche adoptée par le Canada pour réaliser son objectif de pêche commerciale durable et axée sur la conservation dans l'ensemble du pays.

---

[7] Site Internet du Service canadien des Forêts, www.nrcan.gc.ca/cfs-scf.

Des plans de gestion des pêches sont élaborés de concert par les gestionnaires des pêches et par l'industrie. Le Code a été ratifié ou sanctionné par des flottilles et des organisations de pêche qui comptent pour plus de 80 p. 100 des pêches commerciales du Canada, et il est géré par le secteur des pêches par l'entremise du Conseil canadien de la pêche responsable. Le secrétariat du Conseil, dont les employés et le budget proviennent du MPO, soutient la participation du secteur.

La vaste participation des organisations de pêche commerciale dans l'ensemble du pays a beaucoup contribué aux changements de comportement et d'attitude, lesquels sont déterminants pour l'avenir des ressources halieutiques du Canada. Les pêcheurs canadiens assument activement la responsabilité de la durabilité d'une ressource importante.

Mesure — Poursuivre l'élaboration d'une stratégie de conservation de l'eau douce pour protéger la santé humaine et environnementale.

Les pouvoirs publics, l'industrie, les collectivités et les Canadiens particuliers franchissent des pas énormes vers la mise en place et le maintien d'un approvisionnement en eau propre, saine et sûre. L'un des volets clés de ces réalisations tient dans le renforcement de la collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux afin d'établir des priorités et des plans d'action pour protéger les ressources hydrauliques du Canada.

En septembre 2001, le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) a affirmé qu'il prenait une mesure exhaustive pour protéger la qualité de l'eau douce au Canada "de la source au robinet." Ils ont souligné l'importance de normes rigoureuses encadrant l'eau potable. De plus, le CCME a lancé une série d'actions concertées qui comprennent:

- l'examen des lignes directrices actuelles et l'accélération de l'élaboration de lignes directrices additionnelles sur la qualité de l'eau;
- l'établissement des priorités en matière de recherche comme les perturbations des sources d'eau souterraine, l'effet de l'aménagement des terres sur les bassins hydrographiques ainsi que le recyclage et la réutilisation de l'eau;
- la diffusion aux Canadiens d'information sur la qualité de l'eau.

Les ministères fédéraux s'emploient également ensemble à intégrer la démarche des priorités relatives à l'eau douce afin de protéger la santé des Canadiens et l'environnement. AAC a publié *La santé de l'eau — Vers une agriculture durable au Canada* qui résume les connaissances les plus récentes sur l'état des ressources hydrauliques dans les régions agricoles du Canada. Les régions exposées au plus grand risque environnemental sont identifiées, et aussi les technologies pour traiter l'eau de piètre qualité des régions rurales. Il existe des programmes permettant d'accroître l'accès à un approvisionnement sûr et fiable en eau par les résidents des régions rurales et les entreprises agricoles.

Le gouvernement du Canada mettra à profit ces efforts de collaboration pour élaborer des stratégies et des plans d'action exhaustifs afin de protéger cette ressource des plus précieuses.

Mesure — Assurer la recherche, mettre au point, introduire et faciliter l'adoption de nouveaux modes durables de production et de protection des cultures, notamment l'application accrue de la lutte antiparasitaire intégrée et l'utilisation de nouvelles variétés de cultures résistantes au stress et aux ravageurs.

La recherche se poursuit au Canada pour élaborer des méthodes de production plus respectueuses de l'environnement et des variétés culturales plus rentables et plus productives.

AAC a exploité le Programme national de conservation des sols et de l'eau (PNCSE) de 1997 à 1999. Des conseils d'adaptation provinciaux-régionaux, gérés par l'industrie, ont mis le programme en œuvre à l'échelle nationale pour aider à régler les problèmes prioritaires de durabilité de l'environnement dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, notamment la qualité des eaux souterraines et superficielles, la quantité d'eau, les systèmes de gestion de l'environnement, l'aménagement des sols, l'habitat des espèces en danger, l'entreposage à la ferme de pesticides et d'autres facteurs de production agricole. Ce programme a été remanié et prolongé dans le cadre des nouveaux programmes d'intendance de l'environnement et des programmes d'adaptation renouvelés.

De plus, AAC a lancé un programme national sur les Systèmes de production durable. La mise au point de cultivars végétaux et d'autres améliorations génétiques sont polarisés vers le développement de nouveaux cultivars végétaux affichant un meilleur rendement, une plus grande résistance à la maladie, une meilleure qualité et une plus forte tolérance au stress environnemental. La recherche sur les systèmes de production végétale donnera lieu à de nouvelles technologies qui réduiront les coûts de production et, ainsi, amélioront l'efficacité de la production végétale.

Mesure — Assurer la recherche, mettre au point, introduire et faciliter l'adoption de nouveaux modes durables d'élevage et de protection des animaux, notamment des technologies et des pratiques visant une meilleure gestion des sous-produits.

La tendance actuelle à l'agrandissement des unités de production à des fins d'efficacité a souligné la nécessité d'effectuer des recherches sur de nouvelles démarches de production non seulement au chapitre de l'efficacité, mais aussi de la lutte contre la pollution et du bien-être des animaux.

Grâce au nouveau programme national d'AAC sur les Systèmes de production durable, une nouvelle technologie de production animale est en train de voir le jour. Elle réduira les coûts de production et améliorera la qualité du produit et la santé des animaux.

AAC a élaboré la Stratégie de gestion environnementale dans l'industrie du porc (SGEIP) en 1998-1999, qui a été mise en œuvre par un comité national dirigé par le secteur pour réduire les contraintes environnementales de la production porcine par des efforts conjoints du gouvernement, du secteur et d'autres groupes. La stratégie a permis d'élaborer et de mettre en place des solutions aux problèmes environnementaux associés à la gestion des déchets et aux odeurs, à la qualité du sol et de l'eau et à la pollution atmosphérique.

De plus, AAC procède à une démonstration sur des pratiques planifiées de pâturage et des techniques d'amélioration de cinq habitats riverains en Saskatchewan. Ces zones fortement productives donnent souvent de deux à trois fois plus de fourrages que les hautes terres adjacentes.

Mesure — Augmenter l'emploi des biotechnologies marines convenablement évaluées, telles que les vaccins et les tests de diagnostic pour les poissons, en vue d'améliorer et de sauvegarder la pisciculture et la production d'algues et de protéger les écosystèmes.

Pour l'heure, il n'existe aucun vaccin ni test de diagnostic pour poisson, issu de la biotechnologie, dont l'emploi soit agréé au Canada. Cependant, on note une augmentation graduelle du recours à des vaccins classiques ou non dérivés de la biotechnologie par l'aquaculture ces dernières années.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) réglemente les produits biologiques vétérinaires au Canada en vertu de la *Loi sur la santé des animaux (LSA)* et de son règlement d'application. Cette activité constitue un volet d'importance du Programme national de santé des animaux du Canada qui vise à protéger la santé des animaux destinés à l'alimentation (le poisson compris), des animaux de compagnie ainsi que du public canadien en empêchant l'introduction et la propagation de certaines maladies animales.

Les produits réglementés sont les vaccins, les produits à base d'immunoglobuline et les trousses de diagnostic pour la prévention, le traitement ou le diagnostic de maladies infectieuses des animaux, notamment du bétail, de la volaille, des animaux de compagnie, de la faune et du poisson canadiens. Les fonctions de réglementation sont étayées par le Laboratoire d'évaluation des produits biologiques, qui formule des conseils scientifiques, conduit des épreuves aléatoires de confirmation en laboratoire pour contrôler les procédés et les méthodes d'assurance de la qualité des fabricants et effectue les épreuves supplémentaires exigées en cas d'enquête relatives à des réactions négatives suspectes et à des plaintes de consommateurs.

Les fabricants de vaccins ainsi que de tests de diagnostic des maladies du poisson doivent respecter les normes réglementaires de l'ACIA qui sont établies de concert avec les agents de la santé du poisson du MPO. Pour répondre aux exigences de l'homologation, il faut démontrer la pureté, l'innocuité, la puissance et l'efficacité des produits biologiques vétérinaires chez les espèces cibles lorsqu'ils sont utilisés selon les recommandations du fabricant sur l'étiquette. De plus, la soumission pour homologation doit aussi présenter des données montrant que la fabrication et l'utilisation du produit ne provoquent pas d'effets nocifs pour la santé animale, la santé humaine, la salubrité des aliments ou pour l'environnement. Une démarche fondée sur l'évaluation du risque est utilisée pour déterminer l'innocuité du produit pour les espèces cibles ainsi que pour des espèces non ciblées, les êtres humains et l'environnement.

Mesure — Poursuivre la prévention de la pollution en encourageant l'efficacité économique et environnementale par la réduction des déchets et l'adoption de mesures qui éviteraient de générer des matières polluantes dès que possible dans le cycle d'une activité.

La prévention de la pollution est la pierre angulaire de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)* de 1999 qui confère de nouveaux pouvoirs et de nouveaux outils pour protéger l'environnement et la santé humaine et pour concourir au développement durable. La planification de la prévention de la pollution est une méthode systématique et exhaustive d'identification des options permettant de réduire au minimum ou d'éviter la création de polluants ou de déchets. La planification a pour but d'inciter les sociétés ou les installations à choisir les mesures les mieux adaptées à leur situation particulière afin de réduire l'utilisation, la production et la dissémination de substances suscitant des préoccupations précises. La Loi accorde le pouvoir d'exiger la préparation et la mise en œuvre de plans de prévention de la pollution dans le cas des substances qui y sont énumérées.

Environnement Canada a créé le Centre canadien d'information sur la prévention de la pollution (CCIPP), une base de données qui donne aux Canadiens l'information dont ils ont besoin pour prévenir la pollution. Cette base renferme plus de 1 200 références allant de fiches de renseignements à des études de cas.

Dans ce qui suit, nous présentons des exemples précis de mesures associées à la production alimentaire.

Pour ce qui est de l'agriculture, la gestion des déchets est comprise dans la nouvelle technologie en cours de préparation pour la production animale dans le cadre du nouveau programme national d'AAC sur les systèmes de production durable. L'Enquête sur la gestion environnementale de la ferme (EGEF) a recueilli puis analysé des données sur l'adoption des technologies environnementales (comme sur l'entreposage du fumier et l'application de pesticides) par les exploitations agricoles canadiennes pour la campagne 1995.

Le Projet des indicateurs agroenvironnementaux (PIA) a élaboré et présenté pour 1981 à 1996 un rapport sur 14 indicateurs placés dans six catégories. La première phase du PIA a pris fin en 2000 avec la publication du rapport intitulé *L'agriculture écologiquement durable au Canada : rapport sur le Projet des indicateurs agroenvironnementaux* (www.agr.ca/policy/environment) qui présente un nouvel ensemble d'outils pour aider à informer et pour évaluer la performance environnementale du secteur de l'agriculture primaire.

Au chapitre des pêches, la protection de l'environnement marin du Canada contre les effets négatifs de la pollution appelle une démarche multilatérale permettant de prévenir la pollution et de réagir efficacement aux incidents qui sont la cause de pollution. En raison des qualités particulières des régions côtières du Canada, il est souvent nécessaire de coordonner les activités de prévention aux échelons régional et local afin de prendre en charge des problèmes et des priorités précis. Ces activités nécessitent souvent une coopération internationale pour ce qui est des questions qui touchent les régions frontalières. Le Canada participe à des activités internationales liées à la protection de l'environnement marin comme:

- la *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer*;
- la *Convention internationale sur les mesures de préparation en cas de pollution*;
- la *Convention de Londres sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets* (y compris le Protocole de 1996);
- le *Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres*;
- l'*Accord bilatéral Canada- É.-U. de 1948 sur la salubrité des mollusques*.

Aux termes de ces conventions et programmes et d'autres, le Canada s'adonne à des activités comme la révision de son plan d'urgence conjoint avec les États-Unis pour réagir aux déversements dans les eaux frontalières communes et participe activement à la révision de la Convention de Londres. Son travail sur l'Arctique porte au début sur les polluants organiques persistants et les métaux lourds.

À l'échelle nationale, aux termes de programmes comme le Programme d'action national de 2000, le Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques (PCCSM) et la *Loi sur les pêches*, le Canada s'emploie avec les gouvernements provinciaux et territoriaux à élaborer et à mettre en œuvre des mesures de protection de l'environnement marin. Le PCCSM vise à garantir que toutes les aires de culture de mollusques satisfont aux critères agréés sur la qualité de l'eau et que tous les mollusques du commerce sont récoltés et manipulés selon des méthodes approuvées.

Engagement quatre : Commerce et sécurité alimentaire

Nous nous efforcerons de faire en sorte que les politiques concernant le commerce des denrées alimentaires et agricoles et les échanges en général contribuent à renforcer la sécurité alimentaire pour tous grâce à un système commercial mondial à la fois juste et axé sur le marché.

Mesure — Engager des discussions concrètes et équilibrées avec la société civile pour examiner la relation entre le commerce, les ententes commerciales et la sécurité alimentaire.

Le gouvernement du Canada a entrepris des discussions avec la société civile afin d'examiner la relation entre le commerce, les accords commerciaux et la sécurité alimentaire dans un certain nombre de contextes. Ces discussions ont pris la forme de mises à jour lors de réunions ordinaires du Groupe consultatif mixte de la sécurité alimentaire (GCMSA) ainsi que d'une participation aux réunions du Groupe de travail des ONG sur le plan d'action en matière de sécurité alimentaire. Parmi les manifestations notables, citons la conférence "Travailler ensemble," à l'Université Ryerson en juin 2001, et des discussions qui ont aussi eu lieu la même année lors des réunions des Comités mixtes permanents des affaires étrangères et du commerce international ainsi que de l'agriculture et de l'agroalimentaire, et de l'Association canadienne des parlementaires pour la population et le développement (ACPPD).

Mesure — Harmoniser les normes nationales sur l'inspection et la salubrité des aliments avec les normes internationales correspondantes de façon à assurer la protection de la santé du public et à faciliter les échanges commerciaux.

La participation active du Canada au *Codex Alimentarius* est gérée par le Comité interministériel du Codex (CIM/Codex) qui se compose de hauts fonctionnaires de Santé Canada (SC), de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et d'Industrie Canada. En 1999, le CIM/Codex a donné son aval à un plan stratégique visant la participation du Canada au Codex, dans lequel sont stipulés les objectifs que poursuit le Canada avec le Programme des normes alimentaires de la Commission du *Codex Alimentarius* ainsi que les stratégies qu'adopte le gouvernement du Canada pour atteindre ces objectifs.

L'un des objectifs est de mettre au point une méthode d'examen des codes, des normes, des directives et des recommandations du Codex comme base des normes nationales afin de garantir la protection de la santé publique tout en harmonisant davantage les règlements internationaux pour faciliter les échanges. À cette fin, un projet a récemment été lancé pour promouvoir l'harmonisation des exigences du Canada aux normes du Codex au besoin. Ce projet vise à:

- examiner les normes, directives et recommandations actuelles du Codex et les comparer aux prescriptions actuelles du Canada;
- établir un mécanisme par lequel les exigences réglementaires à l'étude ou les nouvelles exigences tiendraient compte des normes du Codex déjà adoptées;
- mettre en place un mécanisme d'examen des normes adoptées lors de séances ultérieures de la Commission du *Codex Alimentarius*.

Mesure — Définir des méthodes de détermination de la valeur des ressources agricoles dans un système de comptabilité national et réfléchir à des méthodes permettant de comptabiliser la gamme complète des avantages ainsi que des coûts de la production agricole face à la protection de l'environnement.

Les gouvernements fédéral et provinciaux, les universités et les organisations non gouvernementales continuent à déterminer et à expérimenter des méthodes d'évaluation des ressources agricoles et à tenir compte de la gamme complète des avantages ainsi que des coûts de la production agricole face à la protection de l'environnement.

- Le gouvernement du Canada a alloué 9 millions de dollars pour concourir à la réalisation d'activités visant à mettre au point des indicateurs environnementaux qui compléteraient les indicateurs économiques, alors qu'en février 2000, Agriculture et Agroalimentaire Canada a publié le rapport *L'agriculture écologiquement durable au Canada : rapport sur le projet des indicateurs agroenvironnementaux* (www.agr.ca/policy/environment). Les indicateurs agroenvironnementaux (IAE) permettent de mesurer des conditions, des risques et des changements environnementaux importants découlant de l'agriculture. Ces indicateurs ont une portée nationale, mais tiennent compte des variations régionales quant au paysage agricole et aux pratiques culturales utilisés. L'objectif premier des IAE est de mieux éclairer le discours politique entourant les questions agroalimentaires au Canada.

Engagement six : Promouvoir les investissements
Nous encouragerons l'affectation et l'utilisation optimales de l'investissement public et privé pour faire progresser les ressources humaines, les systèmes alimentaire, agricole, halieutique et forestier durables et le développement rural, dans les zones à potentiel élevé comme dans celles à faible potentiels.

Mesure — Par l'application de la "lentille rurale," adapter les politiques, les programmes et les services pour qu'ils correspondent aux réalités sociales et économiques du Canada rural et pour que, de la sorte, la collectivité rurale de toutes les régions du Canada profitent des avantages économiques d'une économie mondiale fondée sur le savoir.

Le gouvernement du Canada est déterminé à veiller à ce que les régions rurales et éloignées du Canada demeurent des lieux où il fait bon vivre, prospérer et élever une famille. Le gouvernement fédéral demeure un partenaire motivé et utile pour aider les collectivités rurales et éloignées à réaliser leur potentiel.

La Lentille rurale est un outil qu'utilise le gouvernement du Canada pour veiller à ce qu'avant d'approuver et de mettre en œuvre de nouvelles politiques et de nouveaux programmes et services, les ministères et organismes fédéraux évaluent leurs effets sur les Canadiens des régions rurales. La Lentille rurale aide le gouvernement fédéral à polariser son action vers des enjeux liés à des régions géographiques précises du Canada. Cet outil a permis au gouvernement de faire des choix éclairés en matière de politiques et de programmes et de faire les investissements nécessaires qui tiennent compte des aspects sociaux et culturels des Canadiens et des Canadiennes des régions rurales et éloignées.

L'application avec succès de la Lentille rurale a eu pour résultat, d'une part, qu'une partie des investissements dans les infrastructures est dévolue au milieu rural (plus de 427 millions de dollars), et, d'autre part, un meilleur accès aux outils et services du gouvernement fédéral grâce à de nombreux

sites de Service Canada. La création du Bureau de la santé rurale à Santé Canada et l'injection de 90 millions de dollars additionnels dans les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) sont aussi le fruit de l'application de la Lentille rurale. (Partenariat rural canadien — Rapport annuel au Parlement 2000-2001₂ www.rural.gc.ca/annualreport/2001/index.phtml)

Mesure — Rendre les programmes et les services fédéraux plus accessibles aux collectivités rurales.

Des initiatives sont prises aux échelons fédéral, provinciaux et territoriaux pour explorer de nouvelles façons de donner à tous les Canadiens accès aux programmes gouvernementaux, ainsi qu'à des services modernes et efficaces en matière de santé et d'éducation, peu importe l'endroit où ils vivent. Le gouvernement respecte son engagement à faire participer les Canadiens des régions rurales et éloignées en assurant des services et des programmes bénéfiques et utiles pour toutes les régions du pays, qui tiennent compte des caractéristiques culturelles.

L'accès aux programmes et services fédéraux est facilité par l'amélioration des voies technologiques traditionnelles, des centres d'appels et des services personnels. Par le truchement d'un réseau de 7 100 comptoirs postaux, les bureaux de poste dans les régions rurales assurent l'accès à un vaste éventail de services; par ailleurs, les Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC) ont élargi l'accès direct à leurs services dans un grand nombre de collectivités, grâce à leur réseau de 382 partenaires régionaux.

L'Initiative d'innovations en santé pour les régions rurales et éloignées a permis de financer plus de 75 projets de santé rurale à l'échelle régionale et nationale. En outre, le Programme des partenariats pour l'infostructure canadienne de la santé (PPICS), programme de Santé Canada d'une durée de deux ans au budget de 80 millions de dollars annoncé en 2000, encourage la collaboration, l'innovation et le renouveau dans la prestation des soins de santé. Un montant d'environ 49 millions de dollars sert à appuyer 17 programmes qui visent l'amélioration de l'accès aux soins médicaux dans les régions rurales et éloignées.

La sécurité alimentaire est un volet clé du cadre proposé pour le positionnement stratégique des Premières nations et la santé nutritionnelle. Le financement pour l'élargissement du Programme canadien de nutrition prénatale (1999) aux Premières nations et aux Inuit a été corrigé pour tenir compte de l'augmentation des coûts de l'exécution de ce programme dans les collectivités isolées. Dans l'ensemble, l'augmentation des fonds a permis d'attribuer des ressources supérieures aux collectivités pour que les femmes enceintes et allaitant puissent disposer d'aliments nutritifs.

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) continue d'aider les Canadiens du milieu rural à avoir accès à l'éducation. L'accès au Programme a été amélioré en mettant à contribution 500 comptoirs postaux, dont un grand nombre sont situés dans les régions rurales. Le Réseau des écoles innovatrices sur Rescol soutient financièrement les écoles primaires et secondaires du Canada qui ont acquis la capacité d'intégrer efficacement les technologies de l'information et des communications. Des 85 écoles inscrites au programme, 51 sont situées dans les régions rurales. Le programme des Premières nations sur Rescol a permis à 420 écoles des Premières nations et à 113 collectivités sans école d'acquérir des ordinateurs et de se brancher à l'Internet.

Des fonds ont été alloués par l'entremise d'un programme du gouvernement du Canada à des étudiants de cinq universités canadiennes pour leur permettre d'explorer les pratiques canadiennes et européennes

ainsi que des options stratégiques de l'agriculture durable. Les étudiants en agriculture, en droit et en politique publique peuvent suivre, dans des universités partenaires du Canada, un programme d'études portant sur les aspects interdisciplinaires des pratiques d'agriculture durable. Le programme prend la forme d'une formation à distance et d'échanges d'enseignants et d'étudiants. Le personnel universitaire assure la formation par l'élaboration de modules d'enseignement.

Le gouvernement du Canada est en train de transformer son site Web rural, dont l'adresse est http://www.rural.gc.ca, en un portail de services aux régions rurales et éloignées, qui fait partie intégrante du principal site Web du gouvernement du Canada (http://www.canada.gc.ca). Ces améliorations mèneront à la création d'un accès à guichet unique aux services offerts aux collectivités rurales et éloignées. Le site Web donnera aux citoyens des régions rurales et éloignées du Canada la possibilité de continuer de faire part de leurs points de vue sur les programmes et les politiques du gouvernement fédéral et de se tenir au courant des activités gouvernementales en cours.

Le Service d'information rurale de Statistique Canada aide les collectivités à avoir accès à de l'information et à des services qui leur permettent de trouver des solutions locales à des problèmes locaux. Par le truchement du Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP), les Canadiens des régions rurales et éloignées ont accès par l'Internet à de l'information sur le patrimoine canadien. Le Forum du patrimoine aide les professionnels du patrimoine à avoir un accès mondial aux ressources; en 2000, il a fourni 650 ressources axées sur l'information à 2,8 millions de clients de l'Internet.

Mesure – Déterminer et promouvoir les possibilités d'investissement direct, canadien et étranger, et appuyer les alliances qui s'y rapportent dans le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

La santé du secteur agroalimentaire dépend de l'augmentation des investissements, plus particulièrement dans le marché nord-américain. L'objectif de croissance par l'intermédiaire des nouveaux mandats de production interfrontaliers, des investissements et des technologies nécessite une démarche intégrée en matière de commerce, d'investissement, de politique commerciale, de développement international ainsi que de partenariat avec les provinces. Les décisions relatives à l'investissement et au commerce sont basées sur des avantages concurrentiels fondamentaux; avec le nouveau Cadre stratégique pour l'agriculture d'Canada, le Canada sera en mesure de se distinguer au plan de la salubrité des aliments, de la qualité et de la responsabilité de la production environnementale, et de se démarquer comme chef de file mondial. Les partenaires d'investissement fédéraux et provinciaux mettent en œuvre la Stratégie fédérale-provinciale d'investissement en agroalimentaire en collaborant afin de faire du Canada le lieu idéal pour desservir le marché de l'ALENA, pour régler les questions liées à la réglementation et aux politiques qui nuisent à l'investissement et pour garantir de nouveaux investissements et de nouvelles alliances en favorisant la commercialisation de nouveaux produits et processus et en défendant l'élargissement des droits d'exclusivité sur les produits.

Financement agricole Canada (FAC) (www.fcc-sca.ca) est une société d'État fédérale qui offre des services financiers spécialisés et personnels aux exploitations agricoles, notamment aux fermes familiales et aux petites et moyennes entreprises agricoles. Elle joue également un rôle dans la politique gouvernementale. Par l'entremise de ses centres de service, de son siège social ainsi que de 100 bureaux régionaux, FAC assure la prestation de programmes et services fédéraux pour le secteur agricole en offrant un large éventail de produits et de services de financement souples visant à soutenir les initiatives de diversification contrôlées par des agriculteurs et les activités agricoles à valeur ajoutée qui débordent du cadre de la ferme. Les producteurs primaires exploitant de petites et moyennes entreprises constituent la plus grande partie de sa clientèle. La société offre également des programmes et des services en collaboration avec des organismes gouvernementaux et d'autres établissements financiers, et elle a servi 44 700 clients en consentant 13 289 prêts d'une valeur globale de 1,8 milliard de dollars au cours de l'exercice 2000-2001[8].

L'Initiative canadienne pour les collectivités rurales agricoles (ICCRA) favorise la viabilité des collectivités rurales agricoles, particulièrement de celles qui subissent des changements dans la foulée des activités d'adaptation du secteur agricole. L'ICCRA est financée par le Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR), qui lui attribuera 9,3 millions de dollars en trois ans. L'Initiative des projets pilotes du Partenariat rural canadien finance l'adoption de démarches créatives au développement dans les collectivités rurales et éloignées. Au cours de l'exercice 2000-2001, elle a permis d'appuyer 100 projets, dont le financement total s'élevait à 2,96 millions de dollars.

La *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative* est un programme du gouvernement fédéral conçu pour accroître la disponibilité des prêts destinés à l'amélioration et à la mise en valeur des exploitations agricoles, ainsi qu'à la transformation, à la distribution ou à la commercialisation des produits agricoles par les coopératives. En vertu de cette loi, AAC consent une garantie de prêt à des établissements de crédit désignés. Les prêts peuvent équivaloir à un maximum de 80 p. 100 du prix d'achat ou de la valeur estimative du bien acquis. Plus de 1,7 milliard de dollars en garantie de prêts ont été consentis au cours des cinq dernières années.

La nouvelle *Loi constituant l'Agence de la consommation en matière financière du Canada* renforce le mouvement des caisses d'épargne et de crédit, et elle appuie les nouveaux venus dans le secteur des services financiers du Canada, en abaissant les exigences minimales de mise de fonds. Il sera ainsi plus facile de créer des banques plus petites qui auront un champ d'action régional ou communautaire. Les Canadiens des régions rurales et éloignées tireront également profit d'autres mesures visant à protéger les consommateurs.

La *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada* facilite le financement par emprunt fondé sur l'actif jusqu'à concurrence de 250 000 $; cet argent peut servir au démarrage ou à l'agrandissement de petites et moyennes entreprises dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas cinq millions de dollars. Ce programme est offert dans toutes les provinces et tous les territoires par un réseau de 1 500 prêteurs du secteur privé. Le gouvernement du Canada absorbe 85 p. 100 des pertes nettes que les prêts non remboursés font subir aux prêteurs.

Le Canada a établi des programmes régionaux afin de permettre le développement des entreprises, comme l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA), dont le Programme de développement des entreprises (PDE) met l'accent sur les petites et moyennes entreprises. Ce programme donne accès à du capital sous forme de contributions remboursables non garanties sans

[8] L'exercice financier du gouvernement du Canada s'étend du 1er avril au 31 mars.

intérêt. Il aide ainsi à mettre sur pied, à agrandir ou à moderniser les entreprises. Les organismes à but non lucratif qui offrent du soutien aux gens d'affaires sont également admissibles à cette aide.

Sous la direction du Conseil national de développement économique des Autochtones, Entreprise autochtone Canada (EAC) fournit des services, de l'information et du soutien financier aux entrepreneurs autochtones de toutes les régions du pays, y compris à ceux des régions rurales. Ces services s'adressent surtout aux petites entreprises, l'accent étant mis sur l'entrepreneuriat des jeunes Autochtones, l'innovation, l'expansion du commerce et des marchés, le tourisme autochtone et le renforcement des organismes financiers autochtones. Le programme a pour objectif d'augmenter le nombre d'entreprises autochtones viables, ce qui accroîtra l'emploi, les revenus et la productivité et suscitera davantage de financement de sources non gouvernementales pour des projets proposés par les clients d'EAC. Au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2001, EAC a investi 30 millions de dollars dans 1 079 projets s'inscrivant dans ses priorités stratégiques et est venue en aide à 660 clients.

Mesure – Encourager l'investissement de capitaux de risques dans la création et l'agrandissement d'entreprises du secteur para-agricole et agroalimentaire.

Le Canada possède un certain nombre d'initiatives et de programmes dans ce domaine. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont pris des mesures afin de stimuler l'investissement dans les petites et moyennes entreprises (PME).

Quant aux Institutions financières de la Couronne, la Banque de développement du Canada (BDC) et Financement agricole du Canada (FAC), elles ont toutes deux le pouvoir d'offrir des capitaux d'emprunt et des capitaux propres aux exploitations et aux entreprises agricoles. Au cours de l'exercice 2000-2001, la BDC a autorisé 71 transactions totalisant 114 millions de dollars dans tous les secteurs. Le portefeuille total de la BDC est passé de 145 millions à 206 millions de dollars à la fin de mars 2000. La récente adoption de la *Loi sur le financement agricole Canada* permet à FAC d'offrir des capitaux d'emprunt et des capitaux propres aux exploitations agricoles et à d'autres petites et moyennes entreprises agricoles.

Les sociétés à capital de risque de travailleurs (SCRT) sont des fonds commandités par un syndicat, dans lequel des particuliers regroupent leurs contributions afin d'investir dans des petites et moyennes entreprises. Selon l'Association canadienne du capital de risque, les SCRT ont investi 652 millions de dollars en 2001 dans tous les secteurs.

Le Plan d'investissement communautaire du Canada (PICC) est un programme quinquennal de partenariat qui aide 22 collectivités non métropolitaines à améliorer l'accès des entrepreneurs locaux à du capital de risque. Il s'agit d'un programme local grâce auquel la stratégie d'accès à l'investissement qui est élaborée par chaque collectivité vient répondre aux besoins propres à cette collectivité. En date de juin 2001, ces stratégies ont permis à 297 petites et moyennes entreprises d'obtenir environ 170 millions de dollars de capital de risque de la part d'investisseurs privés et de sources non fédérales. Grâce à cette injection de capitaux, ces entreprises s'attendent à créer plus de 2 500 nouveaux emplois. Le rapport entre les mises de fonds du secteur privé et celles du partenariat gouvernement-collectivité s'établit maintenant à plus de 14 pour 1. On transmet en direct sur le Web des exemples des meilleures pratiques et enseignements tirés des projets de démonstration du PICC afin d'aider d'autres personnes.

Les dispositions et initiatives relatives à l'impôt comprennent des crédits d'impôt pour les SCRT, la

réduction de 50 p. 100 du taux d'inclusion des gains en capital, l'exonération cumulative des gains en capital de 500 000 $ pour les placements des petites entreprises et les biens agricoles admissibles, le roulement des gains en capital réalisés à la disposition de placements admissibles dans de petites entreprises et des crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental. Les personnes qui investissent dans des actions d'une SCRT bénéficient d'un crédit d'impôt fédéral de 15 p. 100, jusqu'à concurrence de 750 $. Les SCRT sont également considérées comme des investissements dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite. La plupart des provinces offrent également des crédits d'impôt.

Mesure - Favoriser le développement de nouvelles technologies et de nouveaux produits en encourageant la recherche grâce à des mesures fiscales, à des centres d'excellence et au Programme de partage des frais pour l'investissement (PPFI) en recherche et développement.

Le Canada possède un éventail de programmes et de mesures incitatives dans chacun de ces secteurs afin de stimuler la recherche.

Le Programme d'encouragement fiscal à la recherche scientifique et au développement expérimental (RS et DE) du Canada visant à favoriser les investissements en la recherche et le développement est l'un des régimes les plus avantageux du monde industrialisé. Les incitatifs fiscaux du fédéral pour la RS et DE offre un soutien élargi à tous les types de RS et DE réalisés dans chaque secteur industriel canadien. Il offre plus de 1,5 milliard de dollars de crédits d'impôt à l'investissement (CII) annuellement à environ 11 000 entreprises.

Au Canada, les dépenses courantes et en capital admissibles à la RS et DE sont pleinement déductibles et toutes les dépenses qui n'ont pas été déduites durant une année peuvent être reportées pendant une période indéterminée. Les CII sont également offerts pour les dépenses courantes et en capital admissibles. Le taux général de crédit d'impôt est de 20 p. 100 et un taux de 35 p. 100 est offert aux petites sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC). Les CII à la RS et DE peuvent être déduits des taxes fédérales autrement payables. Les crédits inutilisés sont pleinement ou partiellement remboursables pour les petites SPCC. Toutes les sociétés qui n'auront pas utilisé les crédits d'impôt pourront les reporter sur les trois exercices précédents ou sur les 10 exercices suivants.

L'Agence des douanes et du revenu Canada (ADRC) a annoncé dernièrement un processus simplifié d'application afin que les producteurs agricoles canadiens qui dépensent des fonds pour la RS et DE jouissent d'un meilleur accès aux CII.

En 2001, le Canada a augmenté les fonds destinés aux conseils subventionnaires de recherche avancée et aux réseaux de centres d'excellence au Canada. Le financement de 900 millions de dollars est fourni sur cinq ans afin de financer et d'appuyer 2 000 chaires universitaires d'excellence en recherche du XXI^{e} siècle partout au Canada. À l'heure actuelle, le gouvernement du Canada finance environ 169 chaires universitaires.

Le programme Horizons sciences d'Agriculture et Agroalimentaire Canada a versé 1,08 millions de dollars à des projets de recherche qui emploient jusqu'à 200 nouveaux diplômés en sciences agroalimentaires et en médecine vétérinaire. Chaque projet est admissible à une subvention maximale de 12 000 $, montant qui est égalé par un commanditaire du secteur.

Le Programme de partage des frais pour l'investissement (PPFI) a versé 29,7 millions de dollars à 975 projets de recherche agroalimentaire au cours de l'exercice financier 2000-2001 en vue de favoriser la diversification des marchés, des produits et de la production agricoles et agroalimentaires. Ces projets ont donné lieu notamment à des percées scientifiques concernant les climats froids, le ginseng, la lutte contre la mouche de la carotte, le soja, la production de porc, la lutte contre le moucheron du blé, l'amélioration de la germination et la détection du mildiou dans les haricots secs. On trouve une description du PPFI ainsi qu'un guide à l'intention des utilisateurs à l'adresse suivante : http://res2.agr.ca/research-recherche/industry/mii/match.html.

La Stratégie emploi jeunesse (SEJ) du gouvernement du Canada englobe le programme Horizons sciences, qui finance des stages en sciences et en technologie pour aider les jeunes diplômés à rétrécir le fossé entre les études et le monde du travail par l'acquisition d'une expérience professionnelle dans les domaines scientifiques et technologiques, et à obtenir un emploi durable.

Partie IV : Mise en œuvre et surveillance du *Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire*
Nous exécuterons le Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire, et assurerons son contrôle et son suivi.

Lors du lancement du *Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire*, en octobre 1998, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada, Lyle Vanclief, a établi le Bureau de la sécurité alimentaire, une organisation virtuelle faisant partie du Bureau des affaires internationales d'AAC, dont le mandat est de coordonner et de surveiller la mise en œuvre du Plan d'action et de faire rapport sur les progrès réalisés au Comité de la sécurité alimentaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Le Groupe consultatif mixte sur la sécurité alimentaire (GCMSA) a été remis sur pied pour exécuter cette tâche. En font actuellement partie:

- 45 personnes représentant 12 ministères et organismes fédéraux;
- 17 personnes représentant les gouvernements provinciaux et territoriaux;
- 35 personnes représentant 30 organismes intéressés à la sécurité alimentaire à l'échelle nationale et internationale.

Afin de faciliter une meilleure surveillance de la sécurité alimentaire, Santé Canada et Statistique Canada ont élaboré des questions sur l'insécurité alimentaire qui feront partie de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, ce qui permettra d'évaluer les taux de prévalence de certaines dimensions de l'insécurité alimentaire à l'échelle nationale, provinciale et possiblement locale. Les données seront disponibles en 2002. De plus, Santé Canada a commandé un document de travail[16] sur l'insécurité alimentaire individuelle et des ménages au Canada.

La plupart des provinces et territoires du Canada surveillent des dossiers liés au Plan d'action du Canada, comme le montrent les exemples suivants.

La province de la Saskatchewan participe à des initiatives visant à renforcer la collaboration entre les programmes de sécurité alimentaire de la province, et ce, grâce à des initiatives comme les sites de démonstration sur la prévention du diabète de type 2 du programme de promotion de la santé de la population (PSP). Les nutritionnistes en santé publique ont entrepris de recueillir des renseignements sur les coûts relatifs à l'alimentation dans toute la province afin d'appuyer un certain nombre d'initiatives liées à la sécurité alimentaire. Ils ont démarré un projet en vue de mieux définir comment ils peuvent contribuer à la sécurité alimentaire dans la province. Le réseautage en matière de sécurité

alimentaire se poursuit et le soutien à la sécurité alimentaire grâce aux sites de démonstration de la PSP va bon train. Les données sur le coût des aliments ont été recueillies en deux occasions et l'application du plan visant une plus grande participation à la sécurité alimentaire est commencée.

La province du Nouveau-Brunswick a mené une enquête en 1999-2000 afin d'évaluer l'état de la situation alimentaire dans toutes les écoles du Nouveau-Brunswick, et la province de Québec a financé une recherche visant à examiner les effets des pratiques de rechange sur l'insécurité alimentaire dans les régions du Québec.

La conférence intitulée *Working Together: Civil Society Input for Food Security in Canada* (Travailler ensemble : contribution de la société civile à la sécurité alimentaire au Canada) a été organisée par le centre d'études en sécurité alimentaire de l'université Ryerson Polytechnic de Toronto; elle constitue la première étape d'un programme quinquennal de recherche en vue d'évaluer les initiatives liées à la sécurité alimentaire qui existent déjà à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale au Canada et de contribuer au processus d'élaboration des politiques. Tenue en juin 2001 à l'université Ryerson Polytechnic, la conférence a réuni plus de 150 représentants de divers organismes canadiens de sécurité alimentaire, de banques alimentaires, de santé communautaire, de services sociaux, d'organismes agricoles ainsi que des représentants de différents organismes gouvernementaux. AAC, l'Agence canadienne de développement international, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC), Santé Canada et le Centre de recherches pour le développement international ont contribué au financement de la conférence, qui a donné lieu à une résolution visant à créer le Réseau canadien de la sécurité alimentaire, lequel est maintenant établi et peut être joint par l'intermédiaire de Mustafa Koc (mkoc@ryerson.ca ou foodsec@ryerson.ca). Une de ses principales activités sera de surveiller les progrès de la mise en œuvre du *Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire*.

IV RAPPORT SUR LA MISE EN OEUVRE INTERNATIONALE

Le développement international exige le déploiement d'efforts considérables à l'échelle mondiale. Il s'agit d'un processus complexe et de longue haleine qui met à contribution tous les habitants de la planète ainsi que les gouvernements et les organismes de tous les ordres. À l'instar des autres pays industrialisés, le Canada offre une aide au développement sous forme de biens, de services, de transfert de connaissances et de compétences, de crédit ainsi que de contributions financières.

L'administration fédérale et les gouvernements provinciaux et territoriaux travaillent de concert avec le secteur agricole et agroalimentaire à l'élaboration d'un cadre stratégique pour l'agriculture afin de contribuer à la croissance et à la rentabilité du secteur pour le XXIe siècle. L'objectif de cette nouvelle démarche est de positionner le secteur pour qu'il devienne le chef de file mondial en matière de salubrité des aliments, d'innovation et de production respectueuse de l'environnement. Cette démarche procurera aussi des avantages considérables aux Canadiens puisqu'elle encourage une meilleure gérance de l'environnement ainsi que la mise en place de systèmes plus complets de salubrité alimentaire et d'assurance de la qualité des aliments.

À l'échelle internationale, cette démarche permettra de lier tous les aspects des activités internationales du Canada dans le domaine de l'agriculture, du développement des marchés internationaux et de l'investissement, de la politique commerciale, des questions techniques et du développement international, reconnaissant l'importance de l'amélioration des compétences dans les pays en développement. Le Canada augmentera ses efforts de travail avec les pays et de partage de ses compétences dans le domaine des politiques de commerce agricole.

Le Canada a toujours vigoureusement appuyé le développement agricole et rural dans les pays en développement, et son aide à ce chapitre passe essentiellement par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) (http://www.acdi-cida.gc.ca) et par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) (http://www.idrc.ca).

L'Agence canadienne de développement international est le maître d'œuvre de la prestation du programme canadien d'aide publique au développement (APD). Le Canada a concentré ses efforts sur six domaines prioritaires au cours de 2000-2002, et ses dépenses se sont réparties comme suit:

- besoins humains fondamentaux 37,8 p. 100
- droits de la personne, démocratie et bonne gouvernance 16,2 p. 100
- développement du secteur privé 11,0 p. 100
- services d'infrastructure 9,6 p. 100
- environnement 9,5 p. 100
- égalité des sexes 5,0 p. 100

Le CRDI est une société d'État qui a été créée par le gouvernement canadien pour aider les collectivités à découvrir, grâce à la recherche, des solutions mondiales aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux. Son mandat comprend l'amélioration de la sécurité alimentaire. Ses trois grands domaines d'activité sont : l'équité sociale et économique, la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, et les technologies d'information et de communication (TIC) pour le développement. Le CRDI finance des projets de recherche en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique subsaharienne, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Ses divers programmes

sont axés sur ces régions et domaines de recherche. Parmi ses principaux mécanismes de prestation, mentionnons les initiatives de programme et les secrétariats.

En outre, un certain nombre de ministères fédéraux et provinciaux participent au travail de développement.

De concert avec ses partenaires des secteurs privé et public et de la société civile ici même au pays et dans les pays en développement, ainsi qu'avec les organisations et agences internationales, le Canada finance des projets d'aide étrangère dans plus de 100 pays en développement.

Engagement trois : Agriculture et développement durables

Nous poursuivrons des politiques et méthodes participatives et durables de développement alimentaire, agricole, halieutique, forestier et rural dans les régions à potentiel élevé comme dans celles à faible potentiel, qui sont essentielles pour assurer des approvisionnements alimentaires adéquats et fiables au niveau des ménages ainsi qu'aux échelons national, régional et mondial, et lutterons contre les ravageurs, la sécheresse et la désertification, prenant en compte le caractère multifonctionnel de l'agriculture.

Mesure — Appuyer la mise en œuvre des conventions sur la biodiversité, les changements climatiques et la désertification; accroître les efforts pour promouvoir la négociation d'une convention internationale sur les forêts entre les partenaires du Canada dans le développement et sur les tribunes internationales.

Le Canada a appuyé la mise en œuvre des conventions sur la gestion des ressources naturelles et appuie celles qui ont déjà été négociées dans des domaines tels que la biodiversité, les changements climatiques et la désertification.

Le Canada a été l'un des premiers pays à ratifier la *Convention sur la diversité biologique*, et le Secrétariat des Nations Unies pour la Convention est situé à Montréal depuis 1995. En 2001, le Canada s'est engagé à maintenir son appui à ce dernier (1,8 millions de dollars) au cours des trois prochaines années. Le Canada et le Secrétariat jouent un rôle de premier plan dans la préparation du Sommet Rio + 10, qui se tiendra à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002. Outre la contribution de l'ACDI, d'autres ministères et gouvernements (y compris le MAECI et le gouvernement du Québec) verseront une contribution d'un million de dollars US sur trois ans.

Le Canada appuie sans réserve l'élaboration et la mise en œuvre en cours de la *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*, étant signataire du Protocole de Kyoto.

Voici les faits saillants des mesures récentes qu'il a prises dans ce dossier:

- Le Fonds canadien de développement pour le changement climatique (FCDCC), une initiative dotée d'un budget de 100 millions de dollars, combine le transfert de technologie et une démarche de renforcement des capacités pour aider les pays en développement à freiner la croissance de leurs émissions de gaz à effet de serre et à contribuer au développement durable. Le FCDCC comporte quatre volets : réduction des émissions, séquestration du carbone, adaptation, et renforcement des capacités de base. En outre, un montant de 10 millions de dollars servira à aider certains des pays les moins avancés à cerner les problèmes causés par les changements climatiques et à adopter des mesures pour y faire face.

- Le Canada verse en outre 5 millions de dollars au Fonds canadien de coopération sur les changements climatiques, de concert avec la Banque asiatique de développement.

- Le Canada met en œuvre la *Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification* (CNULD) et son rapport officiel. Ce document, intitulé *Désertification : un point de vue canadien*, a été mis à jour en 2000. La démarche utilisée pour lutter contre la désertification met l'accent sur la réduction de la pauvreté, le renforcement des capacités, et les initiatives locales se prêtant à une large participation. Le travail est géographiquement concentré en Afrique et depuis 1995, des centaines de projets ont vu le jour dans le cadre de plans d'action nationaux (PAN) au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal.

- En Asie, le Canada est présent en Afghanistan, au Bangladesh, au Cambodge, en Chine, en Inde, en Indonésie, au Laos, au Népal, au Pakistan, aux Philippines, au Sri Lanka, en Thaïlande et au Vietnam. Une nouvelle initiative lancée au Laos vise à promouvoir la sécurité alimentaire, renforçant la synergie entre les mesures visant à répondre aux besoins humains fondamentaux et celles axées sur la protection de l'environnement. En Inde, un autre projet combine la conservation de la biodiversité et la lutte contre la désertification.

- En Amérique latine et dans les Caraïbes, on s'attache à lutter contre la diversification en misant sur une meilleure gestion des ressources naturelles et sur le renforcement des capacités au sein des gouvernements et des groupements communautaires. Du travail est effectué de concert avec des ONG locales au Pérou, en République dominicaine et à Haïti pour aider les collectivités à en arriver à une agriculture durable. En Haïti, des efforts sont en cours depuis nombre d'années pour remettre en état des terres dégradées.

- En Afrique, on s'efforce surtout de lutter contre la désertification, et plusieurs nouvelles initiatives sont en cours. Dans le Nord du Ghana, un programme de sécurité alimentaire doté d'un budget de 40 millions de dollars favorise la concertation entre les chercheurs, les vulgarisateurs, les administrations locales et les organisations communautaires pour s'attaquer aux problèmes de la dégradation des terres et de la faible productivité agricole. Un vaste programme de sécurité alimentaire est également financé dans la Corne de l'Afrique, où la dégradation des terres est avancée. On a aussi créé la Fondation rurale de l'Afrique de l'Ouest pour améliorer la gestion des ressources naturelles dans cette région.

- En Europe du Centre et de l'Est, une aide est fournie à une initiative mixte de l'Université McGill à Montréal et du Mount Royal College de Calgary, qui travailleront avec la Commission interétatique de coordination sur l'eau (CICE) à résoudre les problèmes de longue date d'approvisionnement en eau et d'utilisation de l'eau dans les États de l'Asie centrale situés en bordure de la mer d'Aral.

- De concert avec ses partenaires multilatéraux et régionaux, le Canada apporte une contribution appréciable aux budgets de base et aux fonds spéciaux, notamment le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), de divers intervenants qui travaillent à la gestion durable de l'agriculture et des ressources naturelles. Cela comprend notamment des organisations régionales telles que le Comité permanent interétatique de la lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), des régions aux prises avec de graves problèmes de désertification.

Le Canada contribue également au financement d'une vaste gamme d'organisations multilatérales et régionales, dont la FAO et d'autres agences des Nations Unies, la Banque mondiale, le Fonds

international de développement agricole (FIDA), l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et le Programme alimentaire mondial (PAM), le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), les banques régionales de développement, et des organismes spécialisés tels que le FEM, le CILSS et la CDAA. Un certain nombre de nouvelles initiatives ont été lancées en 1999, dont certaines sont mises en œuvre avec l'aide de la société civile locale et canadienne. Le FIDA est l'institution officielle où se trouve le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

Les activités de sensibilisation du public ont joui d'un appui très actif, et on a mis au point de nombreux moyens de communiquer les messages sur la diversification : films, trousses pédagogiques, outils Internet, trousses de presse et CD. Avec l'appui du Canada, le Comité du service unitaire (USC) Canada a produit en 1999 un long métrage sur la désertification et diffusé en 2000 deux courts métrages éducatifs sur la sécurité alimentaire. Tous deux seront inclus dans les trousses pédagogiques mises à la disposition des écoles partout au Canada. Une ONG partenaire, Solidarité Canada Sahel, a parrainé un événement visant à définir des façons dont les ONG pourraient travailler à la mise en œuvre de la Convention. En 1999, le Canada a souligné la cinquième Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse en lançant sa page Web sur la désertification, qui met en lumière les initiatives nouvelles et courantes du Canada dans ce dossier.

Le CRDI, qui est axé sur la recherche, contribue à découvrir des solutions aux problèmes environnementaux par l'entremise d'un certain nombre d'initiatives de programme et de secrétariats.

- L'initiative « Eau, Terre et Vie » met l'accent sur la gestion des terres et sur la qualité de l'eau en Afrique et au Moyen-Orient. Le Centre a également aidé certains pays à définir des indicateurs utiles pour surveiller la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification.

- L'initiative Utilisation durable de la biodiversité du CRDI a pour objectif de : "promouvoir, par la recherche, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité par les collectivités indigènes et locales. L'initiative permet de réaliser cet objectif en appliquant les facteurs reliés aux genres et le savoir indigène et local à la création de technologies, d'institutions locales et de cadres de politique appropriés."

- L'initiative Écosystèmes et santé humaine (ECOHEALTH) cherche "à améliorer la santé humaine en appuyant des recherches transdisciplinaires et participatives sur a structure et la fonction des écosystèmes perturbés dont les enfants, les hommes et les femmes dépendent pour leur survie et leur gagne-pain, et en appliquant cette connaissance à l'élaboration d'interventions et de politiques appropriées et efficaces."

- L'Initiative Agriculture Urbaine du CRDI, qui a été lancée en 1997, est devenue le principal mécanisme utilisé à l'échelle mondiale pour faire progresser la recherche sur l'agriculture urbaine et périurbaine. L'Initiative permet de travailler avec les organismes internationaux, les universités et les instituts, les administrations nationales et locales ainsi qu'avec les associations non gouvernementales et professionnelles à concevoir, à valider, à diffuser et à évaluer les politiques et systèmes suivants:

    - systèmes de production en espace confiné pour les producteurs urbains à faible revenu (principalement en Afrique subsaharienne), l'accent étant mis sur le recyclage des éléments nutritifs, la gestion des risques et les avantages que présentent les divers systèmes pour la santé humaine;

- systèmes appropriés de traitement et de recyclage des eaux usées, en particulier les eaux grises domestiques, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient;
- politiques et systèmes permettant de s'attaquer à la concurrence pour l'accès aux ressources urbaines et étudier le rôle des interactions rurales-urbaines dans l'approvisionnement en aliments et la sécurité alimentaire des villes.

L'Initiative a en outre conseillé d'autres institutions intéressées à mettre sur pied leurs propres programmes de sécurité alimentaire et d'agriculture urbaine, en particulier en Europe et en Amérique latine.

- Le Secrétariat du Réseau international de forêts modèles, qui est situé au CRDI, appuie la coopération et la concertation par la création de forêts modèles qui utilisent des processus de gouvernance de type communautaire. Ces partenariats travaillent à faire progresser la gestion, la conservation et le développement durable des forêts et d'autres ressources dans la région de la forêt modèle.

- Le Projet de protection de l'environnement et de développement économique de l'État du Nagaland s'est fixé comme objectif la gestion durable du bassin de ressources naturelles de l'État du Nagaland, au profit de la population locale.

Le Canada accueillera le Douzième Congrès forestier mondial dans la ville de Québec en 2003. Il en profitera pour partager avec le reste du monde son expérience du développement durable des nombreuses ressources du secteur forestier dans un contexte marqué par la diversité écologique, culturelle, sociale et institutionnelle. Doté de vastes superficies de forêts naturelles, le Canada a, au fil des ans, réussi à faire participer de nombreux intervenants au processus de gestion de la forêt.

Les organisations non gouvernementales et celles de la société civile du Canada sont actives, avec l'appui du gouvernement du Canada, dans toute une gamme de programmes et de projets visant à favoriser le développement durable. En voici des exemples:

- USC Canada a lancé au Canada et au Mali des activités liées à la Convention sur la lutte contre la désertification. Mentionnons notamment sa participation au Comité de la désertification du consortium canadien d'ONG *Solidarité Canada Sahel*, ainsi qu'à plusieurs réunions de la Convention sur la lutte contre la désertification, à titre de représentant de la société civile au sein de la délégation officielle du Canada. Le coordonnateur du programme Semences de survie de l'USC en Afrique de l'Ouest et au Sahel a été désigné par le Canada pour faire partie de la brochette d'experts indépendants de la Convention et il s'est vu décerner, en janvier 2001, le prix *Solidarité Canada Sahel* pour son engagement exceptionnel et ses efforts soutenus dans la lutte contre la désertification en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

- Le pendant de Inter Pares, UNIBIG (Recherches en politiques et alternatives au développement), a participé de près à l'élaboration d'une nouvelle législation sur la biodiversité au Bangladesh et a contribué à faire comprendre le rôle des agriculteurs comme producteurs authentiques de connaissances scientifiques qui doivent être intégrées au corps officiel de connaissances scientifiques agricoles. UBINIG a également joué un rôle actif lors des principaux sommets organisés par les Nations Unis, tels que le Sommet de la terre, la Conférence international sur les peuples et le développement, ainsi que le Sommet mondial de l'alimentation, au cours desquels des débats importants sur la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement, la biodiversité et les moyens de subsistance durables ont été menés à l'échelle internationale.

Mesure — Continuer de participer à la négociation du Protocole sur la biosécurité, un nouvel instrument international dans le cadre de la Convention sur la biodiversité visant à assurer le transfert et la manutention sécuritaires d'organismes vivants modifiés par la biotechnologie.

Les négociations menant au texte final du Protocole sur la biosécurité de Cartagena sont maintenant terminées et le Canada, qui a joué un rôle actif au sein de ces négociations, a signé le Protocole en avril 2001. Cet instrument sert à trouver des solutions à la question des mouvements transfrontières d'organismes vivants modifiés par la biotechnologie moderne (OGM). Le Protocole complète d'autres mécanismes de biosécurité visant le transfert et la manutention sans danger des OGM, compte tenu de leurs effets préjudiciables possible sur la diversité biologique. Le Canada continue, au sein des forums intergouvernementaux, à participer à la mise en œuvre du protocole; il a assumé un rôle de premier plan dans le financement et la direction de réunions d'experts techniques visant à préciser certaines dispositions du protocole, et il travaille à la ratification de ce dernier. Le groupe interministériel examine en outre les questions réglementaires et juridiques connexes, en particulier au chapitre des politiques gouvernementales et des pratiques de l'industrie.

Mesure — Encourager la prise de mesures appropriées pour l'évaluation des risques et la capacité de réduction des impacts afin de s'assurer que le transfert, la manutention et l'usage des organismes vivants modifiés par la biotechnologie moderne se fassent selon le protocole de préservation de la diversité biologique.

Le Canada appuie des projets qui fournissent une aide technique à certains pays en vue de favoriser le renforcement de leur capacité à assurer une plus grande biosécurité. Ils portent notamment sur la capacité d'évaluation des risques, les réseaux d'information et l'établissement de normes et de standards. L'un de ces programmes mené de concert avec BIOTECanada (un réseau ombrelle qui chapeaute des associations industrielles, des universités, des centres de recherche et des groupements d'intérêt) a aidé certaines organisations en Argentine et au Chili à renforcer la politique publique de biosécurité et la capacité réglementaire dans ces pays, et à y sensibiliser davantage le public à la sécurité des bioproduits agricoles et alimentaires.

En outre, le gouvernement canadien, par l'intermédiaire de l'ACDI, appuie le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), qui examine le rôle de la biotechnologie en production alimentaire dans les pays en développement, et favorise le renforcement de la capacité nationale au chapitre de la biosécurité de façon à réduire les risques le plus possible.

Mesure — Continuer à promouvoir la ratification rapide et l'entrée en vigueur accélérée de l'*Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons chevauchants et grands migrateurs* et promouvoir le soutien international au *Code de conduite de la FAO sur la pêche responsable.*

L*a Convention des Nations sur les stocks de poissons chevauchants et grands migrateurs*, couramment appelé ENUP au Canada, a été adopté en août 1995 au cours d'une conférence des Nations Unies, signé au Canada le 4 décembre 1995 et ratifié le 3 août 1999. L'ENUP est entrée en vigueur le 11 décembre 2001[9], après sa ratification par le 30e État le 11 novembre 2001. Le Canada a joué un rôle de premier plan dans les négociations qui ont mené à la convocation de la conférence des Nations Unis qui a élaboré l'ENUP.

Le Canada continue d'appuyer les pratiques de pêche responsables tant au pays, par la mise en œuvre du *Code de conduite pour une pêche responsable*, qu'à l'échelle internationale, par la promotion du Code de conduite de la FAO et de ses principes. La mise en œuvre du code canadien non seulement établit des lignes directrices sur les pêches qui aideront à conserver les ressources halieutiques, mais elle crée un précédent dans la communauté internationale en mettant en relief les points forts du Code de conduite de la FAO.

Au cours de la 31e Session de la Conférence de la FAO tenue à Rome en novembre 2001, le Conseil canadien des pratiques de pêche responsables et son secrétariat se sont vus décerner la médaille Margarita Lizárraga. Ce prix reconnaît l'application efficace du *Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO* au pays, et les efforts exceptionnels en vue de promouvoir ce code sur la scène internationale.

Mesure — Continuer de participer, en y jouant un rôle visible de premier plan, à des initiatives internationales pour gérer les polluants organiques persistants (POP), y compris la ratification du *Protocole Aarhus sur les POP de la Commission économique pour l'Europe*, et promouvoir la conclusion diligente d'un accord du Programme des Nations Unies sur l'environnement (PNUE) visant les mêmes polluants, fondé sur des principes scientifiques solides et sur ceux de la gestion du risque.

NOTE : L'énoncé de la mesure devrait plutôt se lire : "Convention de Stockholm du PNUE sur les POP."

Le Canada a joué un rôle de premier plan dans le cadre des initiatives internationales axées sur les POP, signant et ratifiant en juin 1998 le *Protocole Aarhus sur les POP de la Commission économique pour l'Europe* (CEE). Une entente a pu être conclue le 10 décembre 2000 à Johannesburg, en Afrique du Sud sur le libellé d'une ébauche finale de la Convention de Stockholm, négociée dans le cadre du Programme des Nations Unies sur l'environnement. Le Canada a été le premier pays à la fois à signer et à ratifier cette convention en mai 2001. On s'attachera maintenant à promouvoir la ratification rapide de la Convention de Stockholm du PNUE sur les POP.

Auparavant, le Canada avait été le premier pays à mettre sur pied un fonds international de renforcement des capacités pour s'attaquer au problème des POP, dans le cadre de la Convention du PNUE, soit un engagement de 20 millions de dollars pour réduire ou éliminer l'utilisation de substances telles que le DDT, les dioxines, les furanes ou les BPC. Ce fonds, administré par la Banque mondiale,

[9] Document de travail de Pêches et Océans : www.dfo-mpo.ca/communic/backgrou/2001/hq94(a)_f.htm

appuie financièrement toute une gamme de projets liés aux POP dans les pays en développement et dans les pays dont l'économie est en transition, en partenariat avec le PNUE, le FEM et d'autres organisations multilatérales. Dans le cadre d'un effort global visant à réduire les émissions de substances dangereuses et à découvrir des solutions de rechange plus sûres à ces polluants, les ressources du Fonds servent à dresser des inventaires de POP, à établir des mécanismes de réglementation et à bâtir un cadre institutionnel pour surveiller les émissions de POP, à découvrir des produits ou stratégies de rechange, et à améliorer la gestion des ressources naturelles.

Mesure — Continuer de négocier la révision de l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture à la FAO, afin d'établir les termes d'une coopération internationale dans ce domaine.

Le Canada a joué un rôle de premier plan dans ces négociations, qui ont débouché lors de la conférence de la FAO de novembre 2001 sur l'adoption du texte final d'un nouveau *Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*. Le Canada a cherché à obtenir une entente qui incitera tous les pays à collaborer en vue de conserver les ressources phytogénétiques de la planète pour l'alimentation et l'agriculture, de les utiliser de façon durable afin d'assurer à l'échelle mondiale la sécurité alimentaire des générations présentes et futures, et de partager les avantages de leur utilisation d'une manière juste et équitable.

Mesure - Promouvoir l'adoption, par les pays en voie de développement et les pays en transition, de politiques et de programmes qui aboliront les obstacles à l'augmentation de la production de nourriture par les producteurs nationaux, notamment par les défavorisés et les femmes, et encourager une transformation et une distribution plus efficaces.

Le Canada a aidé à documenter et systématiser les bonnes pratiques municipales en agriculture urbaine (commercialisation et mise en marché, organisation communautaire, associations, systèmes de production et réglementation, aspects culturels) dans dix villes d'Amérique latine et des Caraïbes. Un colloque international a abouti à la déclaration de Quito que 40 maires de la région ont signée jusqu'ici pour manifester leur appui à l'agriculture urbaine et classer par priorité les besoins d'assistance stratégique. Un Groupe de travail permanent de municipalités sur l'agriculture urbaine supervise actuellement la validation de plusieurs documents d'orientation. Les résultats du projet ont guidé l'élaboration d'un cours de formation sur l'agriculture urbaine pour 24 conseillers municipaux, chercheurs et dirigeants d'ONG provenant de 11 villes de la région des Caraïbes et de l'Amérique latine (CAL). L'agriculture urbaine a fait partie pour la première fois des points principaux à l'ordre du jour des réunions de Habitat Istanbul+5.

Le Canada est un fier partenaire de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IIRPA) dont la programmation est essentielle pour analyser les politiques alimentaires des pays en développement et réclamer des changements.

Le Canada aimerait que les références aux questions d'égalité entre les sexes soient plus fermes encore que celles que le Sommet mondial de l'alimentation a adoptées, en insistant sur la production, la transformation et la commercialisation des produits agroalimentaires au plan local, en particulier par les défavorisés et les femmes, dans le cadre de nombreux projets bilatéraux et multilatéraux. Par exemple, le programme de sécurité alimentaire du Ghana doté de 40 millions de dollars cherchera des façons de soutenir des femmes et leurs familles dans le Nord du Ghana en favorisant l'amélioration des liens en

matière de recherche et de vulgarisation, l'agriculture diversifiée, la transformation des produits agroalimentaires et des liens avec les marchés conventionnels et non conventionnels. On appuie aussi d'autres activités visant les femmes et leurs familles, comme les programmes de santé, de développement communautaire et d'alphabétisation, qui peuvent tous permettre aux femmes et aux défavorisés de participer davantage aux activités agricoles, à la production de revenus et à une meilleure utilisation des aliments.

Un certain nombre d'ONG et d'organisations de la société civile jouent également un rôle actif dans les programmes de sécurité alimentaire, appuyés en grande partie par des programmes de financement de contrepartie du gouvernement du Canada; on en trouvera certains exemples dignes de mention ci-après. Comme les femmes jouent un rôle de premier plan en agriculture dans la plupart des pays en développement, elles sont souvent les bénéficiaires des programmes qui visent à améliorer la production agricole et la durabilité.

Les projets de développement de l'Union des producteurs agricoles (UPA) aident des groupes d'agriculteurs en Afrique à se rassembler pour obtenir de meilleurs prix pour les produits qu'ils vendent. On les sensibilise à l'importance de subvenir aux besoins alimentaires de leurs familles avant de vendre des produits excédentaires. On fait un effort particulier pour faire en sorte d'inclure les femmes dans les décisions relatives au choix des produits et à la mise en marché des produits agricoles. L'UPA a mis au point un projet de formation sur des enjeux du commerce international à l'intention des dirigeants agricoles de pays en développement.

Le Comité du service unitaire (USC) Canada (http://www.usc-canada.org/) a lancé un programme majeur, *Seeds of Survival* (SoS), qui préconise une démarche participative axée sur les agriculteurs pour conserver, mettre en valeur et utiliser les semences indigènes des agriculteurs. En 1999, il a été l'un des deux récipiendaires du Prix de la coopération internationale du CCCI, décerné annuellement pour reconnaître l'innovation au sein des ONG canadiennes, dans ce cas-ci pour la promotion de la sécurité alimentaire. Le programme fournit des solutions de rechange à des agriculteurs démunis pour développer et renforcer leur système d'approvisionnement alimentaire et il fait appel à la collaboration entre chercheurs et agriculteurs, à des services de formation et d'assistance technique et à la défense de politiques. SoS a tenu onze ateliers de formation internationaux sur la conservation, la mise en valeur et l'utilisation communautaire de ressources génétiques végétales. Trois cents praticiens de l'agriculture durable provenant d'organismes répartis dans 29 pays ont reçu une formation. Pour compléter ces ateliers, USC a créé le *SoS Small Projects Fund* pour soutenir des initiatives communautaires en matière de sécurité alimentaire. Le USC a aussi soutenu des organismes en Afrique, en Asie et en Amérique centrale.

Les programmes d'USC en Afrique occidentale et en Asie du Sud et du Sud-Est se sont aussi concentrés sur l'agriculture durable, tout comme un nouveau programme en Amérique centrale. Les priorités comprennent la création de banques génétiques communautaires, l'horticulture commerciale, l'agroforesterie et la création d'arboretums dans des écoles de village pour promouvoir l'éducation, la conservation et l'utilisation des ressources naturelles indigènes. L'USC a mis au point un module de formation sur la biodiversité et l'agriculture organique, organisé un atelier international sur la sécurité alimentaire et produit un documentaire de 30 minutes sur la biodiversité et l'agriculture biologique.

PARTENAIRES dans le développement rural concentre ses programmes dans les régions rurales de l'Afrique, de l'Asie du Sud, de l'Amérique centrale et des Caraïbes, où il aide les ménages et les collectivités à satisfaire à leurs besoins fondamentaux en matière d'aliments, de combustible et d'eau. PARTENAIRES vise à élaborer des modèles et des pratiques plus efficaces qui augmenteront la

productivité agricole de façon durable et qui utilisent des méthodes de production plus efficaces pour générer des revenus nouveaux, lesquels sont essentiels pour acheter des aliments et des combustibles en quantité suffisante et pour payer les services d'eau, de santé et d'éducation. En partenariat avec des organismes de la société civile, le groupe favorise l'intégration et la coordination des travaux du secteur public et du secteur privé en matière de développement agricole, plus particulièrement avec les agents de vulgarisation et de crédit locaux, les entrepreneurs fournissant des intrants agricoles et les établissements de recherche agricole. Les exemples fournis des activités du genre au cours de 2000-2001 révèlent qu'à eux seuls, ces projets ont eu des répercussions sur quelque 80 000 personnes dans cinq pays.

Association de la Banque Canadienne de Grains Inc. (ABCG) a appuyé la construction de digues de sable dans les terres agricoles inondables du Kenya. Ces digues retiennent les pluies saisonnières dans le sol sablonneux reposant sur un substrat d'argile. Les agriculteurs utilisent ensuite des puits peu profonds pour récupérer l'eau dans la saison sèche afin d'irriguer jardins et pépinières. Conjuguées à des activités d'aménagement de terrasses, les digues de sable fournissent une solution durable à la pénurie d'eau et ont un effet spectaculaire à la fois sur les moyens de subsistance (accès à des aliments) et la production alimentaire locale. D'autres aspects de ce programme comprennent une participation importante des femmes à tout ce qui concerne la planification et la gestion et une prise en charge locale énergique des projets exécutés. Ce programme a prouvé qu'une nouvelle technologie bien adaptée conjuguée à une prise en charge locale solide assurent des effets positifs et durables.

Oxfam Canada soutient un éventail d'activités communautaires en Éthiopie et en Afrique australe qui mettent l'accent sur le développement rural, la sécurité alimentaire et la production durable destinée à la consommation locale. Un exemple digne de mention est la création de banques de céréales communautaires en Éthiopie, qui permettent aux agriculteurs de vendre des semences au moment de la récolte et de les racheter pour les planter plus tard au cours de l'année, au prix où ils les ont vendues. On fait ainsi en sorte que les agriculteurs obtiennent un prix équitable pour leur production et que des variétés de semence adaptées au plan local soient disponibles pour la production future. Oxfam appuie également des organismes des Caraïbes et de l'Amérique latine qui accordent la priorité à la sécurité alimentaire. Mentionnons notamment un projet d'éducation au Pérou, où une modification d'un programme d'études universitaires a permis de mieux comprendre le rôle des femmes dans l'agriculture péruvienne et d'en tenir compte dans le matériel pédagogique et la pratique. Aussi, Oxfam a donné l'appui à une organisation coopérative d'agriculteurs à Cuba.

Inter Pares a soutenu son pendant, UBINIG (Recherche de politiques et alternative au développement), qui a participé à la création du Réseau d'Asie du Sud sur l'alimentation, l'écologie et la culture (SANFEC) avec des ONG membres provenant de l'Inde, du Sri Lanka, du Pakistan, du Népal et du Bangladesh. La recherche de SANFEC a montré qu'en mettant en valeur la production alimentaire locale, en générant des connaissances sur les systèmes de production axée sur la biodiversité et en partageant de l'information entre agriculteurs et avec des décideurs, on peut réduire les pressions susceptibles d'engendrer des conflits. On a inclus les points de vue de groupes de producteurs d'aliments, plus particulièrement des agricultrices, dans des débats sur les politiques nationales et régionales en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire. En novembre 2001, Inter Pares a organisé, avec l'appui du Canada, la visite de six représentants de SANFEC, qui ont rencontré des membres du personnel du CRDI, des fonctionnaires de l'ACDI, des travailleurs d'ONG, des tenants de la sécurité alimentaire et des producteurs biologiques à Ottawa et Montréal. Inter Pares a également appuyé le travail en cours aux Philippines visant à promouvoir la démocratisation rurale, la sécurité alimentaire, le développement rural et les moyens de donner aux secteurs marginalisés un meilleur accès aux ressources productives et un meilleur contrôle de ces dernières.

Inter Pares est également actif en Amérique centrale, où il fournit un soutien institutionnel à un centre de recherche du Nicaragua qui étudie les solutions de rechange à l'agriculture classique en s'inspirant de la biodiversité de la forêt tropical humide. Dans ce même pays, il a appuyé la création d'un modèle de rechange viable et durable de production et de commerce, capable de rendre autonomes les travailleurs agricoles, en particulier les femmes, et d'assurer une plus grande sécurité alimentaire. Au Guatemala, Inter Pares appuie une organisation d'avocats travaillant avec des paysans sans terre autochtones ou ruraux, et il aide des collectivités paysannes autochtones à créer des précédents en matière de titres communautaires. Au Pérou, l'accent est mis sur les ONG et les organisations populaires qui travaillent à bâtir l'infrastructure et à rétablir la production agricole. L'un des organismes participants a joué un rôle clé en vue de donner une présence solide et un rôle légitime aux femmes autochtones des milieux ruraux dans les processus locaux d'élaboration des politiques concernant le développement agricole et l'accès à la terre.

Inter Pares soutient le développement agricole dans des régions rurales et péri-urbaines du Rwanda. Des projets comme le reboisement, des poêles à bois efficaces, des technologies appropriées et l'introduction de cultures alimentaires adaptées aux conditions locales (comme le manioc) ont redoré la situation de la sécurité alimentaire et contribué à réhabiliter et à concilier les collectivités touchées par la guerre.

Mesure - Encourager le transfert de technologie dans la production agricole, la commercialisation et l'entreposage, par des ententes commerciales, techniques, des ententes de coopération et des ententes avec les ONG, y compris des ententes de jumelage direct d'agriculteur à agriculteur.

Le Canada a fait des contributions considérables en matière de production agricole durable, de transfert de technologie, de commercialisation ainsi que de transformation, entreposage et distribution de produits. Dans bien des cas, le Canada cherche aussi à modifier l'environnement politique et la capacité institutionnelle des intervenants concernés.

Le Canada a une riche tradition de projets bilatéraux à l'appui du transfert de technologies. Afin d'influencer des organismes et des producteurs, des responsables de la commercialisation, etc., le Canada travaille par le truchement d'ententes commerciales et techniques, d'accords de coopération et d'accords avec des ONG, sur un vaste éventail d'enjeux, allant du soutien de l'agriculture productive à la transformation des produits agroalimentaires, à la commercialisation et au soutien institutionnel. Le Canada a une présence significative dans 48 pays en développement, en Amériques, en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie, par l'intermédiaire d'environ 150 projets bilatéraux et régionaux.

Le projet du Centre chinois de l'industrie de l'alimentation animale (CCIAA) en Chine, doté de 5 millions de dollars, qui complète l'actuel Centre de l'industrie de l'alimentation animale du ministère chinois de l'Agriculture situé à l'université agricole de la Chine à Beijing, en est un exemple. Le CCIAA sera un centre de formation et de recherche pour mettre au point de nouvelles technologies et de nouvelles sources d'aliments du bétail pour faire face à la pénurie prévue de grains de provende dans les années à venir. En développant de nouveaux aliments du bétail, une plus grande quantité de grains comestibles sera disponible pour consommation directe de la population chinoise.

D'autres exemples de programmes bilatéraux comprennent le développement de l'irrigation en Éthiopie; la création d'une capacité interne de gestion des ressources en eau en Égypte; le projet *Ghana Regional Appropriate Technology Industrial Service* (GRATIS), qui appuie le développement et le transfert de technologies appropriées en agriculture et transformation de produits agroalimentaires; le projet

d'agroforesterie pour le développement rural en Tanzanie, et le projet d'entreprises « De la ferme au marché » au Bangladesh.

Le Canada a participé activement au Groupe d'experts du G8 sur l'accès aux nouvelles technologies (GEANT), et il coordonne à l'heure actuelle la mise en œuvre le plan d'action du groupe, dans la foulée du sommet du G-8 qui s'est tenu à Gènes en juillet 2001. Ce plan définit neuf domaines prioritaires d'action pour appuyer les efforts de développement de technologies de l'information et des communications (TIC) propres à créer de la richesse, à faciliter le développement durable et à réduire la pauvreté. Parmi les principaux éléments du plan, mentionnons l'établissement de cyberstratégies nationales dans les pays en développement, l'amélioration de l'accès et de la connectivité; et la promotion de l'esprit d'entreprise pour assurer le développement économique durable. L'Institut pour la connectivité des Amériques a pour mandat "d'appuyer des programmes s'inscrivant dans le cadre des trois thèmes du Sommet, soit le renforcement de la démocratie, la création de la prospérité et la réalisation du potentiel humain, par l'intermédiaire des technologies de l'information et des communications."

Les ONG et les organisations de la société civile jouent également un rôle dans le transfert de technologie.

La Banque canadienne des grains (BCG) a récemment organisé pour dix spécialistes agricoles nord-coréens une visite de trois semaines au Canada où ils ont visité des établissements de recherche, des unités de transformation à petite échelle de même que des exploitations et des familles agricoles. Les visiteurs ont pris des notes détaillées sur des idées particulières et les ont approfondies avec les Canadiens concernés. Après la visite, les membres de la délégation ont déclaré qu'ils avaient déjà mis en pratique plusieurs de ces idées en Corée du Nord.

USC Canada a créé, grâce à ses programmes SoS à travers le monde, des mécanismes pour faciliter l'échange d'idées, de méthodes, d'expériences, d'information et même de matériel génétique entre agriculteurs. USC utilise des démarches participatives, des échanges d'agriculteur à agriculteur et de collectivité à collectivité, des échanges entre des agents de vulgarisation et des agriculteurs et entre chercheurs et agriculteurs et ce, aux plans suivants : champ, village, collectivité, paysage, national, régional, continental et mondial.

Dans ses activités de promotion de l'agriculture durable, Oxfam Canada appuie une fédération de coopératives nationale au Nicaragua, qui comprend par exemple des échanges d'agriculteur à agriculteur sur des techniques de production du café et de grains de base.

Un organisme financé par Inter Pares au Bangladesh a fait la preuve que le soutien mutuel et des variétés de semences locales peuvent aider les agriculteurs en période de détresse. À la suite d'une inondation majeure, on a organisé un programme d'échanges de semences dans lequel les agriculteurs de régions non inondées ont fourni gratuitement des semences à plusieurs « centres de richesse semencière ». Ces semences ont ensuite été données aux agriculteurs des régions inondées qui avaient perdu leurs semences et qui ont accepté de remettre une portion des semences de la prochaine récolte aux centres de richesse semencière. Ainsi, les agriculteurs se sont soutenus les uns les autres tout en renforçant la collecte et la préservation des variétés de semences locales.

La préservation de la diversité génétique des cultures est un élément important des politiques relatives à l'agriculture durable. Pourtant, en période de crise alimentaire, les stocks de semences locaux sont souvent consommés pour l'alimentation. Un membre de la Banque canadienne des grains, en collaboration avec son partenaire local, a fourni du riz de consommation et un peu d'argent à des agriculteurs du Nord du Sierra Leone en échange de leurs stocks de variétés locales de riz. Les semences de riz locales ont ensuite été entreposées par la coopérative locale et les coûts de main-d'œuvre ont été payés à même l'aide alimentaire versée pour le riz importé. Les agriculteurs locaux ont plus tard racheté les semences locales à un prix de faveur pour la période des semis et ils ont donc pu maintenir les variétés locales de riz.

Mesure - En reconnaissance de l'importance de la recherche pour le processus de développement, continuer de doter les PVD d'une capacité de recherche (systèmes nationaux de recherche agricole, le secteur privé, les universités et les réseaux d'ONG), de façon à acquérir la masse critique qui permettra de s'attaquer aux nombreux aspects de l'insécurité alimentaire.

Le Canada a été un collaborateur de premier plan du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGRAI) et de ses centres de recherche, qui nous ont fourni des exemples très éloquents du renforcement des capacités de recherche dans les pays en développement.

Le Canada parraine actuellement des systèmes de recherche régionaux et nationaux en agriculture par l'intermédiaire de projets comme le Programme de céréales destinées à l'Afrique de l'Est, le projet de mise au point de sorgho hybride en Inde, les projets de privatisation et de promotion du soya au Sri Lanka, SPAAR et le projet de développement des grains récemment terminé au Ghana. Un nouveau projet de recherche et de vulgarisation, Sécurité alimentaire dans le Nord du Ghana, débutera en 2002 dans le cadre du Programme de sécurité alimentaire du Canada pour cette région.

Le Canada, par l'entremise du CRDI, a établi un certain nombre de secrétariats qui appuient la recherche dans diverses régions du monde:

- le Programme d'économie environnementale pour l'Asie du Sud-Est (PEEASE), qui finance des recherches sur l'économie et l'environnement;
- le Forum sur la recherche pour le développement en Asie (FRDA) pour produire et diffuser des innovations stratégiques favorisant la croissance et le développement durables en Asie;
- le *Program for Vietnam Economic and Environment Management*, qui fournit des fonds et une assistance technique pour appuyer des recherches pertinentes à l'élaboration de politiques selon les normes internationales menées par des Vietnamiens;
- le Secrétariat d'appui institutionnel pour la recherche économique en Afrique, chargé de renforcer les moyens d'action des centres africains en recherche et en gestion;
- le consortium de recherche économique et sociale au Pérou, pour renforcer la recherche sur les politiques économiques et sociales au Pérou en permettant à des centres de recherche de se rassembler comme une communauté;
- le secrétariat Gestion de l'environnement, qui poursuit à l'heure actuelle deux objectifs : faciliter la création d'une capacité technique et institutionnelle au sein des gouvernements locaux de l'Amérique latine et des Caraïbes afin qu'ils puissent mettre en oeuvre des politiques environnementales et améliorer les processus participatifs de prise de décisions; et favoriser des mécanismes de partenariat entre les gouvernements locaux et les centres de recherche afin d'acquérir des connaissances et de les utiliser pour la gestion des problèmes environnementaux des villes.

Le Programme de bourses de recherches supérieures Agropolis, organisé et financé par le Canada, fait partie de l'Initiative mondiale de l'*International Support Group on Urban Agriculture* (SGUA). Administré par l'IAU du CRDI, le Programme de bourses soutient des recherches innovatrices de maîtrise et de doctorat que des étudiants de pays du Sud mènent sur le terrain sur l'agriculture urbaine à travers le monde. Dans ce programme, la recherche sur le terrain doit être conçue, exécutée et ses résultats adoptés par des partenaires n'appartenant pas au milieu universitaire. On a déjà démontré plusieurs effets importants. Agropolis a aussi parrainé deux cours de formation régionaux, à Dakar en 2000 et à Quito en 2001, sur les méthodologies de recherche-action en agriculture urbaine.

Le Canada appuie aussi la participation de la société civile et des organismes non gouvernementaux à des activités de recherche et de vulgarisation sur le terrain en plus de les encourager à participer à l'orientation du système du GCRAI, dans des tribunes sur la biotechnologie et dans d'autres tribunes axées sur la recherche.

La recherche est un volet important de toutes les activités du programme SoS d'USC Canada. Par exemple, l'un de leurs conseillers scientifiques mène une recherche sur les variations de la diversité génétique, la taille des champs, les critères de sélection des agriculteurs et les pratiques de gestion des huit dernières années dans deux régions en Éthiopie.

Dans ce même pays, Oxfam Canada soutient une étude sur la main-d'œuvre afin d'analyser le travail que les femmes chefs de famille font pour subvenir aux besoins alimentaires de leurs familles, en vue de planifier des initiatives adéquates pour aider les femmes à assurer la sécurité alimentaire du ménage.

Mesure — Continuer de jouer un rôle de premier plan dans les délibérations techniques et administratives du GCRAI et collaborer avec les centres pour stabiliser la base de financement; appuyer le nouveau processus de partenariat afin d'intensifier un dialogue fructueux sur l'établissement de programmes et la recherche; s'assurer que les personnes défavorisées soient explicitement visées.

Le Canada a par le passé apporté une contribution importante au Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et ses centres, et il continue de les appuyer. Sa participation au GCRAI accroît l'efficacité du soutien qu'il accorde à la recherche agricole, car elle favorise une meilleure coordination des efforts avec les autres bailleurs de fonds et l'élargissement de l'éventail des possibilités de financement de la recherche. Au cours de l'exercice 1999-2000, le financement à ce poste a atteint 12.8 millions de dollars. Le Canada a joué un rôle de premier plan dans les mécanismes de gouvernance du GCRAI, assumant notamment le leadership dans les dossiers du financement et de la réorganisation.

En outre, le Fonds de liaison GCRAI-Canada a été créé pour contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire du GCRAI, grâce à un renforcement de la collaboration entre ses diverses composantes et les universités canadiennes. Le Canada a préconisé que le GCRAI cible mieux les moins bien nantis en resserrant les liens entre la recherche et le développement, y compris par le recours à la recherche participative, en établissant les priorités à l'échelle des régions et des pays, et en adoptant une démarche de gestion axée sur les résultats.

Un soutien est également accordé à l'initiative Canada Réseau GCRAI (ICRG), un groupe informel de Canadiens et de Canadiennes intéressés à mieux comprendre et à renforcer le partenariat entre le Canada et les pays en développement dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation, de la

nutrition, incluant les préoccupations connexes en matière de bien-être. Le groupe s'intéresse avant tout à la recherche et au développement international et aux travaux du GCRAI.

Au chapitre de la coopération technique, les chercheurs canadiens collaborent avec plusieurs centres du GCRAI sur des thèmes de recherche d'intérêt mutuel, tels que l'amélioration, la qualité et la pathologie du blé, et la création de variétés de pommes de terre résistantes aux maladies et aux insectes. Ressources phytogénétiques Canada a participé au réseau mondial de banques phytogénétiques de l'Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI) et profite des recherches sur les ressources génétiques parrainées par cet organisme. L'initiative Agriculture urbaine (IAU) et le Centre international de la pomme de terre financent conjointement un poste d'une durée de trois ans qui sera responsable de la coordination de la recherche internationale sur l'agriculture urbaine et périurbaine dans l'Afrique subsaharienne, de façon à épauler la nouvelle initiative stratégique sur l'agriculture urbaine et périurbaine du GCRAI dans cette région. Le programme Semence de survie du Comité des services unitaires collabore étroitement avec les centres du GCRAI dans les dossiers de l'insécurité alimentaire et de la durabilité de l'agriculture dans plusieurs régions. Il apporte aux GC la perspective de la base des ONG en intégrant les connaissances et pratiques des agriculteurs grâce à des démarches participatives.

Mesure — Se servir de l'Association canadienne des parlementaires sur la population et le développement, nouvellement formée, pour attirer l'attention sur l'importance des enjeux démographiques pour le développement durable et la sécurité alimentaire.

Depuis sa création en 1997, l'Association canadienne des parlementaires sur la population et le développement (ACPPD) préconise un débat et un partage de l'information sur des questions telles que l'habilitation économique des femmes dans le dossier du développement durable, le respect des exigences du programme d'action du Caire, l'environnement et la population, la structure de la population et le vieillissement, la migration internationale, le droit des femmes à engendrer, l'Initiative femmes africaines agricultrices, et l'examen Beijing +5. Au chapitre de la sécurité alimentaire, l'ACPPD a préparé un document de travail et entamé des discussions de fond avec le Forum asiatique de parlementaires sur la population et le développement, et avec le Japon en particulier. Le document traite de la nécessité de prendre soin de la planète et de la capacité de cette dernière en matière de population et de sécurité alimentaire.

Les fonctionnaires d'ACC, de l'ACDI et d'Oxfam Canada se sont entretenu le 25 octobre 2001 et ont fait des présentations à l'ACPPD et à Oxfam Canada sur le *Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire*, sur la place de la sécurité alimentaire dans la planification des politiques et programmes fédéraux, et sur les enjeux et défis suscités par l'objectif de sécurité alimentaire du Sommet mondial de l'alimentation.

Engagement quatre : Commerce et sécurité alimentaire

Nous nous efforçons de faire en sorte que les politiques concernant le commerce des denrées alimentaires et agricoles et les échanges en général contribuent à renforcer la sécurité alimentaire pour tous grâce à un système commercial mondial à la fois juste et axé sur le marché.

Mesure — Poursuivre la promotion des avantages d'un commerce réglementé, au cours du prochain cycle de négociations de l'OMC et de négociations sur le commerce régional comme celles qui se déroulent à l'intérieur de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Cela comprend, par exemple, le suivi à la proposition de libéralisation des échanges commerciaux de l'APEC par la libéralisation sectorielle volontaire anticipée du poisson et des produits du poisson.

NOTE : Le nom « Organisation de coopération économique Asie-Pacifique » dans l'énoncé de mesure ci-dessus devrait plutôt être « Coopération économique Asie-Pacifique »; toutefois, il faut souligner que ce dossier n'a pas évolué depuis un certain nombre d'années.

Le Canada étant un pays de taille moyenne dont l'économie est tributaire du commerce extérieur, sa prospérité actuelle et future dépend de l'ouverture des marchés mondiaux, d'un contexte commercial stable et de l'existence de mécanismes pour régler les différends commerciaux sur la base de règles plutôt que de la simple puissance politique ou économique. Son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) l'aide à atteindre ses objectifs. L'OMC demeure la pierre angulaire de la politique commerciale du Canada et l'assise de ses relations avec ses partenaires commerciaux et de ses ententes et initiatives bilatérales et régionales.

Lors du lancement d'une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales à la quatrième conférence ministérielle de l'OMC à Doha (Qatar) en novembre 2001, les membres de l'OMC ont adopté un mandat clair et ambitieux pour les négociations agricoles amorcées en 2000. Ils ont convenu de négocier des améliorations substantielles de l'accès aux marchés des produits agricoles; des réductions de toutes les formes de subventions à l'exportation, l'objectif étant de les éliminer progressivement, et une baisse sensible du soutien interne à effet de distorsion sur le commerce. Le Canada croit que le résultat visé contribuera à une plus grande sécurité de la production agricole et alimentaire dans les pays en développement en stabilisant et en rendant plus prévisibles les prix des denrées agricoles sur le marché mondial, et en élargissant les marchés d'exportation qui s'offrent à eux. En outre, les pays en développement et les pays les moins avancés bénéficieront, dans toutes ces négociations, d'un traitement spécial et différencié qui permettra de tenir compte de leurs besoins en développement, y compris au chapitre de la sécurité alimentaire et du développement rural. La déclaration de Doha prévoit la création d'un programme de coopération technique et de renforcement des capacités en vue d'aider les pays en développement, y compris les pays les moins avancés et les pays à faible revenu en transition, à s'adapter à un système de commerce multilatéral ouvert et fondé sur les règles et à en tirer profit.

Le Canada participe également à d'autres tribunes et négociations multilatérales qui exercent une influence sur le programme d'action international au chapitre de la politique commerciale. Mentionnons notamment les réunions des grandes économies du G7/G8; l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE); la négociation de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA); le Forum de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC); et les institutions et agences économiques des Nations Unies.

Mesure — Participer à une discussion portant sur le rapport entre les échanges commerciaux, les accords commerciaux et l'insécurité alimentaire, afin de mettre au point et d'appuyer la recherche sur les répercussions des politiques commerciales sur la sécurité alimentaire.

Le Canada poursuivra son travail dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture, cherchant à la fois à mieux comprendre les besoins des pays en développement et à découvrir des mesures et dispositions permettant d'en tenir compte, y compris au chapitre de la sécurité alimentaire et du développement rural. Ce processus donnera lieu à des consultations auprès des Canadiens et des Canadiennes, ainsi qu'à l'établissement de contacts dans les pays en développement.

La société civile, par la mise sur pied du Groupe de travail des ONG canadiennes sur le plan d'action en matière de sécurité alimentaire et de son Sous-comité de la politique commerciale, a contribué de façon importante à faire progresser le dialogue sur les relations entre le commerce, les accords commerciaux et l'insécurité alimentaire. Le groupe se penche sur les liens entre la libéralisation du commerce agricole et la sécurité alimentaire pour la population rurale pauvre des pays en développement; il a établi de nombreux contacts avec les ONG, les organisations de recherche et les institutions d'enseignement de ces derniers. Il a également formulé, en prévision des négociations de l'OMC sur le commerce agricole, des propositions sur des dispositions efficaces et appropriées de traitement spécial et différencié. Les fonctionnaires d'AAC, du MAECI et de l'ACDI ont rencontré le groupe en plusieurs occasions au cours de 2000-2001. En outre, celui-ci a préparé des réponses détaillées à une série de documents de travail sur le commerce afin d'aider le Canada à élaborer des positions de négociation propres à améliorer la sécurité alimentaire. Il a notamment milité en faveur des mesures suivantes:

- appui ferme à l'inclusion d'une case "développement" dans l'*Accord sur l'agriculture de l'OMC*;
- mise en œuvre efficace des aspects de la décision de Marrakech de l'OMC touchant l'aide alimentaire et l'aide technique;
- adoption de règles rigoureuses pour contrer les abus au chapitre de l'aide alimentaire (monétisation).

Vision mondiale Canada a produit un document de travail intitulé *Why Children Stay Hungry*, qui analyse l'incidence de l'*Accord sur l'agriculture de l'OMC* sur la sécurité alimentaire des pays en développement. L'organisme propose des modifications à l'accord en question qui, selon lui, seront de nature à améliorer la sécurité alimentaire.

Dans ses activités de défense des droits au Canada, Oxfam met l'accent sur la question du commerce et de son incidence sur la sécurité alimentaire. Oxfam aide également les ONG du Sud à effectuer des recherches et à mener des actions revendicatrices dans des dossiers liés à la sécurité alimentaire et au commerce.

Le pendant de Inter Pares en Thaïlande, Focus on the Global South, coordonne les activités du Conseil du commerce équitable et de la sécurité alimentaire de l'Asie du Sud-Est qui compte, dans les sept pays de la région, des membres issus de divers réseaux et organisations. La principale fonction du Conseil consiste à mener des recherches et des activités de défense des droits dans le dossier du commerce agricole et de la sécurité alimentaire, et à promouvoir une politique commune de sécurité alimentaire au sein des organismes de décision internationaux et régionaux.

Mesure — Faciliter la préparation des pays en développement au prochain cycle de négociations multilatérales sur le commerce, par un certain nombre de mesures telles que le renforcement de leurs capacités et l'échange de connaissances techniques.

Le Canada appuie le renforcement de la capacité des pays en développement afin qu'ils puissent participer plus efficacement aux négociations commerciales multilatérales. Il a par exemple contribué à la création du Centre consultatif sur la législation de l'Organisation mondiale du commerce à Genève. Le Centre fournit de la formation et une aide juridique aux pays en développement pour leur permettre de mieux participer aux processus de règlement des différends de l'OMC et de mieux comprendre leurs droits et obligations à titre de membres.

Le Canada appuie sans réserve le Cadre intégré, qui met à contribution cinq organismes clés (la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, la CNUCED, le Programme de développement des Nations Unies et le Centre du commerce international) afin de coordonner leurs activités visant à aider les pays les moins avancés à mieux s'intégrer au système de commerce multilatéral.

En outre, le Canada a maintenu son appui au Centre du commerce international (CCI) en y affectant 950 000 $. Le centre est exploité conjointement par l'OMC et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Le CCI travaille avec les pays en développement et les économies en transition à établir des programmes efficaces de promotion du commerce afin de leur permettre d'accroître leurs exportations et d'améliorer leurs activités d'importation.

Plus récemment, le Canada, par l'entremise ACDI, s'est engagé à verser un million de dollars au Fonds global d'affectation spéciale de l'OMC. Celui-ci doit servir à financer les engagements précis qui ont été pris lors de la dernière conférence ministérielle de l'OMC à Doha, au Qatar, en novembre 2001. L'un de ces engagements consiste à accroître la capacité de négociation des pays en développement et des pays les moins avancés. L'argent sera également utilisé pour aider ces pays à s'adapter aux règles de l'OMC et à respecter les obligations qui en découlent. L'Institut de formation de l'OMC recevra 300 000 $ pour offrir une formation sur les politiques agricoles, en particulier aux fonctionnaires des pays les moins avancés. Le Canada verse en outre une contribution de 500 000 $ à *La Francophonie* pour son travail en association avec l'Agence de coopération et d'information pour le commerce international, une organisation dont le mandat est d'aider les pays en développement qui n'ont pas de bureau à Genève.

De même, le Canada, par le biais du programme Commerce, emploi et compétitivité (CEC) du CRDI, appuie le développement des capacités à long terme des pays en développement en réalisant des recherches qui visent à:

- améliorer leurs positions et leurs pouvoirs de négociation;
- contribuer à la conception d'outils, de processus et de procédures propres à leur permettre de mieux profiter des possibilités à l'échelle mondiale;
- favoriser une plus grande cohérence entre leurs politiques économiques intérieures et leurs politiques de commerce international.

Par exemple, l'initiative CEC a appuyé la mise sur pied du Réseau commercial de l'Amérique latine (LATN), qui réunit des chercheurs et des décideurs de plusieurs pays de cette région pour mener des recherches propres à appuyer l'établissement de programmes d'action et la formulation de politiques sur divers dossiers commerciaux et paracommerciaux qui font l'objet de négociations internationales, y compris la politique de concurrence, les droits de propriété intellectuelle, le commerce et l'environnement, et la libéralisation du commerce dans le secteur agricole.

Le Canada contribue d'autre part au renforcement des capacités dans le cadre d'autres institutions multilatérales, telles que la FAO et l'IICA, ainsi que dans ses relations bilatérales et à l'échelle régionale.

À titre d'exemple du rôle joué par les ONG, la Banque de céréales vivrières du Canada a signé un contrat avec une ONG du Kenya, qui possède une longue expérience de travail avec les groupements agricoles de ce pays, pour le lancement d'un projet de recherche de deux ans visant à déterminer l'incidence de la libéralisation du commerce sur divers types d'agriculteurs kenyans. En plus de recueillir des données de première main, ce projet débouchera sur des propositions concrètes en vue de renforcer les aspects de l'Accord sur l'agriculture qui protègent ou améliorent la sécurité alimentaire. Jusqu'ici, le personnel du projet a aidé les délégués kenyans au Comité de l'agriculture de l'OMC à formuler la proposition du Kenya sur la réforme du commerce agricole (G/AG/NG/W/136).

Le Projet du Canada sur la mondialisation, la crise environnementale et les changements sociaux au Bangladesh vise à approfondir notre compréhension de l'évolution des possibilités de gagne-pain des pauvres et dépossédés du Bangladesh dans un contexte de changement environnemental et de mondialisation accélérée. La mission du Réseau international sur le bambou et le rotin est d'améliorer le bien-être des producteurs et utilisateurs de ces matériaux en assurant la durabilité de leurs ressources, et en regroupant, coordonnant et appuyant des recherches stratégiques, des recherches adaptées et des activités de développement.

Mesure – Continuer d'encourager la communauté internationale à surveiller les répercussions de la libéralisation des échanges dans le secteur agricole chez les pays les moins développés et les pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires, comme cela est prévu dans la Décision de Marrakech de l'OMC et la Déclaration ministérielle de Singapour.

Le Groupe de travail des ONG canadiennes sur le plan d'action en matière de sécurité alimentaire suit de près les discussions sur la mise en œuvre de la Décision de Marrakech de l'OMC et le niveau de l'aide alimentaire canadienne, et s'emploie activement à placer cette question à l'ordre du jour.

Mesure – Collaborer avec le secteur pour faciliter la mise sur pied d'un système internationalement acceptable de certification et d'accréditation biologiques.

L'Office des normes générales du Canada (ONGC) a travaillé avec le secteur de la production biologique à l'élaboration de normes facultatives visant tous les aspects de l'agriculture biologique, du semis à la vente. En avril 1999, la norme proposée a été adoptée à titre de norme nationale sur l'agriculture biologique (CAN/CGSB-32.310-99). Le Conseil canadien des normes (CCN) est autorisé à accréditer des organismes de certification indépendants qui vérifient que la norme nationale a été appliquée avant qu'une allégation puisse être faite à l'égard d'un produit biologique. En janvier 2002,

OCPP/Pro-Cert Canada Inc. a été la première organisation canadienne à être reconnue conforme à la norme ISO Guide 65 par le CCN.

À l'heure actuelle, il n'existe aucun règlement fédéral traitant spécifiquement des produits de l'agriculture biologique. Toutefois, ceux-ci doivent respecter toutes les lois pertinentes, telles que la *Loi sur les aliments et drogues*, la *Loi sur les produits agricoles au Canada* et la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*, ainsi que leurs règlements d'application.

Comme c'est la pratique pour toutes les normes nationales, l'ONGC s'efforce d'examiner périodiquement toutes ses normes et les révise au besoin. L'examen de la norme nationale sur l'agriculture biologique est actuellement en cours au Canada, et il prendra en compte les exigences en matière de certification et d'accréditation internationales.

Mesure – Appuyer l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et collaborer à l'élaboration de normes internationales en matière de salubrité des aliments et de santé des animaux et des végétaux, à la Commission du Codex Alimentarius, à l'Office international des épizooties et à la Convention internationale pour la protection des végétaux.

En qualité de signataire, le Canada souscrit sans réserve à l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et, par l'entremise de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, continue de jouer un rôle de premier plan au sein du Comité sur les mesures sanitaires et phytosanitaires.

Le Canada est également un membre actif de la Commission du Codex Alimentarius depuis la formation de celle-ci en 1962. Sa participation est coordonnée par un point de contact du Codex, qui est situé à l'intérieur de Santé Canada, ministère investi du mandat d'établir les politiques et normes nationales en matière de salubrité des aliments et de nutrition. À l'instar de ce dernier, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), l'organisme chargé de réglementer les aliments sur la base de principes scientifiques, apporte une contribution de première importance au programme du Codex du Canada.

Le Canada participe activement à 23 comités du Codex, en plus de siéger à la Commission elle-même et au comité exécutif. En outre, il est l'hôte du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées, du Comité du Codex sur les protéines végétales (ajourné indéfiniment) et, suivant une formule de rotation avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis, du Comité régional de coordination du Codex pour l'Amérique du Nord et le Sud-Ouest du Pacifique.

En outre, par l'intermédiaire de l'ACIA, le Canada joue un rôle actif au sein de l'*Office International des Épizooties* (OIE), et il continue de fournir une expertise en épidémiologie, notamment au sein du Groupe de travail sur l'encéphalopathie spongiforme bovine, qui conçoit des lignes directrices à assise scientifique pour les espèces sensibles. Les experts vétérinaires canadiens collaborent également avec des organismes d'établissement des normes à définir les paramètres d'évaluation des risques en santé animale.

Dans le domaine phytosanitaire, en 2000–2001, le Canada, par l'entremise de l'ACIA, a représenté l'Amérique du Nord (États-Unis, Mexique et Canada) au sein du très influent comité d'établissement des normes internationales de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), et a apporté une contribution digne de mention à quatre de ses huit réunions sur l'établissement de normes

internationales. Au cours de 1999-2001, la CIPV, qui compte 106 pays membres, a adopté trois nouvelles normes internationales et a modifié une norme existante.

Engagement six : Promouvoir les investissements

Nous encouragerons l'affectation et l'utilisation optimales de l'investissement public et privé pour faire progresser les ressources humaines, les systèmes alimentaires, agricoles, halieutiques et forestiers durables et le développement rural, dans les zones à potentiel élevé comme dans celles à faible potentiel.

Mesure – Appuyer les efforts des pays en développement et des pays en transition pour instaurer, au moyen de politiques, un climat favorable aux investissements nationaux et étrangers, plus particulièrement dans les domaines qui augmentent durablement la sécurité alimentaire.

En plus d'appuyer les efforts mis à renforcer la capacité des pays en développement à participer de plein pied au commerce multilatéral, le Canada a, au fil des ans, joué un rôle de premier plan dans plusieurs d'entre eux pour les aider à s'attaquer à un certain nombre d'enjeux liés à l'alimentation et au commerce. L'aide publique au développement (APD) qu'il accorde pour améliorer les marchés internes prend de nombreuses formes : aide à la restructuration du marché des céréales au Mali, amélioration des routes reliant les fermes au marché, systèmes d'irrigation et de gestion de l'eau et autres infrastructures de production, et renforcement des capacités des prestataires de services, des banques et établissements de crédit, des organes de prise de décision et des organismes de réglementation. Bon nombre de projets d'APD dans ce domaine sont axés sur les femmes. En outre, le Canada soutient activement l'analyse des politiques régionales et les organismes commerciaux, tels que le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel et la Conférence sur la coordination du développement de l'Afrique australe, ainsi que la diversification et la promotion des produits.

Dans le contexte de Rio+10 et en réponse aux demandes des administrations locales et des agences de développement, le Canada, par le biais du programme Agriculture urbaine du CRDI appuie, de concert avec CNUEH-Habitat (Nairobi), le Programme de gestion urbaine pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PGU - ALC), la FAO et l'Initiative stratégique du GCRAI concernant l'agriculture urbaine et périurbaine, la tenue d'un sondage mondial sur l'expérience des villes dans le domaine du crédit et de l'investissement axés sur les interventions en agriculture urbaine. Les objectifs visés consistent:

- à formuler des lignes directrices et recommandations pratiques sur les moyens d'optimiser l'impact du crédit et de l'investissement;
- à établir et à appuyer des recommandations propres à guider efficacement l'application à plus grande échelle;
- à proposer les initiatives stratégiques nécessaires à des fins de promotion ailleurs;
- à définir les rôles futurs des agences dans ce domaine.

De même, le Canada soutient un projet régional du Programme de développement municipal pour l'Afrique orientale et australe (Harare) visant à recenser et à analyser les stratégies et les procédures utilisées pour prévenir, gérer et résoudre les conflits, et favoriser la coopération en vue de permettre aux citadins pauvres d'accéder aux ressources de l'agriculture périurbaine. De concert avec le Programme de gestion urbaine pour l'Amérique latine et les Caraïbes du CNUEH Habitat, il finance un projet régional dont l'objet est de concevoir et de valider une série de méthodes et d'outils pour intégrer l'agriculture urbaine dans l'aménagement matériel des villes.

Mesure – Encourager les pays à comprimer leurs dépenses militaires excessives et à redistribuer les ressources pour augmenter les investissements de l'État dans les domaines qui augmenteront la sécurité alimentaire, par exemple la santé, l'éducation, l'agriculture et la protection de l'environnement.

Le mandat et les priorités de l'aide publique au développement (APD) du Canada cadrent parfaitement avec la nouvelle tendance qui consiste à investir davantage de fonds publics dans les domaines essentiels du développement social et du développement durable. Dans son énoncé de politique étrangère, *Le Canada dans le monde*, le gouvernement traite la politique étrangère comme un tout intégré, où l'aide internationale – comme le commerce et la diplomatie – s'inscrit dans une politique plus vaste centrée sur trois objectifs:

- un investissement dans la prospérité et l'emploi;
- une contribution à la sécurité mondiale;
- une aide aux moins fortunés pour favoriser un sens aigu de la justice sociale, une gouvernance démocratique et un gouvernement participatif.

L'APD du Canada cherche à appuyer le développement durable dans les pays en développement afin d'y réduire la pauvreté et de contribuer à l'avènement d'un monde plus sûr, équitable et prospère. En septembre 2000, le Canada a fait paraître le rapport de l'ACDI intitulé *Les Priorités de développement social : un cadre d'action*. Ce cadre prévoit des ressources accrues consacrées à la santé et à la nutrition, à l'éducation de base, à la lutte contre le VIH/sida et à la protection des enfants. L'égalité des sexes fait partie intégrante de chacun de ces secteurs prioritaires. Ces ressources renforceront les efforts fournis par l'ACDI dans la réalisation de sa priorité liée aux besoins humains fondamentaux, et contribueront à faire avancer le programme d'action du Canada en matière de droits humains et de sécurité de la personne. Puis, en février 2001, est parue la *Stratégie de développement durable de l'ACDI 2001-2003 : Un plan d'action pour le changement*. Ces deux documents sont accessibles sur le site Web de l'ACDI (www.acdi-cida.gc.ca).

Le mandat de l'APD prévoit en outre un travail auprès des pays en transition de l'Europe centrale et orientale (ECO) afin d'appuyer le développement démocratique et la libéralisation de l'économie dans cette région et dans les nouveaux États indépendants grâce à l'établissement de partenariats mutuellement avantageux.

Par ailleurs, le Canada joue un rôle actif au sein des groupes consultatifs et des consortiums de donateurs, ainsi que dans le cadre des négociations bilatérales pour inciter les pays à affecter des deniers publics aux priorités du développement social. Le Canada appuie l'élaboration de cadres stratégiques de programme-pays ainsi que la mise en œuvre d'un financement pansectoriel qui est consenti à l'administration locale et nationale mais lié à des critères de rendement dans le domaine du développement social.

Mesure – Par l'entremise de la Société pour l'expansion des exportations et du Programme de coopération industrielle de l'ACDI, appuyer les Canadiens et les Canadiennes qui souhaitent investir dans les pays en développement, y compris dans les secteurs directement liés à la sécurité alimentaire.

Le Canada, par le biais du Programme de coopération industrielle de l'ACDI (PCI-ACDI), fournit un soutien financier et des conseils aux entreprises canadiennes qui planifient des activités commerciales durables dans divers secteurs, dans les pays en développement. Il atténue les risques auxquels s'exposent les entreprises canadiennes, en assumant une partie des coûts liés à la conduite des affaires dans les pays en développement, à la prestation de formation, à la participation des femmes et au maintien d'un environnement propre. Une aide financière peut être apportée par l'un ou l'autre des trois mécanismes suivants du PCI-ACDI:

- investissement;
- services professionnels;
- projet privé d'infrastructure.

En plus de cela, les Canadiens et les Canadiennes peuvent investir dans les pays en développement par le canal du programme Renaissance Europe de l'Est (REE).

En outre, on a consulté simultanément en 2000 les ONG partenaires et les organisations du secteur privé afin de découvrir des liens et partenariats de travail viables. C'était là un pas dans la voie d'une prestation plus efficace des programmes.

Mesure – Appuyer le Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres (GCAP) et diriger l'assistance technique et l'aide financière vers les établissements de microcrédit du Tiers monde, afin d'optimiser les occasions offertes aux défavorisés, femmes et hommes, d'investir dans leur propre sécurité alimentaire.

Depuis la création du Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres (GCAP), le Canada, toujours par l'entremise de l'ACDI, travaille très activement à sa mise en œuvre. L'ACDI a présidé jusqu'en septembre 1999 le Groupe de travail sur les indicateurs et les mesures de la pauvreté, et elle continue de faire partie du comité de direction du GCPA.

Le microfinancement est un autre outil utilisé pour combattre la pauvreté; aussi, depuis la création de l'ACDI en 1968, le Canada appuie-t-il le développement du microfinancement et des microentreprises (MF/ME). Axé sur les pauvres et sur les femmes, il représente un moyen concret d'améliorer l'accès aux aliments et le bien-être sur le plan nutritionnel. Toute une gamme de projets axés sur le microcrédit et les microentreprises sont financés dans toutes les régions géographiques du monde en développement. Ces projets ciblent les collectivités rurales, favorisent les investissements dans l'agriculture et l'agro-industrie, ou encore accroissent la sécurité alimentaire des populations agricoles défavorisées. Le Plan d'action institutionnel du Canada pour le développement de la microfinance et de la microentreprise est accessible à l'adresse www.acdi-Canada.gc.ca

Enfin, le Canada joue un rôle dans diverses activités d'apprentissage et de maillage liées au développement du microfinancement et des microentreprises; c'est ainsi qu'il:

- participe au réseau de microfinancement;
- appuie le réseau de microfinancement et une bibliothèque virtuelle sur le microcrédit;
- participe à des forums avec des partenaires et des praticiens afin d'évaluer les expériences dans ce domaine;
- favorise les liens avec d'autres organisations importantes de développement du microfinancement et des microentreprises.

Engagement sept : Mise en œuvre et surveillance

Nous exécuterons le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation, et assurerons son contrôle et son suivi à tous les niveaux, en coopération avec la communauté internationale.

Mesure – Chercher à faire en sorte que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) de la FAO adopte des procédures pour encourager la participation efficace des acteurs utiles de la société civile à son processus de surveillance, reconnaissant ainsi leur rôle vital dans l'augmentation de la sécurité alimentaire.

C'est dans la tradition du Canada de favoriser la participation de la société civile à diverses manifestations des Nations Unies, et le CSA ainsi que le SMA+5 s'inscrivent dans cet engagement. Aussi le Canada a-t-il épaulé sans relâche le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) de la FAO dans ses efforts visant à faire participer la société civile à ses délibérations. En plus d'inclure des représentants de la société civile canadienne dans ses délégations, il est maintes fois intervenu énergiquement en faveur d'une plus grande participation des ONG; les ONG canadiennes, pour leur part, ont pris la parole au nom de la délégation canadienne au cours de diverses réunions. En outre, le Canada a souscrit à l'intention de la FAO de faire participer des représentants de la société civile au *Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après*. En plus de cela, il intègre les actions des organisations non gouvernementales et de la société civile canadiennes dans les rapports d'étape du SMA, tâche qui est facilitée par le dialogue continu qu'il entretient avec elles par le canal d'un forum national bien établi, le Groupe consultatif mixte pour la sécurité alimentaire.

Le Groupe de travail des ONG canadiennes sur le plan d'action en matière de sécurité alimentaire a été créé en 2000 pour assurer le suivi du *Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire* dans une perspective internationale. Les dix membres du groupe s'intéressent activement aux programmes de sécurité alimentaire mis en œuvre dans les pays en développement. Ils partagent recherches et analyses, et jouent en commun le rôle de défenseurs d'intérêts particuliers dans deux domaines critiques : la sécurité alimentaire dans la politique canadienne d'aide publique au développement (APD) et la sécurité alimentaire dans la politique canadienne de commerce agricole international. Le Groupe a formulé une proposition dans laquelle il a donné un aperçu de divers éléments d'une priorité renouvelée dans le domaine de la sécurité alimentaire pour le Canada, comprenant la promotion du développement agricole durable et de moyens de subsistance durables pour les ruraux, le soutien au développement d'une conscience communautaire commune chez les personnes déplacées et la population locale, et l'accroissement de la quantité et de l'efficacité de l'aide alimentaire canadienne. Il a aussi élaboré des recommandations détaillées concernant le renforcement du volet « sécurité alimentaire » du projet de *Plan d'action pour la santé et la nutrition* de l'ACDI. Plusieurs membres du Groupe de travail collaborent avec le CRDI à un projet de recherche dont l'objet est d'établir le lien qui existe entre le développement agricole et les programmes d'aide alimentaire, d'une part, et la sécurité alimentaire à long terme, d'autre part. Le Groupe de travail est en train de rassembler de la documentation concernant l'effet des règles régissant le commerce international sur la sécurité alimentaire dans les

pays en développement et de militer en faveur de l'incorporation des préoccupations en matière de sécurité alimentaire dans la politique commerciale internationale du Canada.

Il s'est aussi occupé activement au sein du Groupe consultatif pour la sécurité alimentaire, groupe qui a été formé par AAC pour assurer le suivi du *Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire* et dont les réunions ont fourni, à tous les intervenants ayant participé à la préparation de ce document, une tribune où discuter de préoccupations communes, y compris des positions de négociation du Canada à la réunion sur l'agriculture de l'OMC. Le président du Groupe de travail des ONG canadiennes participe également à la coprésidence du Groupe consultatif, et est l'un des deux représentants de la société civile au sein de la délégation canadienne au Comité de la sécurité alimentaire mondiale de la FAO.

Inter Pares a aidé SANFEC (réseau d'Asie du Sud sur l'alimentation, l'écologie et la culture) dans ses activités, y compris l'organisation de la récente visite au Canada de délégués de SANFEC pour discuter du rôle de la sécurité alimentaire dans le maintien de la paix régionale en Asie du Sud. En juin 2001, Inter Pares a participé aux Journées internationales de la coopération de l'ACDI et à la conférence sur la sécurité alimentaire tenue à l'Université Ryerson, sous le thème « travaillons ensemble ».

Mesure – Encourager les gouvernements des pays en développement à préparer des plans d'action nationaux pour la sécurité alimentaire, accordant un rôle à la société civile et à aider celle-ci à jouer un rôle plus actif, en collaborant avec les gouvernements à la recherche de solutions durables à l'insécurité alimentaire.

Dans le cadre de toutes ses activités de développement, le Canada n'a cessé de souligner l'importance d'établir des plans nationaux de lutte contre la pauvreté incluant un volet « sécurité alimentaire ». Il a financé, dans un grand nombre de pays, dont l'Équateur, le Ghana et l'Éthiopie, des initiatives visant à accroître l'intervention de la société civile dans le domaine de la sécurité alimentaire. Les démarches plus globales de réduction de la pauvreté réservent, dans presque tous les cas, un rôle important à la société civile en vue d'assurer la viabilité des activités et leur prise en charge à l'échelle nationale.

En outre, le Canada a récemment fait porter ses efforts sur le processus d'élaboration des Stratégies de lutte contre la pauvreté (SLP) et mis l'accent sur l'intérêt d'établir de telles stratégies à l'échelon national. D'autres activités axées sur l'assistance technique liée au commerce et menées dans un cadre multilatéral, notamment par l'intermédiaire du Cadre stratégique, comprennent également des éléments de lutte contre la pauvreté et de promotion de la croissance économique propres à accroître la sécurité alimentaire.

Mesure – Encourager les organisations du Système des Nations Unies pour le développement et les autres institutions multilatérales de développement à intensifier leur coopération et leur coordination, notamment pour ce qui concerne leurs activités sur le terrain, afin d'appuyer plus efficacement les pays en développement dans leurs efforts pour réduire la pauvreté et augmenter la sécurité alimentaire.

Le Canada a toujours donné le ton pour ce qui est d'encourager le Système des Nations Unies pour le développement à accroître la coordination sur le terrain. Dans le cadre de manifestations internationales et de réunions du conseil, ainsi que dans les coulisses, il a souligné la valeur ajoutée du Réseau de coordinateurs résidents du PNUD et a participé activement à l'élaboration de cadres d'aide au développement des Nations Unies et de Stratégies de lutte contre la pauvreté (SLP). Il a prôné une

participation importante de tous les acteurs, au Groupe des Nations Unies pour le développement ainsi qu'au Comité administratif de coordination. En outre, dans le cadre des préparatifs de toutes les manifestations de l'ONU (p. ex. la Conférence internationale sur le financement du développement), le Canada a toujours insisté sur l'intérêt de faire participer tous les acteurs multilatéraux. Une partie de son travail au sein du G20 et de l'OCDE concerne d'ailleurs l'amélioration de la coordination et de la coopération de tous les participants.

Depuis 1999, le Canada, par le biais du programme Agriculture urbaine du CRDI, appuie l'établissement et le bon fonctionnement d'un centre international de ressources en agriculture et en foresterie (Centre on Urban Agriculture and Forestry - RUAF). Celui-ci est situé au bureau néerlandais de ETC International et mène à bien ses activités par le biais de cinq points de contact régionaux répartis sur cinq continents et à l'aide de divers moyens (conférences électroniques, ateliers de formation, annuaires, bibliographies, une revue internationale, vidéos, etc.). Le programme Agriculture urbaine a facilité la collaboration entre le RUAF et le Groupe des Nations Unies pour le développement (FAO, Centre des Nations Unies pour les établissements humains [Habitat – CNUEH], PNUD, OMS) et les agences bilatérales. Les projets qu'il a appuyés ont débouché sur la production de manuels et l'enrichissement de certaines bases de données des Nations Unies, comme Urbanet. Il a joué le rôle de catalyseur de la collaboration FAO–CNUEH à une manifestation tenue parallèlement à la conférence Istanbul+5 et portant sur la sécurité alimentaire urbaine et l'agriculture urbaine. Il a en outre contribué à la collection de documents d'orientation (*Policy Briefs)* ayant pour titre commun *Achieving Urban Food and Nutrition Security in the Developing World*, et il appuie actuellement la publication de documents d'orientation sur l'agriculture urbaine à l'intention des autorités municipales de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Le Canada a également souligné l'importance de la coordination et de la coopération dans toutes les discussions internationales, y compris dans celles avec la FAO, le GCRAI, l'IFPRI, le PAM, le Commonwealth, l'OCDE, l'OMS, l'UNICEF, le FNUAP, l'UNIFEM, le PNUD, l'ONUSIDA, le FEM, le CICR, le BCAH, la Banque mondiale, le FIDA, et les banques de développement régionales (BAD, BAfD, BID, et BDC).

Mesure – Encourager les institutions multilatérales de développement à gérer leurs activités en fonction des résultats et à mieux veiller à ce que leurs activités contribuent à l'atteinte des objectifs convenus à l'échelle internationale, y compris celui de réduire de moitié, d'ici 2015, le nombre de personnes sous-alimentées.

Dans le cadre des accords de partenariat qu'il a conclus avec des agences de développement multilatérales en vue du renforcement des capacités et de la promotion de la saine gestion publique, le Canada a joué un rôle prépondérant pour ce qui est de souligner l'importance de la gestion par résultats ou gestion axée sur les résultats (GR), qui est indissociable de l'atteinte des objectifs de développement international (ODI). En fait, son adhésion récente aux priorités de développement social a pour prémisse l'engagement à réaliser les ODI, qui a été réitéré au Sommet du millénaire auquel il a participé activement. Le Canada a aussi fait ressortir l'intérêt de placer les ODI à l'ordre du jour de la prochaine conférence des Nations Unies sur le financement du développement pour en assurer le succès. Il a intégré la GR et les ODI dans tous ses programmes, et insiste sur leur importance, dans toutes les discussions internationales relatives au développement, y compris celles avec les diverses organisations suivantes : FAO, GCRAI, IFPRI, PAM, Commonwealth, OCDE, OMS, UNICEF, UNIFEM, PNUD, ONUSIDA, FNUAP, FEM, CICR, BCAH, Banque mondiale, FIDA, et les banques de développement régionales (BAD, BAfD, BID et BDC). En outre, il a fourni des fonds catalyseurs à

des institutions multilatérales de développement pour les rendre plus aptes à mettre en œuvre les techniques de GR.

Mesure – Continuer d'appuyer la mise sur pied des systèmes de cartographie de l'information sur l'insécurité et la vulnérabilité alimentaires (SCIIVA), pour mesurer les objectifs et surveiller les progrès des pays en développement.

Le Canada participe depuis le début au processus de SCIIVA, soit en retenant les services de spécialistes pour appuyer l'activité de planification internationale, soit en participant à des réunions de consultation. Dans les pays où des programmes de sécurité alimentaire sont en cours, comme au Ghana, il recherche des moyens de soutenir les systèmes nationaux de surveillance et d'information sur la sécurité alimentaire, en plus d'appuyer le renforcement des organisations gouvernementales responsables de ces derniers.

En outre, le Canada accorde son soutien aux ONG qui travaillent à l'élaboration de modèles et de méthodes de surveillance de la sécurité alimentaire, en particulier pour ce qui est des ménages.

Mesure – Mettre au point et utiliser des indicateurs internationaux et nationaux ainsi que des moyens de surveillance pour déterminer quels sont les pays, les régions et les groupes de populations exposés à l'insécurité alimentaire et quels sont les types d'intervention les plus propices à réduire l'insécurité alimentaire dans les pays en développement et les pays en transition.

La FAO s'est vu confier le mandat de suivre les progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs du Sommet mondial de l'alimentation, mais d'autres institutions ont aussi un rôle à jouer dans l'élaboration des indicateurs et des statistiques. Le Canada prône l'utilisation d'un vaste éventail d'indicateurs fournissant des données analytiques sur les causes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition (carence en énergie alimentaire, carence en micronutriments, manque d'hygiène, insuffisance du temps dont dispose les mères pour prodiguer des soins à leurs enfants, et forte incidence des maladies).

Le Canada préconise l'emploi d'indicateurs qui :

- vont au-delà des données nationales sur la disponibilité des aliments (qui risquent d'être incomplètes);
- permettent de mieux mesurer l'accès aux aliments pour divers sous-groupes à l'intérieur d'un pays (p. ex. la variation de la sécurité alimentaire selon le groupe d'âge, le sexe, le groupe ethnique ou le lieu géographique);
- font un plus grand usage de données découlant d'enquêtes sur la consommation et sur les dépenses alimentaires des ménages;
- combinent les indicateurs d'énergie avec divers éléments, à savoir l'absorption de micronutriments, la sécurité alimentaire et l'utilisation biologique efficace des aliments;
- mettent en parallèle les indicateurs de sécurité alimentaire et ceux de malnutrition afin d'obtenir de l'information digne de foi et exacte permettant d'établir si les gens souffrent actuellement de malnutrition ou s'ils en ont souffert dans le passé;
- fournissent de l'information à tous les échelons (ménages, local, national, régional et mondial).

Dans le cadre de ses efforts de surveillance, l'ACDI a formé un groupe de travail officiel sur la sécurité

alimentaire pour examiner sa vision d'ensemble de ce en quoi consiste l'élaboration de programmes de sécurité alimentaire et pour trouver des moyens d'assurer plus efficacement leur application.

Mesure – Fournir des rapports périodiques au Comité de la sécurité alimentaire mondiale sur la contribution du Canada au Sommet mondial de l'alimentation.

Le Canada a respecté ses engagements pour ce qui concerne la présentation au CSA de rapports périodiques sur la mise en œuvre du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation. Effectivement, il a remis à ce comité un rapport d'étape sur ses politiques, ses activités et ses programmes importants ayant une incidence sur la sécurité alimentaire jusqu'en 1997. Le premier rapport périodique, portant sur la réalisation des engagements un, deux et cinq ainsi que des parties pertinentes de l'engagement sept du Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire (pour la période se terminant en 1999), a été soumis au CSA en 2000. Le présent document, soit le deuxième rapport périodique, qui concerne la mise en œuvre des engagements trois, quatre, six et certaines parties de l'engagement sept du plan en question (pour la période se terminant en 2001), sera présenté en 2002.

Mesure - Contribuer à clarifier le contenu du droit à une nourriture suffisante, tel que défini dans le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, en informant les citoyens de ce droit de l'homme et de sa signification et continuer à appuyer la communauté internationale et tous les ordres de gouvernement et à collaborer avec eux en vue d'assurer la pleine réalisation de ce droit.

Le Canada reconnaît la nécessité d'assurer progressivement la pleine réalisation du droit à une nourriture suffisante tel qu'il est prévu à l'article 11 *du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*. Ce droit étant intrinsèquement lié aux droits des femmes, à l'élimination de la pauvreté et au développement, il est important pour le Canada de veiller à ce qu'il soit défini convenablement et mis en œuvre.

Le Canada applaudit le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (Nations Unies) qui a clarifié le droit à l'alimentation en élaborant et en adoptant l'« Observation générale n° 12 – Le droit à une nourriture suffisante ». Ce document, entériné en 1999, est la première prise de position détaillée d'un organe des Nations Unies sur le contenu et l'application du droit à l'alimentation.

Comme convenu dans le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation, il faut continuer de clarifier le contenu du droit à une nourriture suffisante et le droit qu'à toute personne d'être à l'abri de la faim, et « accorder une attention particulière à l'exécution et à la réalisation pleine et progressive de ce droit ». Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a entrepris plusieurs activités en vue de mieux définir ce droit et de proposer des façons de l'exercer, y compris plusieurs colloques d'experts sur la question. En 2000, la Commission des droits de l'homme a également nommé un Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation.

Mesure – S'engager dans des campagnes pour promouvoir le droit à une nourriture suffisante, en mettant en valeur le *Code international de conduite sur le droit de l'homme à une alimentation suffisante* et en surveillant dans quelle mesure le droit à l'alimentation est respecté, protégé et rempli.

En octobre 2000, le Canada a tenu un atelier d'experts sur les droits économiques, sociaux et culturels. Le tiers du temps prévu pour cette activité a été employé à discuter du droit à l'alimentation et à accroître la compréhension de ce sujet à l'échelle internationale et nationale. Le droit à l'alimentation a aussi fait l'objet de discussions plus tôt, dans le cadre d'un atelier tenu en octobre 1998. Les rapports sur les diverses conventions sur les droits de l'homme sont accessibles à grande échelle au Canada.

Mesure – Appuyer la convocation d'un colloque des Nations Unies sur la mise en œuvre du droit à l'alimentation et continuer à participer de près à l'élaboration d'une résolution de la Commission des droits de l'homme sur le droit à l'alimentation.

À la Commission des droits de l'homme (CDH), le Canada prend une part active aux négociations sur la résolution relative au droit à l'alimentation et appuie les efforts du Comité en vue de clarifier ce droit et d'en assurer l'exécution. La quatrième consultation d'experts sur le droit à l'alimentation organisée par le Haut Commissaire des Nations Unies permettra de faire avancer ce processus.

La Cour suprême du Canada a souligné l'importance de tenir compte des obligations internationales du Canada dans l'interprétation et l'application de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Il est vrai que cette dernière garantit principalement les droits civils et politiques, mais l'étendue de la protection qu'elle assure renforce de façon appréciable la sauvegarde des droits économiques, sociaux et culturels. Par exemple, la protection contre la discrimination dans la fourniture de biens, de services et d'installations auxquels le public a habituellement accès se traduit par une défense accrue du droit à l'alimentation, ce qui va dans le sens des recommandations concernant l'obligation de respecter et de protéger ce droit, formulées dans l'observation générale n° 12. Les violations de ces dispositions de la charte sont assujetties à un examen judiciaire.

Bon nombre des mesures prises par les ministères et organismes des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux visent à remplir l'obligation (définie dans l'observation générale n° 12) de donner effet au droit à l'alimentation, obligation qui consiste « à prendre les devants de manière à renforcer l'accès de la population aux ressources et aux moyens d'assurer sa subsistance, y compris la sécurité alimentaire, ainsi que l'utilisation desdits ressources et moyens ». Quelques exemples de ces mesures sont donnés dans la Partie VII – Le point sur des parties du premier rapport d'étape du Canada (décembre 1999).

V LEÇONS RETENUES

Le Canada a retenu plusieurs grandes leçons dans le cadre de la mise en œuvre et de la surveillance de son *Plan d'action pour la sécurité alimentaire*. Voici les plus importantes :

Le lien entre la pauvreté et l'insécurité alimentaire
Les spécialistes en développement ont tendance à croire que les programmes visant à réduire la pauvreté permettront de réduire l'insécurité alimentaire. La pauvreté est sans contredit un important facteur contribuant à l'insécurité alimentaire, mais ce ne sont pas tous les pauvres qui ont faim. Ceux qui souffrent de famine sont généralement les plus pauvres d'entre tous et représentent la population, des gens qui monquent la sécurité alimentaire, la plus difficile à atteindre. Les programmes qui permettent de réduire la pauvreté n'atteignent pas toujours les plus vulnérables. On reconnaît donc de plus en plus la nécessité de mettre en place des programmes de sécurité alimentaire précis et ciblés à l'intérieur d'un cadre stratégique pour la réduction de la pauvreté.

Mesurer la sécurité alimentaire et les progrès réalisés
Il s'est révélé difficile d'évaluer de façon fiable les changements en matière de sécurité alimentaire sans la présence d'indicateurs connexes établis et reconnus à l'échelle internationale. À l'échelle nationale, les lignes directrices de Statistique Canada concernant le seuil de faible revenu (SFR) sont utilisées pour fixer le seuil de la pauvreté. Toutefois, ces lignes directrices ne donnent qu'un aperçu partiel des problèmes liés à l'insécurité alimentaire. Malgré les progrès qu'a réalisés le groupe de travail sur les SCIIVA, il faut absolument établir des indicateurs qui permettront de surveiller le niveau de sécurité alimentaire tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle des ménages afin de pouvoir mesurer avec exactitude et objectivité les progrès réalisés par rapport à l'objectif établi dans le cadre du Sommet mondial de l'alimentation. Cette mesure devrait au moins constituer une priorité nationale, mais elle serait plus efficace si elle était considérée comme une activité multilatérale à laquelle participeraient plusieurs intervenants sous l'égide de la FAO.

Le Canada met l'accent sur la gestion axée sur les résultats (GAR) dans tous les programmes financés par le secteur public. Cette démarche permet de s'assurer que les programmes de développement visent un but précis, notamment la réduction de la pauvreté et de la faim. Les techniques de GAR permettent de cibler les programmes à un niveau qui donne des résultats concrets et durables. Cependant, les programmes de sécurité alimentaire ont parfois souffert de l'aspect restrictif de la GAR, car l'accent était mis seulement sur des résultats quantifiables à court terme. Les programmes de sécurité alimentaire sont souvent complexes, de longue haleine et multi-sectoriels, et exigent l'élaboration de systèmes de surveillance axés sur les processus et les indicateurs de rendement. Il faut déployer des efforts supplémentaires pour pouvoir répondre à tous ces besoins.

Participation de plusieurs intervenants
Le Canada est déterminé à favoriser la participation active de plusieurs intervenants à l'élaboration de politiques et de programmes, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale. Le Canada accorde de l'importance aux contributions de la société civile à titre de membres de délégations participant à des forums internationaux, notamment le Sommet mondial de l'alimentation et le Comité de la sécurité alimentaire mondiale. La société civile a grandement contribué à l'élaboration de programmes canadiens plus efficaces grâce à une participation active, à des analyses et au dialogue.

Les avantages liés à des analyses multilatérales et à des démarches axées sur la participation sont bien réels; le succès qu'ont connu les délibérations qui ont mené à l'élaboration du texte final du *Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* le prouve. Ce

processus axé sur une consultation à grande échelle a permis d'intégrer aux discussions les points de vue de la société civile et des petits exploitants agricoles, ainsi que ceux des intérêts commerciaux et scientifiques relatifs au matériel génétique. En invitant les femmes et les personnes privées du droit de vote à participer à ce processus, on en a appris beaucoup sur l'importance d'adapter les établissements et les services aux besoins des femmes et des pauvres. Pour y arriver, il faut inviter ces groupes à participer à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets. Par ailleurs, toutes les parties sont de plus en plus intéressées à considérer les connaissances des autochtones et les techniques d'adaptation comme étant une contribution des collectivités à la recherche.

La société civile et les organisations non gouvernementales ont également un rôle crucial à jouer pour ce qui est de la surveillance des progrès. Étant donné qu'elles sont souvent des participants de premier plan, elles peuvent aider à cerner les progrès réalisés et à déterminer les démarches à adopter concernant les projets de développement, plus particulièrement au niveau local. On a constaté qu'il fallait élargir l'éventail de partenaires, mettre en œuvre des activités et faire preuve d'innovation dans le domaine de la promotion de produits non traditionnels, certains destinés à l'exportation, afin d'améliorer les moyens de subsistance.

Le groupe de travail des ONG canadiennes sur le plan d'action en matière de sécurité alimentaire s'est révélé être une tribune efficace pour améliorer les programmes de sécurité alimentaire des ONG et pour maintenir et renforcer l'engagement du Canada à l'égard de la sécurité alimentaire dans le cadre de sa politique étrangère. Les membres ont misé non seulement sur leur propre expérience en matière de programmes de sécurité alimentaire, mais aussi sur l'expérience de leurs homologues des autres pays par l'entremise de différents réseaux dont ils font partie. L'établissement prévu du Réseau canadien de la sécurité alimentaire, un des principaux résultats de la conférence « Travailler ensemble » à laquelle le gouvernement fédéral a participé et qui s'est tenue à l'Université Ryerson en juin 2001, permettra de répondre de façon plus uniforme aux préoccupations relatives à la sécurité alimentaire à l'échelle nationale.

Le groupe de travail des ONG canadiennes sur le plan d'action en matière de sécurité alimentaire a appris que pour défendre efficacement une cause, il faut pouvoir miser sur l'expérience pratique et concrète des résidents des pays en développement aux prises avec des problèmes de sécurité alimentaire et sur une compréhension approfondie des aspects techniques relatifs aux politiques agrocommerciales et aux mécanismes de négociation. Pour y arriver, il faut donc mettre l'accent sur des problèmes particuliers dans des contextes particuliers. Par exemple, Vision mondiale Canada a appris que l'on aurait pu mettre en évidence plus efficacement les problèmes de sécurité alimentaire auxquels font face les pays en développement si des liens avaient été créés entre l'analyse de l'*Accord sur l'agriculture* de l'OMC et l'expérience particulière de Vision mondiale en matière de projets de sécurité alimentaire.

Partenariats et engagement à long terme

Le Canada a adopté les principes de développement décrits dans le document de l'OCDE intitulé *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e^ siècle*, qui visent l'efficacité des partenariats, la propriété locale, l'amélioration de la coordination des donateurs, une démarche axée sur les résultats et une plus grande cohérence des politiques des pays industrialisés autres que les politiques d'aide, qui peuvent avoir de profondes répercussions sur les pays en développement - p. ex. les politiques relatives aux échanges commerciaux, aux investissements et au transfert de technologie. En outre, le Canada, par l'entremise de diverses stratégies, a établi des priorités bien définies en vue de répondre aux besoins humains fondamentaux.

Les partenariats Nord-Sud ont fait leurs preuves en Afrique (Mali et Burkina Faso), où les volumes de céréales et d'autres produits commercialisés par les organisations qui bénéficient d'un financement dans le cadre de projets internationaux augmentent d'une année à l'autre. Les agriculteurs peuvent ainsi vendre leurs produits à des prix moyens beaucoup plus élevés par rapport à ce qu'ils recevraient sans l'aide d'organisations et de projets financés par le Canada.

Par ailleurs, la contribution du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) aux activités agricoles et alimentaires a été jugée l'une des interventions les plus rentables au chapitre des programmes de développement. Les populations les plus pauvres du monde ont ainsi pu profiter d'un grand nombre d'avantages concrets. Les centres du GCRAI ont également accru leurs efforts afin de régler les problèmes technologiques les plus difficiles auxquels font face les collectivités agricoles pauvres. Le Fonds de liaison GCRAI-Canada laisse entrevoir l'établissement de partenariats favorables à long terme entre les centres du GCRAI et les universités et organismes de recherche du Canada, partenariats dont tous profiteront. Les expériences antérieures nous ont permis de constater que le renforcement des capacités institutionnelles des organismes de recherche nécessite un engagement à long terme, qui doit souvent s'étendre sur plus de dix ans.

Partager les résultats des recherches, l'information et les meilleures pratiques

La collectivité de développement, qui comprend le gouvernement et la société civile, a constaté que le transfert de technologie exige que l'on tienne compte des moyens de communication traditionnels, des coûts renouvelables liés aux nouveaux systèmes et du développement de la capacité institutionnelle pour assurer la viabilité. Les nouveaux programmes de transfert de technologie du Canada incluent un plus grand nombre de types de partenaires et de mécanismes de transfert différents, et ils tiennent compte des limites et des possibilités technologiques, notamment Internet. En outre, on considère que le « transfert » s'effectue dans plusieurs directions, non seulement des « nantis » aux « démunis » technologiquement parlant, car les connaissances des autochtones et les techniques d'adaptation locale ont donné des résultats très satisfaisants.

Il existe d'autres possibilités de partenariats avec les universités canadiennes, les organismes de recherche et la société civile en vue de répondre directement, par l'entremise de projets et d'organisations multilatérales, aux demandes d'aide des pays qui tentent de cerner les aspects positifs et négatifs liés à différents types d'applications techniques, notamment la biotechnologie et l'interface agriculture-santé.

Le Canada est déterminé à renforcer les capacités des pays en développement de façon à ce qu'ils puissent participer activement aux négociations commerciales, car ils sont les mieux placés pour défendre leurs intérêts, y compris ceux relatifs à la sécurité alimentaire. La sécurité alimentaire durable nécessite une croissance économique et une réduction de la pauvreté à grande échelle. Les programmes de nutrition intégrés et ciblés qui visent à la fois la sécurité alimentaire, les soins à la mère et à l'enfant, et la santé, sont ceux qui contribuent le plus à la réduction de la malnutrition protéo-calorique, qui constitue un important aspect de la sécurité alimentaire. Les pays en développement réalisent de plus grands progrès lorsque les efforts s'inscrivent dans un plan national axé sur la demande et bénéficiant de l'appui général de tous les intervenants nationaux ainsi que de l'aide de la collectivité internationale.

Les avantages que présente l'amélioration de la coopération et de la coordination entre les institutions multilatérales de développement (IMD) sont considérables. Les synergies ainsi créées excèdent la somme des parties et accélèrent le processus de développement réel, plus particulièrement dans des circonstances difficiles. Un engagement collectif et une vision commune à l'égard des activités sur le terrain a le plus chances de réussir d'atteindre les objectifs en matière de développement international.

Nombreux sont les gouvernements nationaux qui ne savent pas comment réagir devant l'abondance d'organismes bilatéraux et multilatéraux à la recherche de partenariats et de ressources, et qui ne possèdent pas les ressources nécessaires pour gérer cette demande.

Initiatives axées sur la collectivité

La volonté des collectivités rurales dans les pays en développement d'organiser et de poursuivre des stratégies afin de régler leurs propres problèmes constitue un facteur dominant. Elles forment des organisations qui mobilisent les ressources et permettent d'accéder à un programme d'aide technique et financière. Cette tendance est plus ou moins marquée selon les régions, mais elle s'intensifie à mesure que les collectivités prennent conscience des limites que présentent les programmes d'aide gouvernementale. Il est évident que de nombreuses associations d'agriculteurs sont prêtes à prendre part au développement et à mener leurs activités en faisant preuve de transparence et en adoptant des mesures démocratiques. Les futurs programmes agricoles doivent miser sur cette nouvelle capacité des associations d'agriculteurs et renforcer ces dernières afin qu'elles puissent répondre aux défis auxquels font actuellement face les collectivités les plus pauvres des pays en développement les plus démunis.

La réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire demeure l'objectif général des projets de développement du microfinancement et des microentreprises (MF/ME). Toutefois, l'expérience révèle que les projets de MF/ME peuvent être encore plus efficaces s'ils complètent des politiques et des systèmes nationaux et régionaux déjà en place, notamment des lois et des règlements habilitants qui favorisent la croissance d'institutions financières solides, transparentes et efficaces, les soins de santé, l'éducation élémentaire et les services d'infrastructure, plus particulièrement dans les régions rurales.

Par exemple, dans les régions arides du Kenya, la production de lait de chameau constitue le meilleur moyen d'assurer la sécurité alimentaire. Le Programme des partenaires du développement, une ONG canadienne, a réussi à favoriser une importante évolution des politiques gouvernementales dans cette région, mais l'impact positif réel des programmes sur les besoins fondamentaux au sein du groupe cible a été le facteur qui a eu le plus d'incidence sur le gouvernement et les décideurs donateurs. De la même manière, Inter Pares, une autre ONG canadienne, a constaté qu'en Asie du Sud, la défense des droits de la société civile doit miser sur une expérience directe sur le terrain pour assurer un changement stratégique durable.

Lien entre les aliments et la santé

Dans quelques régions rurales dans une nombre des pays en développement, plus particulièrement dans les zones agroécologiques classées comme marginales, il est devenu de plus en plus difficile de répondre aux besoins humains fondamentaux. La tendance dans les collectivités rurales est dictée par :

- une diminution de la productivité des cultures et une augmentation du nombre de maladies liées à la malnutrition;
- une diminution de la main d'œuvre productive et une augmentation du nombre d'adultes porteurs du VIH;
- la baisse des revenus tirés des produits agricoles et l'augmentation des coûts réels liés aux services sociaux;
- une diminution de la disponibilité de programmes d'aide réelle à l'intention des petits exploitants agricoles devant la détermination croissante dont ils font preuve pour s'organiser et s'aider eux-mêmes.

La malnutrition nuit au système de réponse immunitaire d'une personne, ce qui la rend encore plus vulnérable aux maladies, affaiblit sa capacité de récupération et prolonge la période de rétablissement nécessaire en cas de maladie.

Rares sont les collectivités des pays en Afrique subsaharienne qui n'ont pas été touchées par le VIH/sida. La pauvreté et l'insécurité alimentaire créent des conditions favorisant l'infection par le VIH/sida. Une épidémie de VIH/sida réduit de façon significative la capacité de production des pauvres, ce qui a pour effet de créer un cercle vicieux d'infection et de désespoir. L'épidémie de VIH/sida gruge une part sans cesse croissante du revenu disponible pour les soins palliatifs. De nos jours, il n'est pas inhabituel qu'un foyer rural soit composé de personnes âgées et de leurs petits-enfants, toute une génération—la main d'œuvre productive— étant décédée des suites du sida. Cette situation élimine la main-d'œuvre nécessaire pour répondre à la demande en matière de production d'aliments de subsistance. En Afrique, en reconnaissance que le VIH/sida représente plus qu'une question de prévention et de santé, tous les programmes de développement rural doivent tenir compte des répercussions du VIH/sida sur la capacité de production et la sécurité alimentaire des collectivités rurales cibles. L'Aide publique au développement du Canada intègre progressivement cette leçon.

La sécurité alimentaire a une importante incidence sur la santé et exige une collaboration entre de nombreux partenaires, également à l'échelle nationale. Différents facteurs peuvent avoir des répercussions négatives sur les zones ou régions locales, notamment une longue sécheresse, une grave inondation, la perte de marchés importants et la fermeture d'une entreprise figurant parmi les principaux employeurs.

De même, il est de plus en plus évident que les soins de santé primaires, l'eau potable et les installations sanitaires, ainsi que les programmes d'éducation sur la nutrition mis en œuvre conjointement avec ceux axés sur la disponibilité alimentaire et l'accès aux aliments, jouent un rôle important afin d'assurer une sécurité alimentaire réelle.

Mise en œuvre du droit à l'alimentation

La société civile estime que les discussions avec les ministères et les ordres de gouvernements compétents sur différents aspects du droit à l'alimentation ont permis de réaliser bien peu de progrès. Jusqu'à maintenant, les discussions ont porté sur la mise en œuvre d'un cadre et de mécanismes législatifs permettant de surveiller la mise en œuvre du droit à l'alimentation, y compris l'accès aux tribunaux, aux commissions des droits de la personne ou à des ombudsmans, pour trouver des solutions aux cas de violation du droit à une alimentation adéquate.

Dans le cadre du récent projet du gouvernement fédéral en matière de logement et d'itinérance, on a créé un modèle de coopération qui réunit plus de 15 ministères fédéraux. Ils peuvent ainsi mieux répondre à ce problème auquel font face les grands centres urbains du Canada. Ce projet a également rassemblé les provinces et les organisations non gouvernementales dans le but de répondre aux besoins des sans-abri. En utilisant ce modèle, le Canada peut répondre aux questions liées au droit à l'alimentation et à la sécurité alimentaire qui touchent sa population. Pour veiller au respect du droit à l'alimentation, il faut assurer une meilleure coordination et examiner plus sérieusement les répercussions des responsabilités nationales et internationales découlant de la reconnaissance du droit en question.

VI PROCHAINES ÉTAPES

Le présent chapitre est une synthèse de l'information fournie par les divers collaborateurs sur les projets ou les intentions de leur ministère, agence ou organisation, ainsi que des conclusions tirées par les participants aux réunions du Groupe consultatif mixte de la sécurité alimentaire.

Le Canada est déterminé à continuer de faire participer un éventail d'intervenants à la formulation des engagements de programme et de politique en matière de sécurité alimentaire. Par exemple, la société civile prend part aux préparatifs des réunions « Le Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après », du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et de Rio plus 10 et fera partie des délégations qui s'y rendront. Le Canada se considère comme un joueur des équipes multilatérales et continuera d'appuyer les réformes et les gains d'efficacité des Initiatives de développement multilatéral (IDM).

Identification des victimes de l'insécurité alimentaire et contrôle des progrès accomplis
Pour que le Canada puisse contribuer aux efforts globaux qui sont déployés sans relâche pour savoir qui souffre d'insécurité alimentaire autant chez nous qu'à l'étranger et pour connaître les causes de l'insécurité alimentaire, il faudrait poursuivre le travail d'analyse et de consultation. Il faut établir des points de référence et des systèmes de suivi, utiliser des indicateurs sur lesquels on s'entend et mettre en place des systèmes de contrôle. Il sera alors possible d'évaluer en toute fiabilité l'effet global des politiques et programmes intérieurs et internationaux sur la sécurité alimentaire et le soutien à accorder à nos programmes de sécurité alimentaire à l'intention des personnes qui sont le plus dans le besoin ou à risque. Une grande partie du travail est en cours dans ce domaine, mais le Bureau de la sécurité alimentaire compte rassembler les divers intervenants et resserrer la coordination des activités. La société civile continuera de recourir aux palliatifs actuels tant que des mesures appropriées ne seront pas adoptées. Des efforts seront déployés pour élargir cette coopération aux pays de la région et à la FAO.

En résumé, les principaux domaines d'intérêt proposés sont les suivants :

- mieux comprendre les gens qui souffrent d'insécurité alimentaire et les causes de l'insécurité alimentaire dans divers contextes;
- mettre au point des indicateurs appropriés de la sécurité alimentaire;
- resserrer la coordination entre les intervenants et améliorer les rapports sur les résultats grâce à l'utilisation d'indicateurs normalisés;
- élaborer des politiques et des programmes propices à une sécurité alimentaire durable, grâce à une amélioration de la disponibilité d'information.

Renforcement des ententes internationales et cadres réglementaires
Les cadres internationaux de salubrité des aliments, d'hygiène vétérinaire et de protection des végétaux constituent une architecture essentielle pour régir les échanges internationaux d'aliments, d'animaux et de végétaux. Tous les pays tirent profit du perfectionnement constant d'un cadre réglementaire international cohérent qui se fonde à la fois sur des règles et sur des principes scientifiques, car il permet aux producteurs de disposer de marchés stables et aux consommateurs, d'acheter des produits sains et de première qualité. À cette fin, le Canada continuera de prendre part aux forums internationaux, notamment aux suivants : l'Organisation mondiale de la santé des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, l'Office international des épizooties, la Convention internationale pour la protection des végétaux, la Commission du *Codex Alimentarius*, l'Organisation de coopération et de développement économiques,

l'Organisation mondiale du commerce, l'Accord de libre-échange nord-américain, l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique, chacune des négociations ayant trait au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, la Zone de libre-échange des Amériques et les discussions sur la salubrité des aliments et la biotechnologie aux Sommets du Groupe des huit (G8).

Le Canada continuera de participer, en s'affichant dans un rôle de meneur, aux initiatives internationales visant à gérer les polluants organiques persistants (POP); à cette fin, il collaborera avec les autres gouvernements à favoriser la ratification rapide de la Convention de Stockholm et prendra part aux discussions et aux négociations qui ont trait à l'ajout de substances aux ententes internationales sur les POP. Il compte également publier, à l'automne 2002, la version finale du *Règlement sur le consentement préalable en connaissance de cause* aux termes de la Convention de Rotterdam.

Le Canada continuera de mettre en œuvre activement les Conventions sur la diversité biologique, sur les changements climatiques et sur la désertification, en plus d'épauler le Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale (GCRAI).

Le gouvernement du Canada s'engage à poursuivre une réforme du système de commerce international en agriculture dans le contexte du programme de développement de l'Organisation mondiale du commerce à Doha et de la zone de libre-échange des Amériques pour assurer, entre autres, une réduction des subventions internes ayant des effets de distorsion sur la production et le commerce, l'élimination des subventions à l'exportation et des améliorations sensibles à l'accès aux marchés pour les produits agricoles. Parallèlement, il étend son entreprise pour créer une capacité de développement du commerce pour les pays en développement, afin de leur permettre de participer à l'économie mondiale et d'en profiter.

Initiatives intérieures visant l'accès à la nourriture, la salubrité des aliments et la protection de la santé et de l'environnement

Le gouvernement du Canada ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux, en collaboration avec le secteur agricole et agroalimentaire et les Canadiens et les Canadiennes intéressés, travaillent à l'élaboration d'un cadre pour la politique agricole au XXI^{e} siècle. L'objectif visé est de faire du Canada le chef de file mondial en matière de salubrité des aliments, d'innovation et de production respectueuse de l'environnement.

Pour concrétiser cette vision, les gouvernements ont conclu un accord de principe sur un plan d'action visant l'élaboration d'un cadre stratégique pour l'agriculture composé de cinq éléments : salubrité et qualité des aliments, environnement, science et innovation, renouvellement et gestion des risques de l'entreprise. Fondé sur l'établissement d'objectifs communs pour chaque élément, ce cadre comporte d'importants avantages pour le secteur et, par le fait même, pour la population en général. Par conséquent, les gouvernements ont lancé un dialogue national sur l'orientation stratégique avec les intervenants et les Canadiens et les Canadiennes intéressés, dans le but de définir l'approche proposée en matière de politique.

Par l'entremise de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et de Santé Canada, le Canada examinera ses exigences intérieures à la lumière des normes internationales d'inspection et de salubrité des aliments (c'est-à-dire celles du *Codex Alimentarius*). La priorité ira aux comités suivants, car ils traitent de questions générales et horizontales:

- le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire;
- le Comité du Codex sur les principes généraux;

- le Comité du Codex sur les importations et exportations de denrées alimentaires, les Systèmes de certification et d'inspection.

Santé Canada a versé des fonds au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) pour qu'il mène une série de projets pilotes dans les collectivités admissibles au Service d'approvisionnement alimentaire par la poste. L'objectif de ce service est de réduire les coûts des collectivités isolées en aliments périssables nutritifs. Les projets pilotes détermineront quels sont les dosages efficaces de réduction des frais de transport, d'accroissement des activités d'acquisition de compétences et d'éducation en nutrition, et d'amélioration de la promotion des aliments nutritifs par les détaillants. Le premier projet pilote a démarré en décembre 2001 à Kugaaruk (Nunavut) grâce à la participation d'AINC, de Santé Canada et du gouvernement du Nunavut. Ces projets permettront de recueillir une partie les informations supplémentaires dont AINC a besoin pour honorer son engagement d'élaborer une stratégie plus globale pour l'amélioration de la sécurité alimentaire dans les collectivités nordiques isolées; il a pris cet engagement dans le cadre de sa *Stratégie de développement durable 2001-2003.*

Parmi les programmes nationaux planifiés dans les domaines de la protection et de la production des animaux et des végétaux qui misent normalement sur la collaboration de plusieurs intervenants en vue d'établir des normes et des pratiques de gestion optimales et d'en favoriser l'application, citons les suivants:

- le Programme canadien d'adaptation et de développement rural;
- le Programme de partage des frais pour l'investissement en R et D;
- l'Initiative d'intendance de l'environnement en agriculture;
- l'Initiative environnementale dans le secteur de l'élevage.

Ces domaines bénéficieront également des activités et des programmes à court et à long terme touchant les indicateurs agroenvironnementaux, les changements climatiques, les substances appauvrissant la couche d'ozone (bromure de méthyle), et la protection de la biodiversité et des habitats.

On prévoit également poursuivre le Projet des indicateurs agroenvironnementaux (PIA) et l'Enquête sur la gestion de l'environnement à la ferme (EGEF), dans le cadre du Programme national d'analyse et de compte rendu de la santé agroenvironnementale (PNACRSA). AAC mettra en œuvre sa deuxième Stratégie de développement durable, intitulée *L'agriculture en harmonie avec la nature : Stratégie de développement durable d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2001-2004*, qui est affichée sur le site Web d'AAC : (http://aceis.agr.ca/policy/environment/eb/public_html/ebe/sum_sds.html).

Expansion des programmes de développement international

Dans le cadre de sa présentation au cours de la Conférence internationale pour le financement du développement, laquelle a eu lieu à Monterrey, au Mexique, le 21 mars 2002, le premier ministre Chrétien a fait part de l'intention du Canada d'augmenter de 8 p. 100 par année sa contribution à l'aide publique au développement (APD). Ainsi, le Canada devrait doubler sa performance actuelle en matière d'aide d'ici huit ou neuf ans. Le budget du Canada pour 2001 prévoit verser un milliard de dollars sur trois ans pour les projets suivants : un nouveau fonds africain, une aide humanitaire et de reconstruction en Afghanistan, et d'autres projets d'aide internationale.

Dans le discours qu'il a prononcé à l'assemblée plénière du Forum économique mondial le 1er février 2002, le premier ministre Chrétien a déclaré que les initiatives de conversion de la dette pour les pays pauvres très endettés demeureraient l'une des priorités du Canada. Il a noté que les gouvernements canadiens avaient fait grâce de plus de un milliard de dollars de dette extérieure active des pays en

développement, et, le 1er janvier 2001, le gouvernement du Canada a cessé de percevoir des paiements de la dette de 11 PPTE qui se sont engagés à entreprendre une réforme.

Le Canada s'attache à mettre en place des programmes de développement axés sur le savoir et continue d'analyser les aspects liés aux programmes de sécurité alimentaire et de mener des consultations à leur sujet. À court terme, il mènera notamment une analyse des cadres de sécurité alimentaire et de leur incidence sur les programmes et exécutera des projets de recherches visant à mieux comprendre l'incidence des initiatives agricoles à petite échelle sur la nutrition et sur la sécurité alimentaire des ménages; il se penchera aussi sur des aspects délicats comme la technologie, les modes de faire-valoir des terres et le rapport entre le commerce et la pauvreté.

Le Canada continue de favoriser une amélioration de la sécurité alimentaire et le mieux-être nutritionnel dans les pays en développement, tout en accordant davantage d'attention au développement social et économique et à la réduction de la pauvreté. Dans son document *Les priorités de développement social de l'ACDI : un cadre d'action*, cet organisme définit quatre domaines qui seront renforcés au cours des cinq prochaines années. Parmi eux figurent la santé et la nutrition. De plus, dans les pays où la sécurité alimentaire est considérée comme une priorité de programme, on cherche à adopter une démarche plus intégrée et plus globale face à la sécurité alimentaire, en plus de favoriser la production et l'utilisation des aliments et l'accès à la nourriture, et ce, par l'intermédiaire de nouveaux programmes et projets en cours d'élaboration. À titre de complément de ces activités, on déploie des efforts à l'échelle multilatérale, notamment en faisant la promotion de l'allaitement maternel, on fournit une aide alimentaire à des fins de développement et d'intervention d'urgence et on soutient le FIDA et, par le truchement du GCRAI, la recherche agricole. Le Canada entend continuer d'encourager la société civile à participer à la mise en œuvre des activités nouvelles et en cours et à prendre soin de tenir des registres sur les expériences vécues et de chercher à mieux comprendre globalement ce qui fonctionne et ne fonctionne pas dans diverses circonstances.

En tant que pays membre du G8, le Canada a fait preuve de leadership en mettant sur pied un nouveau groupe de travail sur l'Afrique et s'est engagé à nouer un Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NPAD); il s'agit d'un plan d'action intégré qu'ont avalisé 52 États membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Ce plan traite d'un large éventail de questions qui sont cruciales pour le développement de l'Afrique, notamment la lutte contre la faim et l'accroissement de la sécurité alimentaire. Pour appuyer cet engagement, le premier ministre a choisi le thème de la promotion du développement en Afrique pour le Sommet du G8 qui aura lieu au Canada en juin 2002; il s'est également engagé à établir un fonds d'affectation spéciale pour permettre au Canada de travailler en collaboration avec les pays africains, en désignant une contribution de 500 millions de dollars à ce fonds.

Renforcement des Projets ONG/OSC

Les organisations non gouvernementales et celles de la société civile qui ont pris part à la rédaction de ce rapport ont indiqué leur intention de poursuivre les projets et programmes en cours. Ces organismes accorderont davantage d'attention aux liens importants qu'il y a entre les programmes d'alimentation et les autres activités de sécurité alimentaire. Voici une liste des priorités à cet égard :

- Le Groupe de travail des ONG canadiennes sur le plan d'action en matière de sécurité alimentaire compte mieux documenter les liens qu'il y a entre la sécurité alimentaire et le commerce agricole international; par ailleurs, il poursuivra son dialogue avec les autorités canadiennes sur la sécurité alimentaire et la politique d'APD (aide publique au développement) en vue de rétablir l'importance des programmes de sécurité alimentaire dans des domaines comme l'aide alimentaire et le

développement agricole durable; il mènera à cette fin une campagne de sensibilisation et de promotion auprès des politiciens et de la population canadienne sur la sécurité alimentaire.

- La société civile canadienne continuera d'exercer des pressions pour que le financement intérieur et international s'accroisse et que les familles soient soutenues grâce à des programmes qui assureront un accès physique et économique à des aliments sains, nutritifs et acceptables sur le plan culturel.
- Les organisations canadiennes de la société civile qui interviennent en sécurité alimentaire à l'échelle nationale mettent en place un Réseau canadien de la sécurité alimentaire.
- Selon la société civile, la prochaine étape importante pour assurer le droit à l'alimentation au Canada et à l'échelle internationale consiste à adopter un plan de mise en œuvre. La société civile exhorte les gouvernements fédéral et provinciaux à mettre en œuvre, de concert avec elle, une loi cadre ou des mécanismes qui permettront de suivre de près l'application du droit à l'alimentation; il faudrait notamment autoriser l'accès aux tribunaux, aux commissions des droits de la personne et aux protecteurs du citoyen, en tant que moyens de recours si l'on contrevient au droit à une alimentation appropriée.
- L'Union des producteurs agricoles compte encourager les agriculteurs africains à adhérer à des organismes qui les aideront à mettre en marché leurs produits avec plus d'efficacité, et à se rendre compte des avantages qu'il y a à unir ses efforts pour obtenir de meilleures conditions de vente.
- En collaboration avec l'ACDI, le FIDA, le CDI et d'autres organismes, les PARTENAIRES en développement rural espèrent réaliser ce qui suit : élargir leur programme de sécurité alimentaire au Ghana; participer de nouveau à des programmes de sécurité alimentaire dans la région du sud de l'Afrique, en se concentrant sur les membres des familles qui ont survécu au sida; établir un réseau d'ONG et nouer des liens entre les projets de sécurité alimentaire locaux et les instituts de recherche internationaux et nationaux; mettre en place un programme durable au Vietnam qui met l'accent sur les techniques de gestion des terres et l'agroforesterie; mettre sur pied des projets de transformation agroalimentaire au Guyana et en Indonésie.
- Le programme « Semences de survie » du Comité des services unitaires compte s'attacher à mettre en place des programmes qui reposent sur des ressources phytogénétiques diversifiées, les connaissances des agriculteurs et leurs pratiques. Il cherchera aussi à traiter de la protection de l'environnement, de la sécurité alimentaire et du respect de l'environnement en agriculture dans les divers systèmes de production des pays partenaires. Il facilitera l'échange d'idées, d'information, d'expériences, de méthodes, de résultats et de matériel génétique entre les collectivités agricoles et les milieux où les conditions agroécologiques et les défis de développement sont relativement semblables.
- Vision mondiale compte intégrer une analyse de type commercial à son programme de sécurité alimentaire.

VII LE POINT SUR DES PARTIES DU PREMIER RAPPORT D'ÉTAPE DU CANADA (DÉCEMBRE 1999)

Cette partie du rapport vise à donner à certains organismes la possibilité de mettre à jour l'information qu'ils ont présentée dans le rapport précédent, qui se trouve sur le site Web du Bureau de la sécurité alimentaire (*www.agr.ca/misb/fsb/FSB2eng.html*). À noter que ce qui suit ne constitue qu'une mise à jour partielle du rapport précédent, car on n'y trouve que des interventions non sollicitées.

Engagement un : Un environnement propice

Nous assurerons un environnement politique, social et économique propice qui visera à instaurer les meilleures conditions pour l'éradication de la pauvreté et le maintien d'une paix durable et qui se fondera sur la pleine participation des hommes et des femmes sur un pied d'égalité; cet environnement sera le plus propice possible à l'instauration d'une sécurité alimentaire durable pour tous.

À l'échelle intérieure

Mesure – Multiplier de beaucoup les efforts visant à éduquer les Canadiens sur la sécurité alimentaire et appuyer les initiatives destinées à mieux faire participer les citoyens à l'instauration de la sécurité alimentaire dans leurs collectivités.

Deux provinces, à savoir la Colombie-Britannique et l'Ontario, ont fourni de l'information à jour sur leurs activités en vue d'informer la population.

En Colombie-Britannique, le ministère de la Santé et le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation collaborent à des programmes qui portent entre autres sur des aspects de l'insécurité alimentaire. Les activités des ONG englobent celles des membres britannico-colombiens des diététistes du Canada[15], qui ont collaboré à la transmission de données et d'information à des décideurs. On y fait état du certain nombre de mesures qu'ont prises les collectivités de cette province pour améliorer l'accès à la nourriture et la sensibilisation à la faim. De plus, le Community Nutritionists Council de la C.-B. a préparé un document de travail[16] sur le génie génétique et l'alimentation à l'intention de ses membres. On y traite de santé et sécurité, de respect de l'environnement, de politique et de questions intéressant les consommateurs et on y propose des réponses aux questions les plus couramment posées.

En Ontario, le Réseau de la nutrition et de la sécurité alimentaire de l'Ontario a préparé un site Web (www.opha.om.ca/foodnet) qui permet d'échanger de l'information et de brancher les professionnels de la santé et les membres intéressés; les objectifs poursuivis sont les suivants :

- mieux appuyer la recherche, la planification et la mise en œuvre de politiques ou d'options provinciales en matière de sécurité alimentaire;
- accroître le recours au site Web et au forum électronique Listserv;
- décrire les programmes existants et les aspects liés aux trois objectifs du Réseau : accès à la nourriture, production alimentaire durable, et alimentation et santé;
- favoriser les habitudes de consommation d'aliments qui ont un effet optimal sur la santé et réduisent la fréquence des maladies.

Le Réseau a appris qu'il était essentiel de prendre les mesures suivantes:

- associer activement le développement communautaire en direct (virtuel) des initiatives de sécurité alimentaire aux activités réelles;
- susciter l'intérêt du groupe visé à l'égard du contenu du forum électronique et du site Web;
- établir une stratégie électronique pour Foodnet;
- assurer le financement du suivi et de l'affichage de l'information.

Le site Web et le forum électronique sont en service depuis avril 2000. Il est possible de consulter des messages archivés sur le site Web, et le Réseau compte maintenant plus de 150 abonnés.
Le groupe entend continuer de soutenir en partenariat le Réseau et de chercher du financement en vue de poursuivre la facilitation du site Web et du forum électronique et d'assurer le financement de réunions en personne, dans la mesure du possible (p. ex. la conférence Ryerson en juin 2001).

Le Groupe de travail des ONG canadiennes sur la politique de sécurité alimentaire entretient des liens avec de nombreux députés fédéraux et, à l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation de 2001, il a fait un exposé à une séance mixte des Comités parlementaires permanents de l'agriculture et de l'agroalimentaire ainsi que des affaires étrangères et du commerce international sur le rôle que joue le Canada dans la lutte contre la faim à l'échelle mondiale. Des représentants de l'AAC et de l'ACDI ont participé aussi.

Mesure – Favoriser le dialogue sur les aspects de la sécurité alimentaire qui se transposeront en politiques et susciteront des changements en se fondant sur l'éducation publique, les travaux de recherche valables et une gouvernance ouverte et participative, en vue de faire participer tous les secteurs de la population et de veiller à ce que l'on tienne compte des besoins et des priorités de tous.

Des membres de la société civile ont déterminé qu'il était nécessaire de mettre sur pied un Réseau canadien de la sécurité alimentaire. Ce réseau regrouperait des citoyens, des agriculteurs, des organisateurs communautaires, des professionnels de la santé, des chercheurs, des universitaires, des décideurs et des consommateurs qui croient que l'accès à la nourriture est un droit fondamental de la personne et qui exigent que la santé et le bien-être des gens viennent en tête des priorités du système alimentaire. La décision de la FAO de tenir la conférence « Le SMA : *cinq ans après* » a donné l'occasion à la société civile de dire son mot et a fait ressortir la nécessité de tenir un forum sur tous les aspects pertinents à la question. Résultat : le Centre for Studies in Food Security de la Ryerson Polytechnic University (Toronto) a organisé une conférence intitulée « Working Together: Civil Society Input for Food Security in Canada », croyant qu'il s'agit là de la première étape d'un programme de recherche de cinq ans qui visera à évaluer les initiatives de sécurité alimentaire en cours aux échelles locale, régionale, nationale et internationale au Canada et concourra au processus de prise de décisions. Il sera ainsi possible de suivre de près la mise en œuvre du Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire.

La Conférence s'est tenue en juin 2001 à la Ryerson Polytechnic University. Elle a regroupé, sur invitation seulement, plus de 150 représentants de divers organismes canadiens voués à la sécurité alimentaire, de banques alimentaires, d'organismes de santé communautaire, d'organismes de services sociaux, d'associations d'agriculteurs et de divers organismes gouvernementaux. Le financement nécessaire à cette conférence a été fourni par Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'Agence canadienne de développement international, le ministère des Affaires indiennes et du Nord, Santé Canada et le Centre de recherches pour le développement international (CRDI).

Les objectifs de la Conférence étaient les suivants:

- dresser un plan de travail à l'intention de la société civile pour qu'elle élabore un plan d'action national pour la sécurité alimentaire;
- évaluer le rôle joué par les diverses administrations publiques canadiennes en sécurité alimentaire à l'échelle nationale et internationale;
- formuler des propositions pratiques de moyens d'action aux gouvernements provinciaux et fédéral en vue de la réalisation des objectifs du *Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire*.

La Conférence a accouché des résultats suivants:

- des principes directeurs pour les interventions en sécurité alimentaire;
- des recommandations au Sommet mondial de l'alimentation (SMA);
- des recommandations aux administrations publiques canadiennes;
- des recommandations aux défenseurs de la sécurité alimentaire représentés à la conférence;
- une résolution de création d'un Réseau national canadien de la sécurité alimentaire.

Le rapport de la conférence se trouve sur le site Web de la Ryerson Polytechnic University (*www.ryerson.ca/~foodsec/foodsec/worki.htm*).

Le Réseau canadien de la sécurité alimentaire a pignon sur rue à Ryerson. Pour régler les problèmes des messages en double et des virus, il convient de transmettre directement à Mustafa Koc aux adresses *mkoc@ryerson.ca* ou *foodsec@ryerson.ca* les messages adressés à *Food-Democracy* ou au *Réseau canadien de la sécurité alimentaire*. Après vérification, ces messages seront transmis au Réseau.

À l'échelle internationale

Mesure - Dispenser de l'aide technique bilatéralement, par le truchement du système de développement multilatéral, et s'associer pour appuyer les efforts des pays en développement et des pays en transition qui cherchent à mettre en place des politiques, des lois et des programmes propices au développement durable, à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire.

Le Canada dispense de l'aide publique au développement de façon à la fois bilatérale et multilatérale. Les projets les plus courants sont ceux qui sont menés de façon bilatérale avec certains pays; le Canada verse toutefois des fonds à des organismes multilatéraux comme le Fonds pour l'environnement mondial et le Groupe consultatif sur la recherche agricole.

Le Centre de recherches pour le développement international a fourni de l'information sur plusieurs de ses projets:

- Le Programme Gouvernance, équité et santé poursuit « le double objectif de recherche de résultats équitables pour la santé et de promotion d'une participation citoyenne entière ». À cet égard, l'objectif est de "promouvoir et d'examiner des choix axés sur l'expérience en matière de prestation de services de santé -- surtout en ce qui concerne la réforme des régimes sanitaires -- afin d'améliorer les résultats pour la santé et d'encourager la participation du plus grand nombre."

- Par ailleurs, le Projet d'interventions essentielles en santé en Tanzanie "teste la faisabilité d'adopter officiellement une démarche à la planification sanitaire qui se fonde sur les paramètres du" fardeau de maladie et de la "rentabilité" comme outils conceptuels pour établir les priorités et affecter les ressources en santé à l'échelle du district. Les objectifs généraux du projet sont de tester la faisabilité et mesurer l'impact d'une démarche à la planification sanitaire à l'échelle du district qui se fonde sur des données concrètes.

- Les projets pilotes sur les petites entreprises et les moyens de subsistance poursuivent les objectifs suivants : "Le problème de développement global auquel il faut faire face dans les projets pilotes consiste à créer de l'emploi en Afrique et au Moyen-Orient grâce à la petite entreprise. Les projets pilotes s'articulent autour de trois thèmes : l'analyse de la chaîne de valeur, le potentiel d'accroissement de la productivité que recèle le commerce électronique et l'environnement habilitant des entreprises créatrices d'emploi."

- Le CRDI a préparé en 2000 le Projet d'élaboration de politiques sur les petites et moyennes entreprises (PME) en vue d'appuyer les efforts du ministère égyptien de l'Économie et du Commerce extérieur, qui cherchait à formuler des politiques, des lois et des règlements visant l'amélioration du climat global des politiques pour le développement de PME.

Mesure – Appuyer la mise en place effective de l'*Initiative d'aide aux pays pauvres très endettés*.

Le Canada est un chef de file de l'allégement de la dette. Les gouvernements canadiens ont fait grâce de plus de un milliard de dollars de dette extérieure active des pays en développement. Le 1er janvier 2001, le Canada a cessé de percevoir des paiements de dette de 11 pays pauvres très endettés (PPTE), qui se sont engagés à se réformer, ce qui demeurera l'une de nos priorités[10].

Mesure – Encourager les pays en développement et les pays en transition à adopter des politiques monétaires et financières stables qui favoriseront une croissance durable et équitable de l'économie et élargiront l'accès à la nourriture.

Le Centre de recherches pour le développement international a aussi fourni de l'information sur plusieurs de ses projets dans ces domaines :

- Le Programme Effets microsociaux des politiques macroéconomiques et d'adaptation a pour but « d'aider les pays en développement à analyser leurs politiques existantes et à élaborer des politiques de rechange permettant d'atteindre les objectifs visés en matière de stabilisation économique et d'adaptation tout en atténuant la pauvreté et ses effets sur les groupes vulnérables. »

- Le Programme Eco Plata a pour objectif de formuler une démarche multidisciplinaire à l'amélioration de la gestion des ressources côtières dans l'écosystème fluvio-marin Rio de la Plata qui sépare l'Uruguay de l'Argentine. On cherche ainsi à établir une initiative de gestion intégrée de la zone côtière qui mettra à contribution plusieurs intervenants et qui comportera :

---

[10] Allocution du premier ministre Jean Chrétien à l'assemblée plénière du Forum économique mondial, le 1er février 2002, à New York, New York.

- de la recherche sur les pêches, en océanographie, en protection de l'environnement et en aménagement urbain;
- l'élaboration d'une politique côtière et d'un cadre de planification de concert avec les autorités nationales et municipales;
- l'établissement de mécanismes financiers durables pour la gestion des zones côtières;
- la promotion des partenariats canadiens;
- le transfert de technologie pour la gestion des zones côtières.

Engagement deux : Accès à la nourriture

Nous mettrons en œuvre des politiques visant à éradiquer la pauvreté et l'inégalité et à améliorer l'accès physique et économique de tous, à tout moment, à une alimentation suffisante, adéquate du point de vue nutritionnel et sanitaire et son utilisation efficace.

À l'échelle intérieure

Mesure – De concert avec les provinces et les territoires, aider à prévenir la pauvreté infantile et à en réduire l'ampleur et favoriser la participation au marché du travail par le truchement du Régime national de prestations pour enfants, initiative qui améliore les prestations de revenu, les programmes et les services aux familles.

En ce qui a trait à la pauvreté infantile, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont lancé en 1998 la Prestation nationale pour enfants (PNE). Cette initiative mixte assure une plate-forme nationale de prestations pour enfants à l'intention des familles à faible revenu; elle poursuit trois objectifs:

- aider à prévenir la pauvreté infantile et à en réduire l'ampleur;
- favoriser la participation au marché du travail en s'assurant que les familles se retrouvent toujours en meilleure situation grâce au travail;
- réduire les chevauchements et les doubles emplois dans les programmes gouvernementaux.

La PNE vise à s'assurer que les familles ne recevant plus d'aide sociale se retrouvent dans une meilleure situation en participant au marché du travail. Elle fournit un niveau de base de soutien du revenu aux familles à faible revenu qui ont des enfants, peu importe si des membres de ces familles sont sur le marché du travail ou touchent de l'aide sociale. Résultat : il est maintenant plus facile pour certains parents à faible revenu d'obtenir un emploi et de le conserver compte tenu du fait qu'ils touchent une partie plus grande partie du soutien de leur revenu pour leurs enfants en dehors du système d'aide sociale.

De leur côté, la plupart des provinces, des territoires et des Premières Nations ont rajusté le soutien du revenu qu'ils dispensent aux familles avec enfants par le truchement des programmes d'aide sociale, tout en veillant à ce que les prestations globales à l'intention de ces familles restent au moins au même niveau où elles se situaient avant l'arrivée de la PNE. Les provinces, les territoires et les Premières Nations réinvestissent ces fonds et effectuent des investissements additionnels dans des programmes et services nouveaux ou améliorés à l'intention des familles à faible revenu, et ce, dans cinq domaines:

- les prestations pour enfants et les suppléments du revenu gagné;
- les initiatives de garde d'enfants;

- les services pour la petite enfance et les enfants à risque;
- les prestations supplémentaires de santé;
- d'autres services.

Depuis 1998, le gouvernement du Canada a investi 2,4 milliards de dollars dans la PNE. Il a annoncé une autre augmentation importante des prestations visant les familles à bas revenu, hausse qui est entrée en vigueur en juillet 2001 et a nécessité un investissement de 740 millions de dollars. Ainsi, la prestation annuelle maximale pour une famille de deux enfants atteindra environ 4 800 $ en 2004.

En septembre 2000, le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux concluaient une entente sur le développement de la petite enfance, en vertu de laquelle le gouvernement canadien investira 2,2 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années en vue d'appuyer l'élargissement des programmes provinciaux dans quatre domaines:

- favoriser la santé des femmes enceintes et des enfants de bas âge et le bon déroulement des naissances;
- améliorer les services d'appui aux parents et aux familles;
- renforcer le développement et l'apprentissage de la petite enfance et les soins dispensés aux enfants en bas âge;
- renforcer le soutien communautaire.

Grâce à ces programmes et services améliorés, on contribuera à s'assurer que les enfants ont le meilleur départ possible dans la vie.

Dans son *Énoncé budgétaire et économique* de 2000, le gouvernement du Canada lançait un programme quinquennal élargi qui prévoyait des allégements fiscaux réels et durables pour les Canadiens et Canadiennes et accordait une attention spéciale aux besoins des familles ayant des enfants. Dans le cadre de ce plan, qui est entré en vigueur le 1er janvier 2001, le gouvernement a apporté au régime fiscal fédéral les changements les plus importants en plus d'une décennie, rétablissant la pleine indexation en vue d'amener une protection contre l'inflation et de réduire de 27 p. 100 le fardeau fiscal moyen des familles canadiennes.

Par exemple, dans le cadre de ce programme, le Manitoba a introduit une prestation de prénatalité appelée le programme « Bébés en santé ». Les femmes enceintes qui vivent au Manitoba et qui répondent aux critères de revenu, notamment les femmes qui résident dans les collectivités des Premières Nations, seront admissibles à des prestations de prénatalité à compter du deuxième trimestre de grossesse. Les critères d'admissibilité sont calqués sur ceux de la Prestation nationale pour enfants (PNE). Une fois le bébé au monde, c'est la Prestation fédérale pour enfants qui commence à être versée. Mises ensemble, les prestations fédérales et provinciales offrent une sécurité financière à long terme aux familles. Les programmes et les services d'action sociale favorisent la prestation de soins prénatals réguliers et dès le début de la grossesse, sensibilisent les femmes à la nutrition en leur offrant des goûters et en tenant des activités culinaires, les sensibilisent à l'importance de la santé et du rôle des parents et rehaussent leur confiance à cet égard, et les sensibilisent aux besoins alimentaires des bébés. Il a été prouvé que des programmes informels et pratiques attirent les femmes qui évitent les services médicaux et éducatifs offerts à tous. Pour compléter ce nouveau programme, le gouvernement du Manitoba met aussi entièrement fin au rajustement de l'aide sociale pour le Supplément de la prestation nationale pour enfants, pour des milliers de familles bénéficiant d'une aide au revenu qui ont des enfants de six ans et moins.

Aussi dans cette province, le Comité du Cabinet chargé de la santé des enfants est à la tête d' "Enfants en santé Manitoba," organisme créé pour canaliser les ressources vouées au développement de la petite enfance. Cet organisme a versé des fonds à 22 activités axées sur les parents et les enfants; il en a aussi affecté à l'élargissement du fructueux programme aux centres du Nord du Manitoba.

Mesure – Accroître les possibilités de participation au marché du travail pour les personnes handicapées et les Autochtones.

Dans son *Énoncé budgétaire et économique* de 2000, le gouvernement canadien adoptait un certain nombre de mesures à l'intention des Canadiens handicapés:

- versement continu de 30 millions de dollars par année au Fonds d'intégration, qui appuie les projets visant à aider les personnes handicapées à se préparer pour le marché du travail, à trouver un emploi et à le conserver;
- un montant estimatif de 145 millions de dollars en aide fiscale accrue à l'intention des personnes handicapées et de leurs fournisseurs de soins;
- 11,5 millions de dollars en trois ans pour l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA);
- un accès élargi à des bourses d'études à l'intention des personnes ayant des difficultés d'apprentissage.

En mars 2001, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux publiaient le rapport *À l'unisson 2000 : les personnes handicapées au Canada*. Ce document présente des indicateurs sociétaux ainsi que des cas individuels et des pratiques efficaces qui mettent en lumière les défis auxquels les adultes handicapés font face et ce que les gouvernements, les employeurs et d'autres intervenants font pour remédier à cette situation.

Dans le discours du Trône 2000, le gouvernement fédéral s'engage à collaborer avec les provinces et les territoires et d'autres partenaires à élaborer une stratégie globale sur la participation des personnes handicapées au marché du travail. Au moment de la rédaction du présent rapport, ce travail était en cours.

Pour faire face à ce qui devenait un problème social visible et grandissant dans les principaux centres urbains du Canada, le gouvernement fédéral lançait en décembre 1999 l'*Initiative nationale pour les sans-abri* (INSA). Cette initiative triennale de 753 millions de dollars vise à favoriser la formation de partenariats efficaces et les investissements qui aideront à atténuer l'itinérance. Le Secrétariat national pour les sans-abri (SNSA) s'est chargé de cordonner l'INSA et d'épauler la ministre du Développement des ressources humaines Canada dans son rôle de coordonnatrice nationale pour les sans-abri.

La pierre angulaire de l'INSA est l'*Initiative de partenariats en action communautaire* (IPAC), d'une valeur de 305 millions de dollars. Conscients que les meilleures solutions se trouvent à l'échelon des collectivités, les responsables de l'IPAC aident les collectivités à planifier et à mettre en œuvre des stratégies locales globales qui visent à réduire le nombre de sans-abri et à venir en aide à ceux qui risquent de devenir des itinérants. L'accent est mis sur l'appui à la mise en valeur des capacités de planifier, d'établir des priorités et d'administrer des initiatives visant à remédier à l'itinérance locale. La démarche communautaire adoptée pour l'initiative permet à un large éventail d'intervenants, notamment les provinces, les territoires et les municipalités, à se regrouper pour répondre aux besoins locaux.

Quatre-vingt pour cent des fonds de l'IPAC visent les dix villes qui sont les plus durement touchées par l'itinérance : Vancouver, Edmonton, Calgary, Winnipeg, Hamilton, Toronto, Ottawa, Montréal, Québec et Halifax. Le reste (20 p. 100) est réparti entre les petites collectivités qui affichent une proportion importante de sans-abri.

L'INSA comporte plusieurs autres volets, dont certains sont administrés par d'autres ministères ou organismes fédéraux. Elle englobe des investissements fédéraux nouveaux et améliorés qui visent à répondre aux besoins des groupes particulièrement vulnérables (notamment les jeunes et les Autochtones), à élargir les programmes de rénovation ou de modification des résidences pour les sans-abri et les personnes à risque et à se servir des biens immobiliers fédéraux excédentaires à des fins de logement.

Le financement de l'INSA se ventile comme suit:

- l'IPAC (Programme principal) 305 millions $
- Volet jeunes sans-abri 59 millions $
- Stratégie concernant les Autochtones vivant en milieu urbain 59 millions $
- Programme d'amélioration des maisons d'hébergement (Société canadienne d'hypothèques et de logements [SCHL]) 43 millions $
- Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL), (SCHL) 268 millions $
- Fonds visant à mettre des biens immobiliers excédentaires fédéraux à la disposition des sans-abri (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada) 10 millions $

Les partenaires des collectivités ont déclaré que l'initiative permet de répondre aux besoins urgents et aide à mettre en place une large gamme de nouveaux services. En date de décembre 2001, on estime que les investissements pour les projets dans le cadre de la Stratégie concernant les Autochtones vivant en milieu urbain, des jeunes sans-abri et de l'IPAC, au montant total de 9 millions de dollars, ont permis la construction ou la rénovation de 75 banques alimentaires, banques de vêtements et de meubles, halte-accueil et soupes populaires. Sur ce montant, 630 000 $ ont été remis aux banques alimentaires.

Les collectivités réagissent favorablement aux possibilités que présente l'IPAC et indiquent que le modèle IPAC réussit bien à mobiliser les membres des collectivités, à mettre en valeur leur potentiel, à resserrer la collaboration entre les intervenants, à nouer les partenariats et à attirer des ressources supplémentaires.

Mesure – Par l'entremise de toutes les provinces et des territoires, accroître l'employabilité des jeunes gens grâce à des programmes ciblés de bourses d'études et de création d'emplois.

Par l'entremise de la Stratégie fédérale emploi jeunesse, le Canada facilite la transition au marché du travail de ses jeunes en leur fournissant de l'information sur les carrières et le marché du travail et des occasions d'acquérir de l'expérience, et en leur donnant accès à de la formation.

La Stratégie fédérale emploi jeunesse, qui est exécutée en collaboration avec 14 ministères et organismes fédéraux, est le plan d'action fédéral qui vise à accroître l'employabilité des jeunes Canadiens et Canadiennes. Dans le cadre de cette stratégie, Développement des ressources humaines

Canada (DRHC) et sa Direction des Initiatives jeunesse ont mis en place des projets d'emploi qui sont destinés à préparer les jeunes à intégrer le marché du travail.

Les initiatives d'emploi jeunesse de DRHC s'appuient sur quatre programmes principaux:

- « Jeunes stagiaires Canada » dispense des subventions salariales aux employeurs qui créent des expériences de travail valables pour les jeunes sous-employés et en chômage.
- Service jeunesse Canada octroie des fonds aux organismes qui suscitent des possibilités de travail dans les projets de services communautaires destinés aux jeunes qui risquent le plus de devenir chômeurs.
- « Objectif emplois d'été pour étudiants » offre des subventions salariales aux employeurs qui créent des emplois axés sur la carrière pour la période estivale; ce programme offre des prêts commerciaux sans intérêt aux jeunes entrepreneurs qui désirent lancer une entreprise pour l'été; il favorise les activités d'embauche d'étudiants; il met en place, pour la période estivale, des bureaux d'emploi qui facilitent la création d'expériences de travail pour les étudiants du secondaire et du postsecondaire.
- Des activités de financement de l'information sensibilisent mieux aux problèmes des jeunes et leur donnent accès à l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées à propos de leurs études et de leurs choix de carrière sur le marché du travail au Canada.

Mesure – Mettre en œuvre les mesures prévues dans *La nutrition pour un virage santé : voies d'action* (1996), notamment :

- **œuvrer pour que les services de nutrition fassent partie des services globaux de santé offerts aujourd'hui et demain en milieu communautaire et dans le secteur des soins à domicile;**
- **améliorer l'utilité de l'étiquetage nutritionnel, accroître sa disponibilité et mieux sensibiliser la population à son utilisation;**
- **collaborer avec le secteur de la restauration et les organismes recevant des fonds publics, comme les écoles, les hôpitaux et les organismes gouvernementaux, à favoriser la disponibilité d'aliments bons pour la santé.**

À l'échelon fédéral, le 16 juin 2001, Santé Canada publiait un projet de règlements qui visait à rendre obligatoire l'étiquetage nutritionnel pour la plupart des aliments emballés.

Un certain nombre de provinces ont fait état d'un éventail d'activités qui souscrivent à cet énoncé d'action.

Le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador a approuvé un supplément nutritif à l'intention de toutes les femmes enceintes et des enfants de moins d'un an dont la famille a un revenu net de moins de 21 744 $. En outre, la province est en voie d'élaborer une Politique provinciale de l'alimentation et de la nutrition, qui est intitulée *Eating Healthier in Newfoundland and Labrador* (Manger mieux à Terre-Neuve et au Labrador); cette politique visera à favoriser le bien-être nutritionnel chez les gens et les collectivités. Elle servira de guide et d'appui au gouvernement, aux organismes, aux groupements communautaires, au secteur et aux citoyens dans leurs décisions sur l'alimentation et la nutrition. L'ébauche du document traite de la mise au point d'indicateurs qui permettront de mesurer les progrès; on y indique aussi que le taux provincial d'initiation à l'allaitement maternel s'est accru de 41 p. 100 depuis 1992 et que 63 p. 100 de la population de personnes âgées connaissent le *Guide alimentaire*

canadien pour manger sainement. Lors de la rédaction du présent rapport, le texte de cette politique était dans les mains de groupes d'intervenants à des fins de consultation.

L'Île-du-Prince-Édouard a accru l'allocation alimentaire des bénéficiaires d'aide sociale ainsi que l'allocation alimentaire supplémentaire aux femmes enceintes recevant l'aide. Au cours des deux dernières années, un certain nombre de programmes de petit déjeuner ont été mis sur pied à l'échelle de la province par des organismes comme l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard, l'Eastern School District Red Cross, des écoles et les autorités régionales de la santé. En outre, le programme d'enseignement en santé de l'élémentaire, notamment son volet nutrition, est en voie d'être révisé.

Pour sa part, le Nouveau-Brunswick a mis en œuvre le programme de nutrition à l'école « Healthy Minds » qui permet de mettre gratuitement des aliments nutritifs à la disposition d'écoliers qui ont faim, et ce, de la maternelle à la troisième année. Par ailleurs, des spécialistes en nutrition de la santé publique ont prodigué des conseils aux districts scolaires, au personnel des écoles et aux parents sur l'importance d'une saine alimentation et de la salubrité des aliments. Il y a des facteurs importants qui interviennent dans la réussite des programmes : la souplesse organisationnelle, l'adaptation des programmes aux besoins locaux et la participation communautaire et intersectorielle. La province lancera un programme de prestations de prénatalité qui permettra aux femmes à bas revenu de toucher davantage d'argent et de recevoir plus d'information pour les encourager à choisir des aliments bons pour la santé et à adopter un mode de vie sain pendant leur grossesse.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, en collaboration avec le Conseil québécois de la recherche sociale, a financé un projet de recherche qui vise à examiner les effets des pratiques de rechange sur l'insécurité alimentaire dans les régions du Québec. Le rapport de recherche rédigé par Rouffignat, Dubois et Panet-Raymond orientera les mesures d'appui à la sécurité alimentaire qui seront appliquées dans les régions du Québec.

L'Ontario Association of Food Banks (OAFB) a conclu plusieurs ententes novatrices avec des organismes de producteurs et des entreprises commerciales. Le Programme du lait de l'Ontario a vu le jour lorsqu'un producteur laitier a décidé de faire don de lait frais à une banque alimentaire locale. Depuis lors, le programme bénéficie de la participation d'environ 450 agriculteurs membres des Dairy Farmers of Ontario (DFO), la plupart des grosses usines de transformation représentées par l'Ontario Dairy Council (ODC), et l'Ontario Milk Transporters Association (OMTA). Au début du Programme, en 1994, les dons annuels s'élevaient à 22 000 litres. Les mêmes dons en l'an 2000 ont atteint environ 550 000 litres de lait frais pour environ 80 banques alimentaires membres de l'OAFB. Ces banques servent une moyenne d'environ 200 000 personnes par mois (dont plus de 40 p. 100 sont des enfants), ce qui suit le modèle charitable du programme des producteurs manitobains de lait, qui a débuté en 1990.

Le Programme des porcs de l'Ontario a vu le jour quand un producteur de porc, ayant entendu dire que les dons à la banque alimentaire étaient en baisse lors d'une campagne locale de collecte d'aliments tenue en 1999, a convaincu certains de ses homologues de venir en aide aux gens défavorisés. La banque alimentaire locale a alors reçu une quantité totale de 895 kg de longes de porc frais, la transformation et la livraison ayant été assurées par un transformateur de l'endroit. À partir de là, cette bonne idée s'est répandue partout dans la province et a évolué; lors de la dernière campagne, plus de 100 éleveurs ont fait des dons d'argent à Ontario Pork. Celui-ci a remis l'argent à l'OAFB, à la condition que les banques alimentaire achètent des produits du porc à taux préférentiels chez l'un des gros transformateurs de porc.

Aussi en Ontario, un supermarché a lancé une campagne de lutte contre la faim (« Check Out Hunger ») dans le cadre de laquelle les clients du magasin d'alimentation étaient invités à ajouter un dollar à leur facture d'épicerie; ce montant était ensuite remis à leur banque alimentaire locale. Cette campagne sensibilise mieux les gens à l'insécurité alimentaire à l'échelle de la province. Pour la plupart des banques alimentaires participantes, les fonds ainsi recueillis constituent une partie importante de leur budget et jouent un rôle crucial dans leurs programmes d'achat de produits d'épicerie et d'offre de repas. L'argent permet aux banques alimentaires d'acheter leurs aliments à des prix de gros. B.C. Share est une campagne de charité semblable qui invite les clients des magasins d'alimentation au détail à faire un don à la caisse destiné à l'achat de produits alimentaires cultivés en Colombie-Britannique.

En Colombie-Britannique, un petit groupe de gens qui désiraient faire quelque chose des aliments qu'ils voyaient gaspiller tous les jours dans les champs et les vergers, a fondé l'Okanagan Gleaners. Cet organisme se finance au moyen de contributions des bénévoles et est aussi soutenu par divers groupements communautaires, comme Vision mondiale et le Comité central mennonite du Canada. Les bénévoles cueillent les fruits et légumes, les préparent pour la déshydratation et collaborent avec une entreprise locale à emballer ces produits. Le groupe a surtout une vocation internationale et les produits sont expédiés à des pays ou à des populations dans le besoin par d'importants groupes communautaires (Vision mondiale et le Comité central mennonite du Canada).

Mesure – Appuyer la mise en œuvre, au Canada, de l'Initiative Hôpitaux amis des bébés (IHAB) et de l'Initiative Amis des bébés (IAB) de l'OMS et de l'UNICEF, qui visent à créer un contexte mondial propice à l'allaitement maternel.

La province du Nouveau-Brunswick indique qu'elle continue d'appuyer la mise en œuvre de l'IHAB et de l'IAB de l'OMS et de l'UNICEF, en se fondant sur un modèle de marketing social.

Mesure – Collaborer à intégrer les aspects sécurité alimentaire et accès à des aliments traditionnels dans les politiques en vigueur et les activités en cours qui influent sur l'acquisition d'aliments traditionnels (p. ex. promouvoir la sécurité alimentaire dans les activités de développement durable et la promotion de la santé).

Au Canada, la sécurité alimentaire continue de revêtir de l'importance pour les Premières Nations et les Inuits. Les activités locales d'action alimentaire, comme les cuisines et les jardins collectifs, ont bénéficié de l'appui d'initiatives communautaires comme le Programme canadien de nutrition prénatale. En vue d'améliorer la qualité des aliments périssables à la disposition des collectivités isolées de la côte du Labrador, Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) et la Société canadienne des postes ont préparé des lignes directrices sur la façon d'emballer, d'entreposer et de transporter convenablement les aliments frais et congelés vers ces collectivités. Si ces lignes directrices et la formation connexe se révèlent efficaces, elles seront étendues à d'autres collectivités qui reçoivent des expéditions de nourriture dans le cadre du Programme d'approvisionnement alimentaire par la poste.

Mesure – Convenir d'un ensemble d'indicateurs sur l'insécurité alimentaire intérieure qui pourraient servir à évaluer l'ampleur et la répartition de l'insécurité alimentaire au pays.

Par l'entremise de Santé Canada, le gouvernement du Canada a commandé à Valerie Tarasuk[16] la préparation d'un document de travail qui portera sur les divers indicateurs directs et indirects de l'insécurité alimentaire, analysera les lacunes à combler dans la compréhension actuelle de ce dossier et renfermera des recommandations sur la tenue d'une étude plus approfondie. Les quatre mesures directes de l'insécurité alimentaire employées dans les récentes études nord-américaines y sont analysées. L'auteure indique (p. 76) que "le module principal de la sécurité alimentaire récemment mis au point pour contrôler l'étendue de l'insécurité alimentaire et de la faim aux États-Unis, constitue un moyen de mesure de la gravité qui est concis, bien pensé et entièrement étalonné; il pourrait être utilisé dans les sondages menés auprès de la population canadienne et ne nécessiterait qu'un infime travail d'adaptation."

Mesure – Établir une base d'information sur les indicateurs de l'insécurité alimentaire, notamment des indicateurs de l'état nutritionnel; assurer un contrôle permanent; voir à ce que l'information qui en découle soit publiée régulièrement, prise en compte dans les politiques et programmes à venir et concoure aux efforts de contrôle à l'échelle internationale.

Le Canada est en voie de préparer un protocole de sondage national sur la nutrition qui devrait être tenu sur le terrain en 2004; il s'agirait du premier sondage de cette nature en 30 ans. Les données sur l'apport alimentaire, l'insécurité alimentaire, l'allaitement maternel et les facteurs psychosociaux déterminant le comportement alimentaire seront examinés.

À l'échelle provinciale, le Nouveau-Brunswick s'emploie actuellement à élaborer un panier alimentaire provincial qui se fondera sur des modèles nationaux et ontariens. Pour sa part, l'Île-du-Prince-Édouard vient de réviser le protocole d'établissement des coûts du panier alimentaire nutritif et des régimes alimentaires spéciaux en vue de tenir compte des tendances actuelles de la consommation et de faciliter l'établissement de l'allocation alimentaire dans cette province.

À l'échelle internationale

Mesure – Examiner les programmes existants qui se rattachent à la sécurité alimentaire et qui touchent les groupes les plus vulnérables, et établir des options qui permettraient d'accroître l'incidence de l'APD sur les personnes qui sont les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire.

Par le truchement du Programme d'agriculture urbaine du CRDI, le Canada cherche à supprimer les contraintes et à améliorer le potentiel des interventions en agriculture urbaine en vue de rehausser la sécurité alimentaire des ménages, la production de revenu, la santé publique et la gestion des déchets et des terres au profit des pauvres vivant en milieu urbain.

L'ONG « PARTENAIRES en développement rural » appuie deux initiatives qui visent à tirer des leçons des programmes de sécurité alimentaire et à définir les options qui conviennent le mieux aux gens les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire. Ces deux initiatives sont les suivantes :

- étayer les leçons tirées des programmes existants, en vue de les publier sur le site Web de l'organisme;

- appuyer l'étude parrainée par cinq pays qui est menée dans 200 villages de l'Asie du Sud-Est par l'ONG ANGOC, dont le siège est aux Philippines.

Cette dernière étude permettra de déterminer l'état de la sécurité alimentaire dans chaque village et de définir les mesures que pourraient prendre les collectivités pour faire face à l'insécurité alimentaire. Ces deux initiatives permettront de recueillir de l'information et des preuves pratiques qui démontreront la valeur stratégique des programmes de sécurité en agriculture et en alimentation visant à réduire la pauvreté en milieu rural. De ce fait, elles aideront à définir quels changements il faut apporter aux politiques et aux affectations d'APD pour rehausser la sécurité alimentaire.

Mesure – Continuer d'appuyer et de favoriser l'apport d'améliorations à la valeur nutritive des aliments en soutenant les efforts déployés en vue d'éliminer d'ici à l'an 2000 les carences en vitamine A et en iode et de réduire l'anémie due à une carence en fer, notamment en appuyant l'Initiative sur les micronutriments.

Par l'entremise de l'ACDI, le Canada appuie vigoureusement l'Initiative sur les nutriments (IM) en général et l'un de ces programmes de transfert de technologie en particulier, ainsi que le Projet canadien des micronutriments et de la santé (MICAH) de Vision mondiale. L'IM a été créée en 1992 en vue de faire face au problème répandu des carences en micronutriments qui touche plus de deux milliards d'humains et est l'une des principales causes de maladies, d'invalidité et de mortalité. Depuis sa création, l'IM a permis la mise en œuvre de programmes dans plus de 70 pays et est devenue un chef de file de l'élimination des carences en iode et en vitamine A. Elle s'est imposée comme une agence technique maître d'œuvre en enrichissement des aliments et a joué un rôle crucial dans l'établissement de nouveaux partenariats internationaux entre les secteurs public et privé pour l'iodation du sel et l'enrichissement des aliments de base. L'un des objectifs du projet MICAH au Malawi, en Éthiopie et au Sénégal était de diversifier la consommation des aliments par les ménages.

Le Canada a appuyé en 1998 la création d'un fonds mondial d'enrichissement des aliments pour l'IM. D'une valeur de 10 millions de dollars en deux ans, le fonds a favorisé l'enrichissement des aliments de base dans plus de 20 pays. Par exemple :

- Plusieurs aliments, dont l'huile, le lait, le sucre, les aliments de sevrage, la sauce soja et la sauce de poisson, sont en voie d'être enrichis en Chine, au Vietnam, au Brésil et en Équateur.

- Des programmes d'enrichissement du blé sont en voie de mise en œuvre dans plusieurs pays de la région du Moyen-Orient et au Pakistan.

- En collaboration avec l'UNICEF, un programme d'enrichissement du sucre et de la farine de maïs est appliqué partout en Afrique du Sud du Sahara.

L'intensification de la libéralisation des échanges commerciaux pose toutefois une menace éventuelle à la réussite de l'enrichissement des aliments, puisque des aliments non enrichis risquent de traverser les frontières. Résultat : une importante contribution de ce fonds a été d'harmoniser les taux d'enrichissement et les systèmes d'assurance de la qualité partout dans la région de l'Amérique centrale.

L'IM a également appuyé d'autres programmes qui favorisent la production, la transformation et la consommation d'aliments qui contiennent à l'état naturel des concentrations élevées de micronutriments. En Afrique, elle a appuyé des programmes qui visaient à augmenter la disponibilité et l'utilisation d'huile de palme rouge et de patates sucrées, qui sont toutes deux riches en vitamine A. Aux Philippines, l'IM analyse actuellement l'acceptabilité et la biodisponibilité du fer et du zinc dans des lignées de riz riches en ces éléments nutritifs qui viennent d'être mises au point.

En outre, l'initiative sur les micronutriments (IM) du CRDI a vu le jour en 1992 et visait à harmoniser les activités mondiales destinées à réaliser les objectifs touchant les micronutriments. Sa mission est d'appuyer les programmes efficaces et durables qui visent à pratiquement éliminer les carences en iode et celles en vitamine A et leurs conséquences, parmi lesquelles figurent la cécité, et à réduire chez la femme l'anémie due à une carence en fer.

Engagement cinq : État de préparation aux mesures d'urgence

Nous nous efforcerons de prévenir les catastrophes naturelles et les crises provoquées par l'homme, d'y être préparés et de répondre aux besoins alimentaires provisoires d'urgence, d'une façon qui stimule la reprise, le redressement et le développement et renforce la capacité de satisfaire les besoins futurs.

Mesure – Continuer d'appuyer les initiatives de consolidation de la paix en renforçant les assises à long terme que sont notamment une société civile vigoureuse, un gouvernement démocratique, le respect des droits de la personne, la formation en vue du règlement pacifique des conflits et la réduction des causes des conflits que sont entre autres la pauvreté et l'inégalité.

Par l'entremise du CRDI, le Canada applique un Programme de consolidation de la paix et de reconstruction qui a pour mission de « favoriser la production de connaissances, l'élaboration de politiques et la mise en valeur du potentiel de recherche comme outils visant à aider les pays déchirés par la guerre dans leur transition vers la paix et le développement durable. »

LECTURES RECOMMANDÉES

Les organismes non gouvernementaux et ceux de la société civile ont recommandé les lectures connexes suivantes:

La sécurité alimentaire dans les ménages canadiens[3]
A Follow-up Study of Child Hunger in Canada[10]
Rapports du Conseil national du bien-être social, Profil de la pauvreté infantile, 1998[11]
Rapports du Conseil national du bien-être social, Profil de la pauvreté, 1998[12]
Bilan-faim 2001 : L'affluence aux banques alimentaires en temps difficiles[20]

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier quelque 40 personnes de leur importante contribution, fournie soit personnellement, soit au nom de leur ministère, division, agence ou organisme. Sans leur apport et leur collaboration, il aurait été impossible de réaliser ce rapport. Je désire remercier en particulier Jean Christie, d'Oxfam, qui a fait la synthèse de l'apport des divers organismes non gouvernementaux et organisations de la société civile dont les représentants ont contribué à ce rapport à l'échelle internationale, et Diana McLean, qui s'est acquittée de la même fonction pour les diverses facettes de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Je suis également très reconnaissant envers les membres du comité de rédaction, qui était constitué de Stuart Clark, de l'Association de la Banque Canadienne de Grains Inc., de David Northcott, de l'Association canadienne des banques d'alimentation, de Diana McLean, qui représentait l'ACDI, et d'Eileen Durand, du Bureau de la sécurité alimentaire. - *Ross Reid*

BIBLIOGRAPHIE

1. BC Ministry of Health – *Update on Food Security*. Preparé pour la réunion du Gruope fédéral-provincial-territorial sur le nutrition, 19 et 20 avril 2001.
2. Partenariat rural canadien : rapport annuel au Parlement 2000–2001. Publication d'ACC n° 2092/B, n° A1-18/2001 au catalogue.
3. Che, J. et Chen, J. *L'insécurité alimentaire dans les ménages canadiens*. Rapports sur la santé, vol. 12, n° 4, Statistique Canada, n° 82-003 au catalogue, 2001.
4. Pêches et Océans Canada : fiche d'information, [FI-AC-01-94(a)], décembre 2001.
5. Pêches et Océans Canada – Rapport sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 2001, n° BT31-4/4-2001 au catalogue.
6. Pêches et Océans Canada : stratégie de développement durable 2001-2003, n° Fs23-329/2001 au catalogue.
7. Loi sur le développement de la pêche : rapport annuel 2000-2001.
8. *Genetic Engineering & Food - A Discussion Paper for CNC Members*[12], novembre 2000.
9. Lawn, J. et Harvey, D. Évolution de la nutrition et de la sécurité alimentaire dans deux collectivités inuites entre 1992 et 1997 (Ottawa: Affaires indiennes et du Nord Canada, 2001.
10. McIntyre, L., Walsh, G., et Connor, S.K. *A Follow-up Study of Child Hunger in Canada*. Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique, Développement des ressources humaines Canada, 2001, ISBN: 0-662-30693-7, Cat. No MP32-28/01-1-2E.
11. Conseil national du bien-être social, Profil de la pauvreté infantile, 1998, automne 2001.
12. Conseil national du bien-être social, Profil de la pauvreté, 1998, décembre 2000.
13. Document d'information du premier ministre du Canada, *Le Budget de 2001 – Intensifier l'aide internationale*, le 10 décembre 2001.
14. OCDE, *Statistiques trimestrielles de la population active*, 2001, n° 4, p. 143.
15. Rouffignat, J., Dubois, L. et Panet-Raymond, J. *De la sécurité alimentaire au développement social, les effets des pratiques alternatives dans les régions du Québec*. Conseil québécois de la recherche sociale et ministère de la Santé et des Services sociaux, juillet 2001.
16. Statistique Canada, CANSIM II, tableau 051-0001, le 14 mars 2002.
17. *The Cost of Eating in BC*. A report by the Canadian Association of Food Banks, BC Branch, the Community Nutritionists Council of BC et the Dietitians of Canada, publié le 16 octobre 2001.
18. Tarasuk, V. *Document de travail sur l'insécurité alimentaire individuelle et des ménages*. Préparé pour le Bureau de la politique et de la promotion de la nutrition, Santé Canada, mars 2001.
19. Vanclief, Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (AAC), *Discours à l'Assemblée annuelle de l'Association des producteurs de maïs de l'Ontario*, London (Ontario), le 7 mars 2001.
20. Wilson, B. et Tsoa, E. *Bilan-Faim 2001 : l'affluence aux banques alimentaires en temps difficiles*. Toronto (Ontario); Association canadienne des banques alimentaires, décembre 2001.

[12] CNC – Community Nutritionists Council of BC

ANNEXE I

MEMBRES DU GROUPE CONSULTATIF MIXTE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE[14]

Société civile

Fayaz Manji
Fondation Aga Khan Canada

David Rideout
Alliance de l'industrie canadienne de l'aquiculture

Gauri Sreenivasan
Conseil canadien pour la coopération internationale

Daniel Bernier
Canadian Council of Fish Harvesters

Dietwald Claus
Fédération canadienne de l'agriculture

Veena Gokhale
Farm Folk/City Folk

Sophia Murphy
Institute of Agriculture and Trade Policy

Karen Pedersen
Syndicat national des cultivateurs

Robert Spencer
Ontario Association of Food Banks

Mark Fried
Oxfam Canada

Michelle Beveridge
Oxfam Canada

Gale Elliot
Association d'hygiène publique

Tom Beach
Institut agricole du Canada

Aynsley Morris
Association canadienne des banques alimentaires

Brian Tomlinson
Conseil canandien pour la coopération internationale

François Poulin
Canadian Council of Fish Harvesters

Stuart Clark
Association de la Banque Canadienne de Grains Inc.

Carlos Hoyo
Information et réseau d'action pour le droit à se nourrir

Marion Meyer
Comité central mennonite du Canada

Tanya Kraft
Ontario Association of Food Banks

Fiona Knight
Association pour la santé publique de l'Ontario

Lucie Lalanne
Oxfam Canada

Cliff Trowell
PARTENAIRES en développement rural

Mustafa Koc
Ryerson Centre for Studies in Food Security

---

[14] Telle était la composition du Groupe le 15 mars 2002. Ce groupe a été reconstitué en août 2000 et, entre-temps, certains membres ont accédé à de nouveaux postes comportant d'autres responsabilités et ont été remplacés alors que d'autres provenaient de groupes qui n'étaient pas auparavant représentés.

Rod McRae
Ryerson Centre for Studies in Food Security

Graham Riches
University of British Columbia

Laval Tremblay
Union des producteurs agricoles, Développement international

Laura Breuer
Comité du service unitaire du Canada

Stephen Huddel
Vision mondiale Canada

Wendy Phillips
Vision mondiale Canada

Claude Octeau
Association canadienne pour les Nations Unies

Don Buckingham
Université d'Ottawa

David Rain
Comité du service unitaire du Canada

David Northcott
l'Association canadienne des banques d'alimentation

Kathy Vandergrift
Vision mondiale Canada

Gouvernements provinciaux et territoriaux

Heather Alaverdy
Department of Health and Community Services
Gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador

Deborah Bradley
Department of Health and Social Services
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard

Gisèle Mcaie-Burke
Ministère de la Santé et du Mieux-Être
Gouvernement du Nouveau Brunswick

Martine Pageau
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Gouvernement du Québec

Paul Fieldhouse
Santé Manitoba
Gouvernement du Manitoba

Carolyn Lehmann
Saskatchewan Social Services
Gouvernement de la Saskatchewan

Eleanor Swanson
Department of Health and Community Services
Gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador

Cathy Chenhall
Nova Scotia Department of Health
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse

Brigitte Lachance
Service de la promotion de saines habitudes de vie et dépistage
Gouvernement du Québec

Helen Brown
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
Gouvernement de l'Ontario

Karen Cooper
Population Health Branch
Gouvernement de la Saskatchewan

Barbara Hansen
Alberta Health and Wellness
Gouvernement de l'Alberta

Lisa Forster-Coull
Ministry of Health
Gouvernement de la Colombie-Britannique

Elsie De Roose
Department of Health and Social Services
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Patricia St James
Hôpital général de Whitehorse
Gouvernement du Territoire du Yukon

Deborah Leach
Ministry for Children and Families
Gouvernement de la Colombie-Britannique

Brenda McIntyre
Department of Health and Social Services
Gouvernement du Nunavut

Gouvernement fédéral

Eileen Durand
Bureau des affaires internationales/Bureau de la sécurité alimentaire
Agriculture et Agroalimentaire Canada

Dr Brad Fraleigh
Direction générale de la recherche
Agriculture et Agroalimentaire Canada

Adam Mcleod
Bureau de l'Environnement
Agriculture et Agroalimentaire Canada

Merrit Cluff
Direction générale des politiques stratégiques
Agriculture et Agroalimentaire Canada

Dr Ross Reid
Bureau des affaires internationales/Bureau de la sécurité alimentaire
Agriculture et Agroalimentaire Canada

Joanne Pindera
Division des politiques économiques
Agence canadienne de développement international

Brian Luck
Programme contre la faim, la malnutrition et les maladies
Agence canadienne de développement international

Wendy Cymbal
Direction des politiques de commerce international
Agriculture et Agroalimentaire Canada

Dr Gordon Timbers
Direction générale de la recherche
Agriculture et Agroalimentaire Canada

Sally Rutherford
Systèmes de politiques intégrées
Agriculture et Agroalimentaire Canada

Tim Marta
Administration du rétablissement agricole des Prairies
Agriculture et Agroalimentaire Canada

Bertrand Gagnon et Luisa Crapigna
Programmes, Coordination internationale
Agence canadienne d'inspection des aliments

Jacob Thoppil
Programme des Nations Unies et du Commonwealth
Agence canadienne de développement international

Mark Gawn
Politiques, planification et gestion
Agence canadienne de développement international

Jennifer Metayer
Agent de développement
Agence canadienne de développement international

Anik Desmeules
Programme contre la faim, la malnutrition et les maladies
Agence canadienne de développement international

Lan Hoang
Direction des Nations Unies et du Commonwealth
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Steven Goodinson
Agent des politiques commerciales
Ministères des Affaires étrangères et du Commerce international

Tim Hunsley
Relations intergouvernementales
Développement des ressources humaines Canada

Roderick Forbes
Coordination des politiques internationales
Pêches et océans Canada

Mary Bush
Direction générale des produits de santé et des aliments
Santé Canada

Michelle Hooper
Bureau de la politique et de la promotion de la nutrition
Santé Canada

Simon Ginsberg
Bureau de l'intégration de la politique alimentaire
Santé Canada

Christine Campbell
Programme des Nations Unies et du Commonwealth
Agence canadienne de développement international

Gerry Collins
Direction des services scientifiques, techniques et consultatifs
Agence canadienne de développement international

Marcel Saucier
Direction des droits de douane et de l'accès aux marchés
Ministères des Affaires étrangères et du Commerce international

Ann Dostaler
Développement durable et relations sectorielles
Environnement Canada

Rigo Vettoretti
Division de l'analyse quantitative et de l'information
Développement des ressources humaines Canada

Brett Gilchrist
Analyste de recherches en politique internationale
Pêches et Océans Canada

Ariff Ally
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
Santé Canada

Julie Voorneveld
Division de l'enfance et de l'adolescence
Santé Canada

Lori Doran
Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits
Santé Canada

Susan Beaubier
Direction générale des services médicaux
Santé Canada

Peter Fischer
Division de la recherche sur la nutrition
Santé Canada

Fred Hill
Programme des Affaires indiennes et du Nord
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Jocelyne Caloz
Affaires internationales
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada

Nadine Pinton
Programmes des droits de la personne
Patrimoine canadien

Peter Cooper
Programmes des ressources naturelles
Centre de recherches pour le développement international

Brenda Lee Wilson/Karen Trébert
Agriculture urbaine
Centre de recherches pour le développement international

Dr Margaret Cheney
Bureau des sciences de la nutrition
Santé Canada

Brian Roberts
Direction des relations internationales
Affaires indiennes et du Nord Canada

Luc Ladouceur
Direction des transferts et des programmes principaux
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Cameron Clarke
Affaires bilatérales
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada

Natalie St. Lawrence
Analyste en relations internationales
Condition féminine Canada

Dr Ola Smith
Spécialiste principale en programmes
Centre de recherches pour le développement international

ANNEXE II

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AAC	Agriculture et Agroalimentaire Canada
AAN	Agriculture, alimentation et nutrition
AAOMC	Accord sur l'agriculture de l'OMC
ABCG	Association de la Banque Canadienne de Grains Inc
ACBA	Association canadienne des banques alimentaires
ACDI	Agence canadienne de développement international
ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments
ACNU	Association canadienne pour les Nations Unies
ACPPD	Association canadienne des parlementaires pour la population et le développement
ADRC	Agence des douanes et du Revenu du Canada
AICA	Alliance de l'industrie canadienne de l'aquiculture
AINC	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
ALC	Amérique latine et Caraïbes
ANGOC	Coalition asiatique des ONG
APD	Aide publique au développement
APEC	Organisation de coopération économique Asie-Pacifique
APECA	Agence de promotion économique du Canada atlantique
ARAP	Administration du rétablissement agricole des Prairies
AVDRD	Agriculture viable et développement rural durable
BAD	Banque asiatique de développement
BAfD	Banque africaine de développement
BAI	Bureau des affaires internationales, AAC
BCAH	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
BCVC	Banque de céréales vivrières du Canada
BDC	Banque de développement du Canada
BDCar.	Banque de développement des Caraïbes
BID	Banque interaméricaine de développement
BSA	Bureau de la sécurité alimentaire, BAI, AAC
CAD	Comité d'aide au développement
CCA	Comité canadien pour l'allaitement
CCCI	Conseil canadien pour la coopération internationale
CCIAA	Centre chinois de l'industrie de l'alimentation animale
CCIPP	Centre canadien d'information sur la prévention de la pollution
CCMC	Comité central mennonite du Canada
CCME	Conseil canadien des ministres de l'Environnement
CCN	Conseil canadien des normes
CCPP	Conseil canadien des pêcheurs professionnels
CDAA	Communauté de développement de l'Afrique australe
CEE	Commission économique pour l'Europe
CICE	Commission interétatique de coordination de l'eau
CIM/Codex	Comité interministériel pour le Codex
CIAT	Centre international d'agriculture tropicale
CICTAT	Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
CILSS	Comité permanent interstatique pour la lutte contre la sécheresse au Sahel

CIPV	Convention internationale pour la protection des végétaux
CIRAF	Centre international pour la recherche en agroforesterie
CIRC	Comité international de la Croix-Rouge
CLDE	Corporations locales de développement économique
CNACE	Commission nord-américaine de coopération environnementale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDM	Convention des Nations Unies pour le droit de la mer
CNUEH	Centre des Nations Unies pour les établissements humains
CNULD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
CPOP	Convention sur les polluants organiques persistants
CRDI	Centre de recherches pour le développement international
CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale
CSEC	Centres de service aux entreprises du Canada
CSU	Comité des services unitaires
DMF/DME	Développement du microfinancement et des microentreprises
DRHC	Développement des ressources humaines Canada
DSRP	documents stratégiques sur la réduction de la pauvreté
EAC	Entreprise autochtone Canada
EC	Environnement Canada
ECO	Europe centrale et orientale
Écosanté	Écosystèmes et santé humaine
EGEF	Enquête sur la gestion de l'environnement à la ferme
EIRP	Engagement international sur les ressources phytogénétiques
ENCE	échange national de crédits d'émission
ENUP	Convention des Nations Unis sur les stocks de poissons chevauchants et grands migrateurs
ESLA	Enquête sur la santé et les limitations d'activité
EVSL	Initiative de libéralisation volontaire et rapide par secteur
FAC	Financement agricole Canada
FAfD	Fonds africain de développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCA	Fédération canadienne de l'agriculture
FCADR	Fonds canadien d'adaptation et de développement rural
FCDCC	Fonds canadien de développement pour le changement climatique
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FF/CF	Farm Folk/City Folk
FIDA	Fonds international de développement agricole
FLGC	Fonds de liaison GCRAI-Canada
FMI	Fonds monétaire international
FNUP	Fonds des Nations Unies pour la population
G7	Forum économique et politique comprenant les pays suivants : Canada, États-Unis, Japon, France, Royaume-Uni, Allemagne, Italie et l'Union européenne
G8	Groupe des Huit comprenant les pays suivants : Canada, États-Unis, Japon, France, Royaume-Uni, Allemagne, Italie, Russie et l'Union européenne
GAR	Gestion axée sur les résultats
GCAP	Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres
GCMSA	Groupe consultatif mixte sur la sécurité alimentaire
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
GEANT G8	Groupe d'experts du G8 sur l'accès aux nouvelles technologies

GES	gaz à effet de serre
GFR	gestion fondée sur les résultats
GI	gestion intégrée
GPA	Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres
GRATIS	Service régional aux entreprises en matière de technologie appropriée au Ghana
IAC	Institut agricole du Canada
IAE	indicateurs agroenvironnementaux
IATP	Institute of Agriculture and Trade Policy
IAU	Initiative Agriculture urbaine
ICCRA	Initiative canadienne sur les collectivités rurales agricoles
ICRG	Initiative Canada Réseau GCRAI
IDM	initiatives de développement multilatérales
IFPRI	Institut international de recherches sur les politiques alimentaires
IHAB	Initiative Hôpitaux amis des bébés
IICA	Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture
IIRCZTS	Institut international de recherches sur les cultures en zone tropicale semi-aride
IIRPA	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
IM	Initiative pour les micronutriments
INSA	Initiative nationale pour les sans-abri
IPAC	Initiative de partenariats en action communautaire
IPAU	Initiative de programme d'agriculture urbaine
IPGRI	Institut international des ressources phytogénétiques
IRADN	Information et réseau d'action pour le droit à se nourrir
IRCG	Initiative Réseau Canada - GCRAI
LCPE	*Loi canadienne sur la protection de l'environnement*
LMR	limite maximale de résidus
LP	*Loi sur les pêches*
LPA	*Loi sur les produits antiparasitaires*
LPAACFC	*Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative*
LPD	*Loi sur les produits dangereux*
LSA	*Loi sur la santé des animaux*
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
MAINC	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
MPO	Ministère des Pêches et des Océans
MPPC	mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation
MS	Micronutriments et santé
NEPED	Projet de protection de l'environnement et de développement économique de l'État du Nagaland
NPDA	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OAFB	Ontario Association of Food Banks
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODI	Objectifs de développement international
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	organisation non gouvernementale
ONGC	Office des normes générales du Canada
ONU	Nations Unies

ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
OPANO	Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest
OSC	Organisations de la société civile
OSPO	Organisation de la santé publique de l'Ontario
OUA	Organisation de l'unité africaine
OVM	Organisme vivant modifié
PAM	Programme alimentaire mondial
PAN	Programme d'action national pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres
PAREL	Programme d'aide à la remise en état des logements
PARPC	Programme d'adaptation et de restructuration des pêches canadiennes
PCCSM	Programme canadien de la salubrité des mollusques
PCEI	Protocole de ciblage et d'évaluation de l'impact
PCI -ACDI	Programme de coopération industrielle de l'ACDI
PCNP	Programme canadien de nutrition prénatale
PCPE	Programme canadien des prêts aux étudiants
PCRDA	Programme coopératif de recherche et de développent en aquaculture
PDE	Programme de développement des entreprises
PDINPA	Pays en développement importateurs nets de produits alimentaires
PGST	Politique de gestion des déchets toxiques
PGUALC	Programme de gestion urbaine pour l'Amérique latine et les Caraïbes
PIA	Projet des indicateurs agroenvironnementaux
PICC	Plan d'investissement communautaire du Canada
PIDESC	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
PLCN	Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord
PNCSE	Programme national de conservation du sol et de l'eau
PNE	Prestation nationale pour enfants
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
POP	polluants organiques persistants
PPFI	Programme de partage des frais pour l'investissement (en R et D)
PPICS	Programme des partenariats pour l'infostructure canadienne de la santé
PPNC	Le panier de provision nutritif - Canada
PPTE	Pays pauvres très endettés
PRFEE	Programme de recherche et de formation en économie de l'environnement pour l'Asie du Sud-Est
PT	pays en transition
PTA	Programme de transfert des allocations
RCIP	Réseau canadien d'information sur le patrimoine
RPC	Régime de pensions du Canada
RRSN	Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles
RSDE	recherche scientifique et développement expérimental
RSSG	Représentants spéciaux du Secrétaire général
SADC	Sociétés d'aide au développement des collectivités
SAfDC	Southern Africa Development Community
SANFEC	Réseau d'Asie du Sud sur l'alimentation, l'écologie et la culture
SC	Santé Canada
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement

SCIIVA	Systèmes de cartographie de l'information sur l'insécurité et la vulnérabilité alimentaires
SCRT	sociétés à capital de risque de travailleurs
SEJ	Stratégie emploi jeunesse
SGEEP	Stratégie de gestion de l'environnement des élevages porcins
SGEIP	Stratégie de gestion environnementale dans l'industrie du porc
SII	Système d'inspection intégré
SMA	Sommet mondial de l'alimentation
SMA+5	Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après
SMDS	Sommet mondial pour le développement social
SNSA	Secrétariat national pour les sans-abri
SoS	Seeds of Survival
SPA	Stratégie des pêches autochtones
SPCC	Sociétés privées sous contrôle canadien
SS	Semences de survie
TIC	Technologies de l'information et des communications
TIRPAA	Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
UBINIG	Policy Research for Development Alternative
UNFA	Accord des Nations Unies sur la conservation et la gestion des stocks de poissons chevauchants et grands migrateurs
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UPA	Union des producteurs agricoles
UPADI	Union des producteurs agricoles, développement international
USC Canada	Comité du service unitaire Canada
VMC	Vision mondiale Canada
ZEE	zones économiques exclusives
ZLEA	Zone de libre-échange des Amériques